

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 55^e SEANCE2^e Séance du Lundi 12 Novembre 1973.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1974 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5581).

Affaires étrangères et coopération (suite).

MM. Péronnet, Seitlinger, Ansart, Bettencourt, Jacques Legendre, Stehlin, Ollivro, Flornoy, Odru, Offroy, René Feit, Daillet, Nessler, Xavier Deniau.

MM. Jobert, ministre des affaires étrangères; Daillet, Mitterrand, Odru, le président, Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Etat B.

Titre III. — Adoption.

Titre IV.

Amendement n° 84 de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan : MM. Marette, rapporteur spécial; le ministre. — Rejet.

Amendement n° 85 de la commission des finances : MM. Marette, rapporteur spécial; le ministre. — Rejet.

Adoption du titre IV.

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption.

COOPÉRATION

Avant l'article 43.

Amendement n° 108 de la commission des finances : MM. Marette, rapporteur spécial; le ministre. — Adoption.

M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption.

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 5605).

PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1974 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646, 681).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. (Suite.)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Péronnet.

M. Gabriel Péronnet. Monsieur le ministre, quand vous êtes venu devant cette assemblée, le 17 octobre dernier, la crise qui vient de secouer une nouvelle fois le Proche-Orient était à son paroxysme et l'Europe, face à la guerre du Kippour, ressentait cruellement son inexistence. Aujourd'hui, près d'un mois après, les armes se sont tuées au Sinai et sur le Golan, et l'Europe tente désespérément, car elle sent que c'est peut-être sa dernière chance, de parvenir à l'unité, seule clé de l'efficacité sur la scène internationale.

Essayons de replacer la guerre du Proche-Orient dans son contexte et, pour cela, d'en chercher à la fois la signification et les conséquences.

Certes, ce n'est pas la première fois, depuis 1945, que le système international est atteint par une sorte de spasme qui fait redouter une issue fatale. Le blocus de Berlin en 1948, la guerre de Corée en 1950, l'affaire de Suez en 1956, celle de Cuba en 1962, enfin la guerre des Six jours en 1967 avaient déjà placé le monde au bord de la guerre. La caractéristique essentielle du nouveau conflit a été, tout le monde en est conscient, d'illustrer de manière éclatante la domination exercée de concert par les deux grandes puissances et la mise hors jeu de tous les autres, y compris les belligérants.

La confirmation de la connivence américano-soviétique des deux « associés rivaux », comme les a appelés Raymond Aron, agit comme un révélateur sur le système international.

L'Europe, pour sa part, s'est trouvée dans la situation infortunée d'avoir à la fois été tenue à l'écart du débat et d'en être, après les belligérants eux-mêmes bien entendu, la principale victime par le biais de son approvisionnement en pétrole qui est menacé.

La déconvenue est certes moins cruelle que lors de l'affaire de Suez où la double pression des Américains et des Soviétiques avait stoppé l'expédition militaire franco-britannique. Mais les Européens montreraient quelque inconscience à s'indigner, dès lors qu'ils ne disposaient d'aucun moyen de pression sur les Etats en conflit et qu'ils semblaient avoir renoncé depuis longtemps à adopter une politique commune.

La crise du Proche-Orient n'a fait que dévoiler la réalité d'une connivence entre les deux Grands. Si les deux grandes puissances ont trouvé si facilement un terrain d'entente, en dépit de toutes les occasions de chantage et de surenchère que leur offrait la situation, c'est que la détente, fondée sur les accords Brejnev-Nixon du 22 juin 1973, a pour elles une véritable signification, en particulier sur le plan des relations économiques, et que pour chacune d'elles la perspective d'un succès limité, et de toute façon précaire, au Proche-Orient ne valait pas de compromettre un avenir qu'elles jugent plein de promesses.

Cette entente place l'Europe dans une situation d'infériorité qui justifie ses appréhensions, sinon sa résignation et son sentiment d'impuissance. La seconde phase des négociations sur

la sécurité et la coopération en Europe ne risque-t-elle pas de s'en trouver perturbée ? C'est du moins la question que je vous pose, monsieur le ministre.

Mais aussi peut-être le résultat le plus tangible de la crise du Proche-Orient sera-t-il de débloquer enfin la construction de l'union politique européenne.

Deux signes nous encouragent à penser dans cette direction optimiste : je veux parler d'abord de la récente déclaration du Président de la République qui, dans la ligne tracée par sa conférence de presse du 24 septembre, a proposé la tenue de rencontres régulières entre chefs d'Etat ou de gouvernement européens ainsi que de prochaines réunions des ministres des finances et de l'économie des Neuf.

Mais il faut citer également la déclaration des Neuf eux-mêmes sur le Proche-Orient, qui date de quelques jours. Contrairement à la chronologie, c'est cette déclaration que j'évoquerai d'abord pour dire qu'elle inspire à beaucoup d'entre nous des sentiments assez mélangés.

Certes, il est bon que l'Europe parle d'une seule voix sur ce conflit arabo-israélien dont elle n'a été qu'un spectateur passif. Il est bon qu'elle réserve ses droits à suggérer des solutions, même si l'amalgame de ce qui est proposé — à la fois la reconnaissance de l'entité palestinienne et l'affirmation du droit d'Israël à des frontières sûres — fait penser irrésistiblement à ces motions nègre-blanc que vous avez critiquées ici même avec vivacité, il y a un mois.

Mais, en contrepartie, ce texte paraît marqué au coin de la hâte, voire de l'improvisation. Après avoir tergiversé tant d'années, remis si souvent à des temps meilleurs la tâche de définir une attitude commune sur le Proche-Orient, fallait-il à tout prix prendre date aussi vite en élaborant un document qui manie l'eau et le feu et concilie les contraires avec tant d'aisance ? Le destin de l'Europe sera-t-il toujours de conjuguer les phases d'immobilisme et de soudaine décompression, de « gel » et de fonte des neiges ?

Je ne dirai pas, en revanche, de la déclaration du Président de la République qu'elle a été prématurée. D'abord, parce que son initiative, je l'ai dit, a été préparée devant l'opinion par la conférence de presse de septembre ; on pourrait peut-être remonter beaucoup plus haut, encore que la filiation que certains ont cru déceler entre le plan Fouchet et ce qui est proposé aujourd'hui me paraît assez problématique. Mais si nous estimons tout à fait opportune la déclaration du chef de l'Etat, c'est pour le simple motif qu'elle prend acte de la situation actuelle, qu'elle ouvre une espérance et que cette espérance est appelée à se concrétiser très prochainement.

La situation présente, nous ne la connaissons que trop. M. le président de la commission des affaires étrangères l'a rappelé tout à l'heure : la crise du Proche-Orient et les grandes manœuvres des Etats-Unis et de l'Union soviétique ont agi sur les pays européens comme un révélateur de leur inexistence politique. Devant ce miroir, nous nous sommes vus tels que nous sommes : divisés, dispersés, pleins d'arrière-pensées, prompts à nous suspecter les uns les autres de préoccupations égoïstes. L'Europe de 1973 n'est qu'un foyer de dissidences virtuelles ou effectives, et l'opinion publique, confusément, a bien compris cette impuissance.

Le Président de la République a eu le grand mérite de correspondre à cette aspiration de plus en plus pressante, quoique informulée, des Européens à ne plus être spectateurs de leur propre destin. Car qui ne voit, au-delà des péripéties pétrolières, que c'est la survie même de l'Europe que menace la perpétuation du conflit au Proche-Orient, qu'il soit ouvert ou larvé ? Ce qu'il propose tire enfin la leçon d'années et d'années d'atermoiements et est inspiré par le refus de subir à nouveau cette absence de l'Europe à laquelle nous avons assisté en ces pénibles semaines.

En regard de ce grand mérite, on ne s'attardera pas à regretter le caractère unilatéral de cette déclaration sur laquelle nos partenaires n'ont pas été consultés. Certaines habitudes — il faut le comprendre — sont décidément difficiles à perdre.

Enfin, il est satisfaisant que la rencontre projetée ait lieu à court terme, avant — espérons-le — que soit affaibli le sur-saut qui l'a provoquée.

Avant la fin de l'année se tiendra une première rencontre. Il n'y a d'ailleurs aucune raison pour que son ordre du jour se limite aux questions de politique étrangère et de défense. Le problème de l'inflation, plus aigu et prioritaire chaque semaine, requiert lui aussi des solutions communautaires. Sur ce point, nous sommes assurés de rencontrer l'accord de nos partenaires, au premier chef de l'Allemagne fédérale dont la thèse est que les deux plus grands pays de la Communauté doivent unir leurs efforts pour freiner les poussées inflationnistes.

Au printemps dernier, l'invitation adressée par M. Helmut Schmidt, ministre de l'économie de Bonn, ne semble pas avoir eu de suite. Le sommet européen sera une occasion privilégiée de prendre à bras-le-corps ce que n'ont pu résoudre tant de réunions des conseils des ministres de l'économie et des finances à Bruxelles, tant il est vrai que c'est seulement sur le plan politique et au niveau le plus élevé que les problèmes économiques, même les plus techniques, peuvent recevoir une solution.

Avant Noël, nous saurons si les dirigeants de l'Europe auront su tirer la leçon de tant d'années perdues et prendre la décision d'aller plus vite et plus loin que naguère. Ils y seront encouragés, n'en doutez pas, par une opinion publique qu'en aurait tort de croire indifférente ou préoccupée seulement de problèmes de circulation automobile.

Cette opinion publique, les débats parlementaires contribuent à l'informer. Il existe un bon usage du Parlement, auquel je souhaiterais vous rendre attentifs.

« Participer à un débat parlementaire ne doit pas être une corvée accomplie dans le désert d'une réunion trop peuplée de mots. » Cette phrase, monsieur le ministre, est extraite de votre discours aux Nations unies, le 10 octobre dernier.

Il ne faut pas non plus présumer de l'avenir : qui sait si votre voie et celle du Parlement ne se croiseront pas un jour ?

Lorsque vous êtes entré au Gouvernement, en avril dernier, un éminent rédacteur du journal *Le Monde* a écrit que vous étiez, dans l'histoire des républiques françaises, le premier titulaire du Quai d'Orsay qui n'ait été ni diplomate ni parlementaire. C'était une erreur qui a, du reste, été rectifiée depuis. En effet, vous avez eu un lointain prédécesseur en la personne d'un contemporain de ce Jules Ferry que vous avez cité lors de votre premier discours à cette tribune : je veux parler d'Emile Fleurens, qui fut ministre des affaires étrangères de 1887 à 1889 et dont le nom est oublié aujourd'hui. C'est sans doute injuste car, apparemment, sans aucune préparation, ce juriste a été un excellent ministre des affaires étrangères et il a probablement évité à la France une guerre en 1887 au moment de l'affaire Schœnbé. Mais qui s'en souvient ?

Ce que je voulais retenir sans doute de ce précédent, c'est que M. Flourens, comme plus tard M. Couve de Murville, ont voulu devenir des élus. En cela, ils se conformaient à la logique profonde d'un régime qui, qu'on le veuille ou non, en 1887 comme en 1963 et en 1973, demeure parlementaire.

C'est pourquoi je me bornerai, en conclusion, à vous rappeler, monsieur le ministre, que le Parlement, dès lors qu'en veut agir sur l'opinion, n'est pas une institution qu'aucun juriste puisse négliger. Nous savons que telle n'est pas votre intention ; vous l'avez suffisamment affirmé tout à l'heure. Vous avez eu raison, tant il est évident que la politique étrangère de la France est l'affaire de tous les Français. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Seitlinger.

M. Jean Seitlinger. Mesdames, messieurs, l'Europe est en train de prendre conscience à la fois de sa faiblesse et de sa force.

Sa faiblesse est évidente. Elle a été brusquement mise en relief par la crise du Proche-Orient dont le déclenchement, les péripéties et le règlement ont dépendu pour l'essentiel d'un tête-à-tête russo-américain. Nous venons, durant cette guerre de trois semaines, de mesurer à quel point l'Europe occidentale s'est endormie dans une sécurité fallacieuse.

Tous les risques, même les plus tragiques pour notre vie économique, ont paru soudain crédibles. Le pétrole n'est pas seul en cause. Un blocus maritime de l'Europe mettrait celle-ci à genoux en quelques semaines et contraindrait les gouvernements occidentaux à capituler, dans leur incapacité à opposer un front politique unique à la pression de l'adversaire.

La force de l'Europe est seulement virtuelle. On la pressent dans le lent réveil de la conscience de son identité, réveil dû aux répercussions du conflit israélo-arabe.

Deux déclarations, qui sont aussi deux actes, témoignent de ce regain. La première est l'invitation adressée par le Président de la République aux chefs d'Etat et de gouvernement à des rencontres régulières ayant pour but de confronter et d'harmoniser leur attitude dans le cadre de la coopération politique. La seconde est la déclaration des Neuf proposant des solutions au conflit israélo-arabe.

Il n'y a pas, entre ces deux déclarations, de relation de causalité, de filiation bien établie, ni de corrélation étroite. Leur rapprochement n'est cependant pas fortuit. Elles illustrent une convergence de philosophie et d'intérêts.

Sur la déclaration des Neuf, je ne partagerai pas le scepticisme de certains. En effet, le document publié est plein d'intérêt.

Il confirme d'abord que l'Europe unie approuve la décision de l'O. N. U. d'ordonner le cessez-le-feu. On sait que la résolution 338 qui donne cet ordre se réfère elle-même à la résolution 242 du 22 novembre 1967.

Les Neuf poursuivent un double objectif. Ils veulent montrer que l'Europe, mise hors jeu par le déclenchement du conflit comme par sa conclusion provisoire, possède encore des possibilités d'action considérable dans la crise du Proche-Orient. Les Neuf prennent date et indiquent que la diplomatie européenne est prête à prendre le relais pour intervenir efficacement si la méthode essayée actuellement pour ménager un accord entre Israël et les Etats arabes devait échouer.

Là ne se borne pas l'intérêt du texte contresigné par les Neuf. Ceux-ci veulent faire connaître aux pays arabes qu'ils ne sont pas obsédés par l'aspect qui préoccupe d'abord leurs opinions publiques, à savoir les risques de pénurie de carburant, mais qu'ils continuent, au-delà de cette péripétie économique, à travailler pour l'instauration d'une paix équilibrée. Un appel est ainsi adressé à la sérénité et à l'esprit de modération des interlocuteurs arabes de la Communauté.

Dans sa conclusion, la déclaration des Neuf rappelle que la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement d'octobre 1972 avait placé au premier rang de ses objectifs la négociation d'accords avec les pays arabes, dans le cadre d'une approche globale et équilibrée. La conférence des chefs d'Etat qui se réunira à l'initiative du Président de la République en décembre prochain retrouvera bientôt ce thème de conversation, mais aussi beaucoup d'autres. L'accueil réservé à cette initiative mérite une remarque préliminaire.

Si l'on veut bien jeter un regard en arrière, on s'apercevra à quel point l'acceptation en quarante-huit heures de la proposition de M. le Président Pompidou suggérant à nos partenaires la création d'une sorte de « gouvernement de crise » est sans précédent. Naguère, la plupart des suggestions européennes de la France faisaient l'objet d'examens « attentifs » et toujours très longs. Certains membres du Marché commun prétaient au gouvernement français des arrière-pensées « dominatrices » ou « anti-américaines ». Cette fois, et quelle que soit la méfiance qui persiste ici et là, la réponse a été unanime et empressée : un oui parfois mitigé, un oui quand même.

Ce que nous sommes en droit d'attendre du sommet de Copenhague, c'est d'abord la démonstration que la leçon des dernières semaines n'a pas été perdue. La vanité de toute position isolée doit être reconnue par chacun des Neuf, ainsi que la nécessité d'une cohésion minimale. Mais ce qui sera décidé vaudra surtout pour l'avenir.

Si l'Europe présente un front commun dont la potentialité est suffisamment affirmée, les pays tiers sauront qu'il n'existe pas de brèche entre les Neuf et qu'ils ne peuvent exercer de pression ou de chantage sur l'un d'entre eux, sans porter atteinte à tous les autres.

On a beaucoup parlé ces dernières semaines ou ces derniers mois, à Copenhague ou à Bruxelles, de l'« identité » européenne, comme si, ne pouvant progresser sur le fond des choses, nous nous contentions de trouver des vocabulaires. Mais cette identité ne doit pas exister seulement à l'optatif, comme c'est encore le cas aujourd'hui. Il faudrait que chaque crise, chaque éventualité de conflit, nous trouve prêts et non désunis, afin que personne ne soit tenté de recommencer l'opération qui se déroule aujourd'hui.

Souhaitons donc que l'avertissement qui vient d'être lancé à l'Europe soit entendu : ce n'est peut-être pas le dernier, mais il n'y en aura sans doute plus beaucoup d'autres. Il ne faudrait pas que nos regrets d'aujourd'hui soient notre remords et notre désespoir de demain.

On pourrait regretter, certes, que le sursaut dont nous sommes les témoins soit né en Europe de la conscience d'un défi extérieur, et non d'une réaction intime. Sans trop forcer les choses, on pourrait dire que si l'Europe se fait, son unité devra beaucoup aux Etats arabes ; le défi qu'ils lui imposent la contraint à progresser ou, sinon à disparaître, du moins à dépérir peu à peu. Sans doute, l'unification européenne est-elle en soi un bien trop précieux pour que l'on chicanne sur ses voies et moyens et sur les étranges détours de son cheminement. L'Europe, comme toutes les grandes entreprises de l'histoire, n'a jamais progressé que dans l'épreuve.

Cependant, la solidarité communautaire ne doit pas être invoquée seulement en période de pénurie. On n'est pas crédible lorsqu'on agit sous l'alguillon de l'événement. Nous avons besoin d'une réponse globale aux événements qui mettent en question l'avenir de l'Europe, et non pas d'initiatives ponctuelles et temporaires dont l'urgence s'estompera à mesure qu'évoluera la situation qui les a provoquées.

C'est pourquoi l'ordre du jour du prochain sommet, pour informel qu'il soit, devrait être aussi « ouvert » que possible et ne négliger aucun des grands thèmes qui nous assaillent : non seulement les affaires étrangères, la défense, la politique énergétique, mais aussi l'inflation, car il est bien évident que les rencontres à Bruxelles des ministres de l'économie et des finances n'auront pas épuisé le sujet, ni guéri le mal.

La rencontre de Copenhague fait donc se lever bien des espérances. Mais ce sommet ne doit se réunir que les 15 et 16 décembre. Or la menace qui pèse sur les approvisionnements pétroliers des Neuf est immédiate. Saurons-nous relever le défi ?

Il semble que la France s'efforce de continuer à ne pas opter entre les deux axes, européen et arabe, de sa politique étrangère. Le Premier ministre l'a rappelé le 2 novembre à Dijon : « Il n'existe pas de politique européenne de l'énergie. »

Par conséquent, nous nous estimerions en droit de ne pas appliquer les articles 30 à 35 du traité de Rome qui prévoient la « libre circulation des marchandises » à l'intérieur de la Communauté. Nous ne manquons pas de bons arguments pour justifier cette attitude : les monopoles nationaux sur certains produits, notamment le pétrole, devaient, selon l'article 37 du traité, être aménagés. Cela n'a pas été fait. Aussi la loi française de 1928 qui institue au profit de l'Etat un monopole délégué est-elle toujours en vigueur. Donc, il ne saurait y avoir de vases communicants entre les Neuf pour ce qui concerne le pétrole.

La pénurie d'énergie était pour de nombreux observateurs inéluctable à terme : la politique de rentabilité qui a entraîné les experts à miser sur la seule carte du pétrole, à fermer les puits de charbon, à étudier au ralenti les processus d'énergie nucléaire à usage industriel, réservait des risques majeurs. Il faudra reconsidérer tout cela et accepter de renoncer à pas mal de gaspillages. Nous espérons que, confrontés avec le poids des événements, les Neuf ne se laisseront pas séduire par la tentation du cloisonnement, de l'égoïsme national, qui les entraînerait vers une récession économique aux incidences sociales imprévisibles.

Pouvons-nous nous prévaloir de l'inachèvement du traité de Rome pour adopter une attitude qui risque de freiner encore la marche vers l'unité européenne ? Et pouvons-nous, également, craindre à la fois la neutralisation de l'Europe, comme le montre notre position sur les M. B. F. R., cette réduction mutuelle équilibrée des forces, et adopter une attitude de neutralité dans cette crise ?

Telle est la question, monsieur le ministre, que je me permets de vous poser, tant il importe que le succès du sommet de Copenhague de la mi-décembre ne soit pas compromis par les événements des prochaines semaines.

Une grande espérance est née. Pour l'Europe, ce sera l'heure de vérité.

Comme vous avez raison, monsieur le ministre, de préférer la persévérance aux éclats de la passion. Mais ne sous-estimez pas l'ardeur indispensable pour entraîner l'adhésion des peuples d'Europe.

Nous comptons en effet sur le Gouvernement pour œuvrer en vue de structurer l'Europe politique, de la vitaliser et de l'aider à atteindre des objectifs à sa mesure. (Applaudissements sur les bancs de l'union centriste et sur plusieurs bancs des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Ansart.

M. Gustave Ansart. Monsieur le ministre, chacune de vos interventions tend à identifier la politique de la France à l'action du Chef de l'Etat. Il est vrai que toutes les décisions importantes, notamment dans le domaine de la politique étrangère, sont prises par le Président de la République.

M. Bernard Destremau. C'est parce qu'il est élu au suffrage universel !

Un député du groupe des réformateurs démocrates sociaux. Mais nous aussi !

M. Gustave Ansart. Le domaine réservé s'est étendu et, peu à peu, il échappe totalement au contrôle parlementaire.

M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères. Je suis là ce soir, monsieur le député.

M. Gustave Ansart. Une fois de plus, nous déplorons ces atteintes répétées à la démocratie dans un domaine vital pour la paix et l'avenir de notre pays.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Ce sont des slogans !

M. Gustave Ansart. Il était de bon ton, ces derniers temps, dans les milieux gouvernementaux, de se référer sans cesse à l'initiative du Président de la République tendant à l'organisation d'un nouveau sommet européen à Copenhague au mois de décembre prochain. Et l'on saisit l'occasion pour développer de nouveaux thèmes de propagande, celui de la prééminence des deux super-grands, et celui des dangers de la détente, dangers et menaces qui bien entendu, selon certains, viendraient surtout de l'Est, et en particulier, de l'Union soviétique.

Voilà qui ne nous surprend pas. Les importants résultats obtenus ces dernières années dans le domaine de la détente n'ont pas eu le don de réjouir le Gouvernement. Au contraire, ils ont provoqué ce qu'on peut appeler un véritable tir de barrage.

Dès le mois de juillet a été développée la thèse selon laquelle les accords Brejnev-Nixon seraient le fait des « deux super-grands qui, résolus à ignorer les autres pays, se partageraient le monde ».

Cette thèse reçut un démenti immédiat quand, sur l'initiative de l'Union soviétique, eurent lieu, au lendemain même de la rencontre Brejnev-Nixon, les entretiens de Rambouillet entre le Président de la République française et Léonid Brejnev.

En d'autres termes, pour ce qui est de l'Union soviétique, il y a une volonté de coopération sincère, à l'avantage mutuel de tous les pays, et non volonté de soumettre ses partenaires. Et n'est-ce pas une nouvelle preuve de cette volonté de coopération offerte par l'Union soviétique que les entretiens Brejnev-Pompidou annoncés pour janvier prochain ?

Force nous est de constater, monsieur le ministre, qu'on n'a pas fait, du côté français, les mêmes efforts.

Aujourd'hui, le Gouvernement continue sur sa lancée. Le Président de la République s'est, dit-on, senti gêné que ni la France ni l'Europe des Neuf n'aient joué un grand rôle au Proche-Orient ces dernières semaines.

Nous avons, en effet, tout lieu de regretter que la France n'ait pas mis en œuvre toutes ses possibilités, fait tous ses efforts et usé de tout son prestige, sans tergiverser, pour contribuer au rétablissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient sur la base des résolutions de l'O. N. U.

Nous étions en droit, dans une période aussi dramatique et si lourde de menaces pour la paix du monde, d'attendre du Gouvernement français toutes les initiatives visant à l'application effective des résolutions du Conseil de sécurité, notamment de celle qui réclame l'évacuation des territoires occupés par les forces israéliennes.

Il n'y a pas d'autre chemin pour la paix que celui du respect du droit national de tous les peuples, et les Neuf en sont finalement convenus mais avec, regrettons-le, un retard qui donne de la vraisemblance aux arguments de ceux qui les accusent de céder à la pression des événements.

Une grande politique française, dans cette partie du monde, ne peut procéder d'un soutien plus ou moins affirmé de la cause des peuples arabes uniquement parce qu'ils sont détenteurs des ressources pétrolières. Une grande politique française doit prendre acte de la nouvelle réalité créée par l'accession des peuples hier colonisés à l'indépendance nationale. Elle doit leur accorder une aide et leur proposer une coopération qui ne dissimulent pas d'arrière-pensées néo-colonialistes, mais qui s'inspirent de nouveaux rapports fondés sur l'égalité des droits. Il faut être franchement et sans réserve pour l'indépendance des peuples, pour le respect strict de leur intégrité territoriale, que ces peuples soient syrien, égyptien, arabe de Palestine ou israélien.

M. Edmond Nessler. Ou tchécoslovaque !

M. Gustave Ansart. La revendication israélienne de la sécurité, si constamment répétée, n'a rien d'illégitime en soi. Tout peuple, toute nation a droit à la garantie d'une vie pacifique dans ses frontières nationales.

Ce n'est pas en annexant les territoires d'autrui qu'Israël assurera sa sécurité. La preuve vient d'être faite que l'occupation de territoires arabes par Israël a été à l'origine de la reprise des hostilités et demeure l'obstacle essentiel à l'établissement de la paix.

La vraie sécurité pour Israël et son avenir ne peuvent reposer que sur une politique respectant les droits de tous les peuples concernés, permettant à chacun d'eux de tenir sa juste place dans l'équilibre de cette région.

Le plan Kissinger, élaboré sous l'empire des nécessités, montre que les temps ont changé pour ceux-là mêmes qui, il n'y a pas si longtemps, pratiquaient dans cette partie de la Méditerranée la diplomatie de la canonnière. Les réalités d'aujourd'hui les conduisent à défendre leurs intérêts par d'autres moyens.

Du moins, un pas vient d'être accompli avec l'accord technique sur le cessez-le-feu signé hier. Les problèmes posés demeurent mais ce pas pourrait être le début d'une marche difficile et délicate vers un règlement définitif.

Mais notre diplomatie nous semble bien timide quand il s'agit d'accélérer la marche vers ce règlement. Elle nous a paru surtout préoccupée de trouver dans les événements du Proche-Orient une confirmation de sa thèse des deux super-grands et, à partir de là, une justification de l'attitude de retrait observée par la France face aux progrès de la détente.

Lorsqu'il devient évident, pour un nombre croissant de Français, que l'Amérique s'arroge le droit de jouer les gendarmes du monde et menace sans cesse les progrès de la paix et de la démocratie, il est vraiment trop facile et trop simple de mêler dans les mêmes aventures et les mêmes noirs desseins l'Union soviétique et les Etats-Unis, vers lesquels, nous le comprenons, vont effectivement les sympathies de ce que d'aucuns appellent encore le monde libre. Ce « monde libre » dont le sommeil n'est pas troublé par les sanglants et terribles événements du Chili survenant après ceux d'Indonésie, de Grèce, du Viet-Nam, ce « monde libre » qui ne se sent pas du tout gêné de faire figurer dans son album de famille ces champions de la démocratie que sont les dirigeants de l'Afrique du Sud, du Portugal et de l'Espagne du démocrate Franco !

Il n'est pas vrai qu'il y ait une entente de deux super-grands pour un partage du monde. Il y a, d'un côté, les Etats-Unis, qui partout dans le monde appuient ou mènent pour leur propre compte les guerres colonialistes, qui partout soutiennent les régimes réactionnaires ou dictatoriaux contre la liberté des peuples.

Aujourd'hui, ces mêmes Etats-Unis se voient contraints de reconnaître l'existence et la puissance des pays socialistes, contraints de s'engager dans la voie de la négociation avec eux et d'accepter la coexistence pacifique.

De l'autre côté, en effet, l'Union soviétique, avec les autres pays socialistes, les peuples du tiers monde et les forces démocratiques et pacifiques de tous les pays, soutient les mouvements de libération nationale contre l'impérialisme et agit partout pour mettre en échec les bellicistes et sauvegarder la paix.

C'est de ce nouveau rapport des forces que procèdent les progrès de la détente et de la coexistence pacifique. En boudant cette détente, ne cherchez-vous pas à mettre un frein au développement des bonnes relations franco-soviétiques dans tous les domaines ?

De même, lorsque vous laissez se développer les campagnes antisoviétiques du parti gouvernemental et de l'O. R. T. F., ne cherchez-vous pas à donner un habillage nouveau à la vieille affirmation de la prétendue « menace soviétique » à propos de laquelle certaines personnalités militaires s'expriment à nouveau et de façon inquiétante ?

Tout cela a pour conséquence que la politique extérieure de la France n'est pas à l'heure de notre temps. Vous hésitez à reconnaître les réalités et cela vous conduit trop souvent à prendre le dernier train. La France, si elle veut avoir sa place, doit prendre acte des changements irréversibles intervenus en Europe et dans le monde, et pratiquer une politique extérieure active à la mesure du rôle qui doit être le sien.

S'agissant de l'Europe de l'Est, par exemple, la réalité d'aujourd'hui c'est l'existence, aux côtés de l'U. R. S. S., d'autres pays socialistes qui, en quelques décennies, ont transformé la physiologie de cette partie de l'Europe. Avant la deuxième guerre mondiale, ces pays offraient le visage de la misère, de l'analphabétisation et de la faim. C'était le régime des paysans sans terre et des ouvriers sans travail. Y régnaient les « croix fléchées » à Budapest, les « gardes de fer » à Bucarest, les colonels à Varsovie, dans cette Pologne aux millions de chômeurs contraints à l'émigration.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. A Prague !

M. Gustave Ansart. Aujourd'hui, que cela plaise ou non, mais telle est la réalité, cette partie de l'Europe offre un tout autre aspect. (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.) C'est celui de pays déjà moyennement développés, ayant comblé une large partie de leurs retards séculaires,

ayant réalisé la promotion culturelle de leurs peuples et favorisé progressivement leur accession à des formes nouvelles de démocratie économique et sociale.

L'intérêt de la France n'est-il pas de prendre acte de ces réalités nouvelles et de multiplier dans tous les domaines les échanges et la coopération pour le plus grand profit de chacun ?

Est-ce une bonne politique que de laisser d'autres pays nous précéder dans la conclusion, avec les pays socialistes, de contrats pour des marchés mutuellement profitables qui assurent pour de longues années l'activité à des millions de travailleurs ?

Peut-on être satisfait de voir l'enseignement du français régresser en Pologne alors que la France jouit dans ce pays, depuis des décennies, d'un prestige incontestable ?

N'avons-nous pas également été en retard avec la République démocratique allemande, que nombre de peuples avaient déjà reconnue depuis longtemps alors que le Gouvernement français manifestait encore tant d'hésitations ?

Préparer l'avenir dans l'Asie du Sud-Est, ne serait-ce pas établir avec la République démocratique du Viet-Nam des relations de coopération économique et technique actives et étroites, et reconnaître le Gouvernement de la République populaire, alors que vous continuez de privilégier Saïgon en ne tirant pas toutes les leçons des changements intervenus ?

Croyez-vous que vous contribuez à donner de notre pays une image conforme à son passé et à son renom dans le monde lorsque vous vous refusez, au nom du principe de non-ingérence, de condamner sans réserve au Chili cet effroyable massacre de milliers de patriotes et de militants qui, leur président en tête, avaient garanti à leurs adversaires politiques le respect de la confrontation des idées et des opinions contraires, respect que des milliers d'entre eux ont déjà payé de leur vie ? Dans ces circonstances aussi dramatiques, chacun a pu remarquer la hâte avec laquelle vous avez cru devoir reconnaître, parmi les tout premiers, ce gouvernement de coup d'Etat.

Les faits que nous venons d'énumérer sommairement confirment les hésitations du Gouvernement d'appréhender le monde tel qu'il est pour mettre la France à l'heure de notre époque. Cela, parce qu'il se cramponne trop souvent au passé et reste en marge de la vie.

Dans votre discours du 20 octobre à l'O. N. U., discours dont la froideur et le peu d'enthousiasme contrastaient avec l'importance des accords conclus ces derniers mois, vous avez réaffirmé, monsieur le ministre, une position qui montrait votre volonté de freiner la détente internationale en cours. Vous avez rappelé votre scepticisme devant la négociation entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armements stratégiques, et vous avez dit pourquoi vous laissiez la place de la France vide à la négociation de Vienne sur la réduction mutuelle des forces.

A vous entendre, tout pas en avant de l'une ou l'autre de ces négociations mettrait en cause la défense du territoire national que, soit dit en passant, personne ne menace.

Vous n'avez rien dit non plus, à l'époque, des propositions soumises à l'O. N. U. par l'Union soviétique en vue d'une réduction de 10 p. 100 des budgets militaires des cinq grandes puissances. J'enregistre que vous avez évoqué aujourd'hui cette proposition, mais pour la rejeter, l'estimer négligeable.

Par contre, vous avez affirmé longuement la volonté du Gouvernement de poursuivre les essais nucléaires qui lui ont déjà valu tant de réprobations.

Vous avez relancé la vieille proposition d'une communauté de défense européenne, fondée cette fois sur l'arme nucléaire.

Intensifier la course aux armements de l'Europe, c'est relancer la tension internationale dans cette partie du monde. Et vous vous étonnez après cela que nous n'ayons pas la place qui revient à un grand pays comme la France ! Votre politique est celle du refus !

Vous apparaissez trop souvent, et encore aujourd'hui, en censeur de la détente, en sceptique devant les progrès de la paix. Là où vous vous présentez, dans les grandes instances internationales, c'est pour vous comporter trop souvent avec une attitude désabusée.

Combien d'occasions avez-vous laissé passer de prendre des initiatives, de faire des propositions audacieuses et neuves qui auraient accru le prestige de notre pays et favorisé le développement de la détente ?

Cette politique fait jouer à la France, les petits rôles et la maintient à contre-courant des aspirations et des espérances des peuples.

Il est vrai que M. le Président de la République vient de prendre une initiative européenne. Mais ce nouvel intérêt mar-

qué par M. Pompidou pour l'Europe des Neuf nous semble relever de préoccupations de politique intérieure, et de sa volonté, constamment affirmée, d'aller toujours plus loin dans la voie de son retour feutré vers l'atlantisme.

Les préoccupations de politique intérieure sont évidentes. Certains chefs d'Etat prennent l'habitude de dramatiser la politique extérieure pour mieux faire passer leur politique intérieure. M. Nixon vient de nous en fournir un spectaculaire exemple. En utilisant l'Europe comme contre-feu et alibi aux difficultés intérieures de sa politique, M. Pompidou devrait se souvenir que sa première tentative en ce sens — le référendum de 1972 — s'est soldée par de sérieux déboires.

On nous informe que les Neuf vont se réunir à Copenhague en décembre. Mais quelle politique va-t-on leur demander d'approuver ? Est-ce, par exemple, celle que M. Giscard d'Estaing vient de définir dans son plan anti-inflation et qui vise à tout faire payer aux peuples, aux travailleurs, aux classes moyennes, sans s'attaquer aux vraies causes de l'inflation ?

On peut s'étonner que les Neuf aient à délibérer sur des propositions de M. Giscard d'Estaing quand on voit les brillants résultats qu'il a obtenus chez nous dans la lutte contre l'inflation. En somme, M. Giscard d'Estaing veut proposer aux Neuf une politique qui fait contre elle l'unanimité de tous les commerçants français et l'union de toutes les forces syndicales et politiques démocratiques.

On nous a affirmé par ailleurs que l'Europe des neuf était à la recherche de la définition de son identité et qu'elle aspirait désormais à parler d'une seule voix. Mais personne ne peut nier que, dans l'Europe des neuf, ce sont trente-cinq sociétés multinationales qui font la loi, sociétés qui sont un Etat dans l'Etat, chacune d'elles occupant des centaines de milliers de travailleurs, finançant ses affaires par des budgets qui dépassent ceux de plusieurs pays pris ensemble. Ceux de la General Motors et de Esso Standard équivalent à eux deux à celui de la France.

Dans ces conditions, la carte d'identité des Neuf ne sera jamais que celle des grandes sociétés multinationales, du grand capital (*Murmures sur les bancs de l'union des démocrates pour la République*), avec tout ce que cela suppose de domination sur les peuples, avec une mainmise des Etats-Unis toujours plus pesante et dominatrice par l'intermédiaire, entre autres, des sociétés et des filiales américaines.

Si c'est ce que vous appelez « parler d'une seule voix », attendez-vous à ce que les travailleurs de l'Europe vous parlent, eux aussi, d'une seule voix !

Mesdames, messieurs, l'idée de l'Europe est une idée généreuse. Elle correspond au profond désir de paix de millions et de millions d'êtres qui repoussent avec horreur la perspective d'une nouvelle guerre, avec ses destructions qui seraient sans commune mesure avec tout ce que nous avons connu.

L'idée que les frontières doivent s'effacer devant la jeunesse est une noble idée, et l'image des jeunes sans fusil, des livres et des fleurs à la main, se parlant dans toutes les langues, est une image exaltante. Vous voulez confier le soin de réaliser tout cela à Krupp ou à Thyssen ? A la General Motors ? Peut-être à Pechiney Ugine-Kuhlmann ou à M. Dassault, qui n'est pas imprimeur de beaux livres mais le constructeur de Mirage ?

C'est à ces sociétés-là que vous voulez confier notre politique, c'est à elles que vous voulez remettre le destin de notre pays ; et, comme le réclament les réformateurs, sous couvert d'un gouvernement européen dont le drapeau ne serait que le pavillon des banques et du monde des affaires.

Dans le grand affrontement entre les illusions qu'on essaye de semer sur l'idée européenne et la réalité de l'Europe des neuf, ce qui est en jeu c'est, en définitive, de savoir quelles classes et quelles couches sociales vont jouer le rôle déterminant dans la construction de l'Europe.

L'Europe sera-t-elle l'Europe étriquée des monopoles, l'Europe technocratique sans les peuples, sans leur adhésion et sans leur participation, ou l'Europe des travailleurs, répondant à la belle idée de la solidarité des nations ?

Il existe une solidarité de fait fondée sur le profit que tous les peuples peuvent retirer d'échanges économiques et culturels accompagnés du respect de l'originalité de chacun ; il existe une revendication commune, celle de l'indépendance, de la sécurité et de la paix.

La voie est ouverte à une Europe de coopération et de compréhension mutuelle, démocratique et réellement indépendante, capable de développer sa collaboration pacifique avec les Etats-Unis comme avec les pays socialistes, avec les pays en voie de développement comme avec tous les pays du monde. C'est dans ce sens que nous entendons construire l'avenir et mettre l'Europe en mouvement vers des destins meilleurs.

La paix, une paix garantie et durable, est une préoccupation majeure des peuples de l'Europe qui ont eu à subir tant de deuils et de souffrances.

Contre certains promoteurs de l'abandon de notre indépendance nationale, nous affirmons qu'indépendance nationale et coopération féconde avec les autres nations sont des valeurs qui ne s'opposent pas mais se complètent. C'est parce que nous aimons notre pays que nous luttons pour voir la France cesser d'être un capital à exploiter pour les grandes sociétés capitalistes et la haute finance.

Il y a une grande politique française à faire dans le monde, une politique qui placerait notre pays dans le courant de l'évolution mondiale et lui permettrait d'y occuper une place d'avant-garde. Cette politique, c'est celle d'initiatives pour la paix et la sécurité collective, d'indépendance et de respect de l'indépendance d'autrui, de coopération avec tous les pays. Rivaliser avec les autres nations dans la mise en œuvre de ces principes : voilà l'ambition que nous avons pour la France, voilà la tâche exaltante pour laquelle nous sommes prêts à prendre part à la direction des affaires du pays.

C'est cette politique qu'a définie, dans ses grandes lignes, le programme commun de la gauche.

M. Robert-André Vivien. Dieu nous en préserve !

M. Gustave Ansart. Aujourd'hui, s'élèvent des voix préconisant ce que l'on peut appeler « l'union sacrée », union sacrée qui mélerait les grandes sociétés financières et multinationales aux millions de travailleurs qu'elles assujettissent.

Nous avons suffisamment démontré dans le passé que nous étions prêts à appuyer tout pas en avant dans le sens de la coexistence pacifique et de la paix pour qu'il soit besoin de réaffirmer que l'union des Français est notre préoccupation. Mais ceux qui les divisent sont ceux-là même qui mettent en œuvre la politique égoïste et de profit du grand capital.

Nous savons bien que, chez les hommes et les femmes qui, pour autant, sont loin de nous sur d'autres questions, existent la passion de l'indépendance, du rayonnement de notre pays et le souci de sa grandeur. C'est à eux que s'adresse notre appel au rassemblement de toutes les énergies françaises qui veulent que la France prenne toute sa place dans le grand combat pour la paix et la coexistence pacifique. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Bettencourt.

M. André Bettencourt. Mesdames, messieurs, un archevêque de Paris — il s'agit, il est vrai, du cardinal de Retz — remarquait déjà « que l'on avait plus de peine dans les partis à vivre avec ceux qui en sont qu'à agir contre ceux qui y sont opposés ». (Sourires.)

Je ne voudrais pas, monsieur le ministre que vous ayez ce sentiment après m'avoir entendu. Et cependant je ne souhaite pas, en laissant croire d'emblée que mon propos est sans surprise, voir se vider une enceinte qui n'est pas tout à fait pleine.

Le 10 octobre dernier, vous prononciez à l'assemblée des Nations Unies un discours qui fut largement reproduit à travers le monde. Après avoir souligné que vous n'éprouviez aucune inclination pour les effets de propagande et que vos préférences allaient à la vérité toute simple telle qu'elle paraît la plus évidente à tous, vous mettiez l'accent, évoquant le rôle respectif des États-Unis et de l'Union soviétique, sur le nécessaire respect par tous de l'indépendance des États, indépendance renforcée par leur solidarité et, en ce qui concerne plus particulièrement la France, par la solidarité européenne, la solidarité européenne, devrais-je dire.

Je ne vous surprendrai pas en vous déclarant que je crois profondément et depuis longtemps, pour l'intérêt même de la France, à la nécessité de la construction patiente et solide d'une Europe unie dans l'amitié traditionnelle avec les États-Unis d'Amérique, ces liens l'amitié avec ce grand pays d'outre-Atlantique n'excluant en aucune façon, en dépit des divergences idéologiques, une politique active de coopération avec l'U. R. S. S. et les pays de l'Est.

Européen convaincu, je ne suis pas pour autant — vous le savez — un Européen exacerbé ou crédule, pensant qu'il suffirait de faire l'Europe, comme on dit, pour que, magiquement, les difficultés s'aplanissent et que tous les problèmes trouvent solution.

J'ai été moi-même trop lié dans l'action à ceux qui se trouvaient associés à l'édification de l'Europe pour ne pas avoir pris la mesure de l'ampleur et de la complexité de la tâche. On peut

toujours se reprocher de ne pas aller assez vite en besogne. Mais, au milieu de tant d'obstacles, comment ne pas se souvenir ?

Pour ma part, je n'oublie ni Robert Schuman ni Jean Monnet ; je leur rends toujours hommage. (Applaudissements sur divers bancs.)

Mais parfois j'en veux un peu à ceux qui refusent de reconnaître la part considérable prise par le général de Gaulle et le Président Pompidou dans la construction européenne. Car enfin, sans l'indispensable redressement économique et politique effectué — et avec quelle vigueur — dès le retour du général à la tête du pays, comment la France aurait-elle pu assumer la mise en œuvre du traité de Rome à la date prévue, ouvrir ses frontières, passer en quelques années d'un siècle de protectionnisme à la libre circulation des produits industriels et agricoles ? Qui a réconcilié solennellement la France et l'Allemagne ? Qui a permis, à force d'opiniâtreté, la mise sur pied du Marché commun agricole ? Qui a souhaité une politique européenne de l'énergie, notamment en matière nucléaire ?

On peut nous répondre que, même si nous avions été suivis, nous aurions de toute façon été pris de vitesse par les événements. C'est vrai. Du moins serions-nous moins en retard. De nouvelles initiatives s'imposent qui auront probablement, je l'espère, plus de chance.

Qui encore a parlé le premier de politique régionale et qui, tout dernièrement, a relancé l'Europe politique ? On finit par oublier tout ce qui a été fait depuis quinze ans grâce, pour une large part, à l'action de la France. Comme vous avez eu raison, monsieur le ministre, de le souligner avec force tout à l'heure. Je suis convaincu que votre action personnelle nous aidera à gagner de nouvelles étapes.

Si, par préférence personnelle, je crois davantage à la solidarité qu'à l'indépendance, l'Europe européenne ne serait-elle pas tout de même une Europe plus indépendante, davantage maîtresse de son destin, soucieuse d'exercer son influence au service de la paix entre tous les peuples ?

Certes, il y a loin du rêve à la réalité. Du moins, la France, en refusant toute hégémonie extérieure, économique et politique, se voudrait mettre en situation de jouer pleinement la carte de l'Europe et si, par malheur, elle se refusait à être européenne, c'est alors que le moindre mal lui paraîtrait de s'en remettre à d'autres ; mais il est toujours dangereux de s'en remettre complètement à autrui, fût-ce au meilleur ami.

Le général de Gaulle ne s'y trompait pas. Au crépuscule de sa vie, dans son dernier dialogue avec André Malraux, il déclarait : « Il ne s'agit plus de savoir si la France fera l'Europe, il s'agit de comprendre qu'elle serait menacée de mort par la mort de l'Europe. »

Certes, l'édification de l'Europe, comme toute œuvre humaine, est une création de longue patience. Déjà, des liens nombreux ont été tissés. Trois nouveaux partenaires ont rejoint la Communauté.

A l'initiative du Président de la République, M. Georges Pompidou, une conférence au sommet s'est tenue à Paris en octobre 1972. Peut-être le programme assigné alors à la Communauté européenne était-il ambitieux. Il y avait toutefois dans ce programme un point essentiel qui faisait, sans difficulté, l'unanimité des Neuf, à savoir la réalisation de l'union économique et monétaire, la réaffirmation du principe de la solidarité communautaire, le rapprochement des marges, l'objectif de la fixité. Ce minimum ne semble pas pouvoir être respecté ; la lire et le livre flottent ; à la date fatidique du 31 décembre 1973, il va falloir arrêter les aiguilles de l'horloge pour un délai indéterminé. Qui pourrait prétendre que la faute en incombe à la France ?

Un nouveau sommet doit réunir les chefs d'Etat et de gouvernement à Copenhague le mois prochain.

Pour les républicains indépendants, monsieur le ministre, c'est un pas de plus sur la bonne voie, même si beaucoup d'entre nous estiment que l'Europe se construit trop lentement. L'essentiel est d'avancer ; il importe que le mouvement ne s'arrête pas.

Il est hors de doute — la recherche d'un règlement politique au Proche-Orient le prouve — que l'Europe ne pourra prétendre jouer un rôle international, notamment en Méditerranée, que dans la mesure où elle affirmera son entité et sa volonté non pas face aux deux Grands — ce n'est pas sa vocation — mais en toute indépendance et en toute sérénité, en cherchant l'équitable conciliation, sans romodontades inutiles, dans une volonté de justice et non dans l'égoïsme.

Oh ! dans certains cas, nous ne serons pas nécessairement payés de retour. L'exemple qui nous est aujourd'hui donné est frappant. La position prise par les pays producteurs de pétrole

sur la réduction de leurs livraisons, si elle était accentuée, ou simplement maintenue, aurait pour résultat d'affaiblir en premier lieu les économies de l'Europe et du Japon, tandis que la position relative des Etats-Unis en sortirait renforcée.

Voilà qui est paradoxal : c'est nous, Européens, qui d'ici à quelques semaines pourrions nous ressentir le plus de ce qui se passe au Proche-Orient. Car enfin, la dépendance de l'Amérique du Nord en ce qui concerne le pétrole arabe est marginale, puisque nos amis américains peuvent à tout instant augmenter le pompage d'hydrocarbures chez eux. En revanche, la dépendance de l'Europe est totale, presque toutes nos sources d'approvisionnement étant extérieures. Les marchés financiers l'ont bien compris : j'en veux pour preuve le redressement spectaculaire du dollar au cours de ces derniers jours.

A travers la politique de détente entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S., dont chacun se réjouit, les deux Grands se mesurent souvent dans la défense réciproque de leurs intérêts. Qui pourrait s'en étonner ? Mais on peut aussi se poser quelques questions sur la fragilité de cette détente.

En fait, n'est-elle pas garantie essentiellement par ce que l'on a appelé l'équilibre de la terreur, c'est-à-dire l'équilibre stratégique ? Que vaudrait sans lui l'accord du 22 juin ? Comme l'a écrit un écrivain contemporain : « L'apparence de l'équilibre c'est que rien ne bouge ; mais la vérité de l'équilibre est qu'il suffit d'un rien pour tout faire bouger ».

Si les Américains devaient renoncer un jour à maintenir des effectifs significatifs en Europe de l'Ouest, aussi longtemps que sont massées au cœur de l'Europe, comme jamais auparavant dans l'histoire, d'énormes concentrations de troupes, ce retrait pourrait bien provoquer « ce rien qui fait tout bouger ». Qu'advient-il alors de notre Europe ?

Pendant qu'il en est encore temps, il nous faut profiter et de la réalité de nos alliances et de ce climat actuel de détente pour consolider la construction européenne. D'autant plus que les échéances se font pressantes : la révision du système commercial international, où vont se confronter les thèses américaines d'une part, européennes et japonaises d'autre part ; l'union économique et monétaire, que j'évoquais tout à l'heure et qu'il faut faire progresser dans un climat d'inflation généralisée, peu propice au but poursuivi et affirmé à l'issue de la conférence au sommet d'octobre 1972 ; la mise en place des mécanismes d'une politique régionale commune, qui me tient particulièrement à cœur, car j'ai eu pendant trois ans la responsabilité de l'aménagement du territoire et des premiers contacts avec nos partenaires.

De la faculté que nous aurons de façonner le territoire européen dépend pour beaucoup l'avenir des générations futures. Et, après tout, l'une des finalités de l'Europe n'est-elle pas le bonheur des hommes qui la peuplent, dans toutes ses régions ?

Or, les déséquilibres régionaux à l'intérieur des Etats et entre Etats, restent considérables. Chacun sait — mais il n'est peut-être pas mauvais de le rappeler — que la moitié de la population de l'Europe des Neuf et les deux tiers de sa production industrielle sont concentrés dans la zone comprise entre Manchester, la Ruhr, Paris et Milan.

Les disparités entre les régimes d'aide en vigueur restent très grandes, aussi bien dans l'intensité du montant des aides que dans les mécanismes utilisés. On estime que le montant global annuel des aides régionales, sous toutes leurs formes, est d'un demi-milliard de francs en France, autant en Belgique, deux ou trois fois plus en République fédérale allemande, six fois plus en Italie, dix fois plus en Grande-Bretagne. Que de chemin à parcourir encore pour tendre vers une harmonisation des régimes d'aides.

La tâche est rendue plus ardue par le caractère éminemment politique de l'aménagement régional : une politique régionale ne peut se concevoir à l'évidence que si elle laisse aux Etats la pleine responsabilité et la maîtrise de leur propre politique d'aménagement du territoire.

Ce principe, qui fut toujours celui de la France, a prévalu dans la déclaration finale de la conférence tenue à Paris en octobre 1972 ; le passage consacré au domaine régional de la Communauté élargie prévoit, en effet, la création d'un fonds de développement régional, alimenté, dès le début de la deuxième phase de l'union économique et monétaire, par les ressources propres de la Communauté et dont l'intervention sera coordonnée avec les aides nationales. Il s'agit d'une coordination et non d'une substitution aux aides nationales. Mais enfin il faut bien que la Communauté, en tant que telle, ait quelque chose à dire et qu'elle soit présente dans la vie des régions.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je serais heureux de vous entendre nous exposer comment vous concevez la vocation,

le fonctionnement et les tâches de ce fonds européen d'action régionale dont la mise en place devrait s'effectuer avant le 31 décembre 1973.

Je sais bien que cela ne suffira pas à relancer l'Europe. La crise nous l'a montré, le destin de l'Europe se joue sur le terrain politique et c'est un terrain, hélas ! où l'Europe est démunie, faute d'avoir avancé sur ce plan au même rythme que sur le plan économique.

L'Europe a bien sûr pour ambition de faire entendre sa voix, d'agir et de ne pas laisser ce privilège aux deux Grands. Vous nous avez montré toutes les imperfections du « dialogue » entre ceux-ci, ce mécanisme de la détente impuissant à arrêter les crises, qui les provoque et qui parfois attise l'incendie avant de l'éteindre.

Qu'auraient donné d'ailleurs nos savants et lourds édifices communautaires dans le feu de la crise ? Celle-ci a surtout fait apparaître le défaut d'un organe commun permettant rapidement, non seulement la délibération, mais la conception, et l'action. C'est cet organe qu'il s'agit de créer. M. le Président de la République l'a proposé et ce sera, nous avez-vous dit, l'un des thèmes du sommet de Copenhague. Nous en sommes heureux.

L'Europe, me semble-t-il, doit aussi tenter de réaliser ce que les deux Grands rêvent de faire, sans y parvenir encore : non pas seulement guérir, mais prévenir. Il faut que cette « procédure d'urgence » qui sera mise au point ne joue pas seulement quand le danger est là mais quand il menace, qu'elle ne joue pas seulement quand l'Europe est atteinte mais quand une épreuve s'annonce, épreuve à laquelle elle ne peut pas rester indifférente.

J'aimerais que vous nous disiez, monsieur le ministre, que c'est bien là ce que souhaite le Gouvernement français : créer, entre les neuf gouvernements non pas seulement un mécanisme d'urgence, une sorte de conseil de sécurité des Européens, mais, davantage : un conseil européen de la paix. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Legendre.

M. Jacques Legendre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est à notre politique de coopération que je voudrais consacrer les quelques minutes qui me sont imparties.

La coopération a été voulue par le général de Gaulle comme une nouvelle forme de rapports avec des pays autrefois colonisés et auxquels nous avons reconnu le droit à l'indépendance. Elle est donc un élément de la politique étrangère de la France, mais aussi une manifestation de l'intérêt particulier que nous portons à ces pays, la traduction concrète de la persistance d'un lien affectif avec des nations que nous avons contribué à former, et pour lesquelles, souvent, nous ne sommes pas des étrangers comme les autres.

J'ai bien peur, monsieur le ministre, que cette « certaine idée de la France » ne soit maintenant gravement détériorée dans leur esprit et que le budget que nous allons voter et l'action de coopération qu'il traduit n'y puissent pas grand-chose.

Vous pardonneriez à l'ancien professeur que je suis de faire de l'étymologie, mais coopérer, c'est travailler avec les autres. Cela suppose un double courant : que ceux d'entre nous qui vont en Afrique y soient mis effectivement par le désir d'être des agents du développement et que les Africains qui viennent en France y voient garantie leur sécurité et respectée leur dignité.

Sur ce point, que d'efforts à faire !

J'ai connu l'admirable sens de l'hospitalité qui caractérise les Africains. Je n'oublie pas tel village d'Afrique équatoriale, où l'accueil de l'étranger garde tout son sens. Je ne suis jamais tranquille quand j'imaginais ce que doit penser de nous, l'hospitalité française, le travailleur noir que je croise dans la rue.

Monsieur le ministre, votre action ne servira pas à grand-chose si nous ne nous attaquons pas d'abord, en priorité, à ce problème des immigrés. C'est, en quelque sorte, une question préalable. Je sais qu'elle ne dépend pas uniquement de vous, je sais qu'elle est difficile, complexe, mais le drame de Marseille nous a fait un tort que ne compensera sans doute pas l'aide, pourtant importante, apportée aux Etats du Sahel.

Je voudrais aussi parler de l'attitude des coopérants que nous envoyons en Afrique noire. Leur tâche est difficile, mais les avantages qu'ils en retirent sont souvent substantiels. Nous devons être intransigeants à leur égard et ne pas nous payer de mots. Car ils sont sur place, dans ces pays où les besoins

sont immenses, l'image concrète de notre coopération. Aussi, quelle tristesse quand le coopérant se contente de « faire du C. A. F. », comme on dit là-bas et comme certains osent l'avouer, monsieur le ministre !

Et même quand le travail est fait très consciencieusement, il faut savoir que l'action de coopération requiert sans doute un peu plus que la simple conscience professionnelle : une grande disponibilité, pour tout dire un peu du don de soi-même.

C'est éminemment une des qualités de la jeunesse. Voilà pourquoi je voudrais terminer cette intervention sur une suggestion, monsieur le ministre.

Nombre de jeunes choisissent de partir en coopération durant leur service national. Pour certains, les motivations sont négatives : refus de la caserne, désir de faire du tourisme. Il n'est pas sûr que ceux-là soient très utiles aux pays qui les accueillent. D'autres, pleins d'idéal et parfois d'idéologie, se mettent au travail avec ardeur et maladresse, faute de connaissance d'un terrain déroutant et complexe.

Ne pourrait-on pas envoyer, au titre du service national, des jeunes à la fois motivés, plus conscients et efficaces si avait été développé auparavant un courant d'échanges de jeunes entre l'Afrique et la France, analogue à ceux qui existent avec le Québec et l'Allemagne fédérale ?

Je ne nie pas l'intérêt de l'action menée par l'office franco-québécois ou par l'office franco-allemand. Mais créer un office franco-africain serait ouvrir la jeunesse française sur un monde très différent du sien et, en même temps, l'initier aux problèmes concrets d'un continent difficile en voie de développement.

Il existe un office d'accueil universitaire — l'O. C. A. U. — que vous subventionnez, monsieur le ministre, et que subventionne également le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. Pourquoi ne pas développer, élargir son action, afin qu'il ne se contente pas d'accueillir les stagiaires africains, mais qu'il favorise le voyage d'un nombre plus grand de jeunes Français dans ces pays en voie de développement ?

Voilà la suggestion très simple que je tenais à vous faire aujourd'hui.

Puissions-nous ne pas perdre de vue, monsieur le ministre, que la coopération est d'abord une affaire d'hommes ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Stehlin.

M. Paul Stehlin. Monsieur le ministre, venant après la proposition française d'un nouveau sommet européen qui se tiendra dans un peu plus d'un mois à Copenhague, le texte adopté le mardi 6 novembre, à Bruxelles, par les Neuf sur leur position commune à l'égard du Proche-Orient est présenté par vous comme un progrès significatif en direction de la construction de l'Europe.

J'aimerais pouvoir le faire, mais j'avoue ne pas partager votre optimisme. Tout d'abord, je ne reconnais aucune vertu à ces conférences au sommet dont la prochaine n'a soulevé un enthousiasme — de commande d'ailleurs — qu'à Paris, parce que, jusqu'à présent, elles ont été d'une très grande inefficacité, du moins pour ce qui est de la défense qui, dans les circonstances présentes, devrait avoir la priorité absolue. N'avez-vous dit, après M. Kissinger, que 1973 serait l'année de l'Europe et de sa défense ? Nous y reviendrons.

Le communiqué des Neuf, ensuite, préparé et soutenu par la France, dit-on, inspire à l'un des derniers témoins directs que je suis de la conférence de Munich des sentiments mêlés des mêmes tristesse et aversion que j'ai éprouvées voilà trente-cinq ans, sur place, dans le Führerbau, dans la ville qui vit naître le nazisme. Le slogan de l'époque « Ne pas mourir pour les Sudètes » n'a pas empêché que, d'abandon et abandon, un an plus tard, faute de fermeté, des millions et des millions d'hommes et de femmes aient été condamnés à mourir pour Dantzig.

Et puis, en allant au-delà de ce qu'a recommandé l'O. N. U., et davantage encore de ce qu'a proposé M. Kissinger, ne croyez-vous pas avoir porté préjudice à la conciliation en cours et encouragé l'Egypte et les Etats arabes à se montrer plus intransigeants ? D'ailleurs, la presse tant allemande que britannique n'a pas manqué de souligner la partialité du communiqué des Neuf.

Quoi qu'il en soit, une première étape vers la paix a été franchie, hier, grâce aux Etats-Unis, grâce à leur habileté dans la négociation, mais aussi et surtout grâce à leur fermeté. Nous devrions donc cesser nos récriminations contre eux pour la prétendue désinvolture vis-à-vis de nous avec laquelle ils auraient agi au Proche-Orient. A quoi bon, en effet, s'être

indigné « que l'arrêt des combats et les tentatives en vue d'ouvrir une négociation se soient préparés et effectués sans aucune participation de l'Europe » ?

Certes, le chef de l'Etat a eu parfaitement raison de dire que le tête-à-tête des deux grandes puissances — Etats-Unis et U. R. S. S. — pouvait aussi bien servir la détente que conduire à un affrontement généralisé. Mais il y a une certaine ingénuité dans le rappel du « rôle que devraient jouer les pays européens, pourtant directement intéressés au Proche-Orient par l'histoire, par la géographie, par leurs liens de toute sorte, avec les pays méditerranéens concernés, par des intérêts économiques essentiels », quand on sait ce que la France a fait pour s'opposer à la construction de l'Europe politique et pour défaire la solidarité occidentale que réalise l'Alliance atlantique.

Jean Lecannet a salué l'initiative française d'un nouveau sommet européen, mais il y a vu aussi, avec raison, un constat d'échec de quinze années de politique étrangère de la V^e République. Et, sans complaisance aucune pour ce passé, il a ajouté : « Pendant cette période, la V^e République n'avait comme principaux objectifs que la défense tous azimuts, la France seule, la souveraineté nationale et le refus de toute construction européenne ».

Faute d'avoir cherché en temps utile, au niveau des institutions mises en place par le traité de Rome, à réaliser une véritable intégration politique, les nations européennes n'ont, aujourd'hui, d'autre voie que celle de la coopération dont l'expérience a montré la faiblesse dans le seul domaine qui compte, celui de l'efficacité.

L'année 1973 devrait être celle de l'Europe, celle de sa sécurité économique et militaire. On cherchait un moyen de la relancer. Les événements ont fait qu'il nous a été proposé de l'extérieur. Un dynamisme nouveau pouvait naître du danger et de la pénurie, comme en 1948 quand, par le traité de Bruxelles et le plan Marshall, l'Europe chercha sa force dans l'union avec le concours des Etats-Unis. Car le problème avec lequel nous restons confrontés pour l'immédiat est double : l'unité politique de l'Europe et nos relations avec les Etats-Unis.

La situation au Proche-Orient, en ce qui nous concerne, Français et Européens, a été aggravée par l'avantage stratégique sur l'Occident que l'Union soviétique a cru pouvoir en tirer. La manœuvre a été déjouée, provisoirement, par la vigueur de la réaction américaine. Mais c'est l'Occident, ou plus exactement la communauté atlantique, qui aurait dû s'opposer, avec la détermination dont ont fait preuve les Etats-Unis, et à l'installation militaire russe au Proche-Orient et au chantage arabe de réduction, voire de suppression des livraisons de pétrole.

D'aucuns ont vu dans le communiqué des Neuf la naissance de l'Europe diplomatique. Je n'y ai vu qu'un abandon, un renoncement à la solidarité européenne, un expédient pour des fins égoïstes nationales à courte vue. Priver délibérément des pays de ce qui leur est nécessaire pour leur économie et pour vivre est un acte d'agression qui risque d'être traité comme tel.

Pour agir, il n'y a pas d'Europe diplomatique qui tienne, ni d'Europe économique, ni d'Europe militaire. Seule compte l'Europe politique qui englobe les trois à la fois.

Au Proche-Orient et sur les côtes méditerranéennes de l'Afrique, un second front, après celui le long du rideau de fer, est en voie de se réaliser contre l'Occident, contre l'Europe tout particulièrement. Il sera dans l'avenir le plus dangereux pour notre défense, celui qui peut déclencher une troisième guerre mondiale. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Ollivro.

M. Edouard Ollivro. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je voudrais d'abord souligner l'intérêt de l'intervention de M. Jacques Legendre.

Il est vrai que, très souvent, les départs en coopération se font en fonction du hasard, d'une sorte de loterie, et c'est regrettable. Il serait souhaitable de mettre en œuvre des mécanismes, peut-être à l'intérieur des établissements scolaires, qui permettraient une sélection plus réaliste et aussi plus féconde pour notre pays, comme pour les Etats concernés.

En même temps que le cessez-le-feu entre en vigueur, en même temps que se prépare une conférence de paix, un fait nouveau apparaît au Moyen-Orient, moins visible, moins spectaculaire, mais qui peut avoir des répercussions profondes.

L'un des généraux les plus célèbres en Israël déclarait la semaine dernière : « Au-delà de tout traité, pour atteindre la vraie paix, il faudra beaucoup de bonne volonté et de confiance réciproque ».

Un langage identique est tenu du côté arabe, en Egypte et, hier encore, en Syrie. Même chez les Palestiniens, plus timide sans doute, existe un semblable courant. Une récente émission de télévision m'a frappé. Trois Palestiniens montraient un drapeau, l'emblème palestinien, le croissant arabe, mais aussi le chandelier israélien. En bref, une tentative fragile, maladroite pour rassembler, réunir, intégrer.

Comme toutes les guerres, celle qui vient de se dérouler peut accroître les déchirements, aviver les rancœurs. Mais elle fait aussi surgir des hommes qui veulent dominer leur ressentiment et qui ont assez de courage pour affirmer la nécessité de voies pacifiques, plus inacceptables pour certains esprits que la voie de conflit, mais seules fécondes en définitive. Ces hommes-là qu'ils appartiennent à un camp ou à un autre, ont besoin de vous, de nous, de l'Europe.

Monsieur le ministre, vous avez parlé cet après-midi des deux Grands avec une certaine sévérité. Bien sûr, Israël et les Etats arabes ont besoin des deux Grands. Seuls les deux Grands pouvaient mettre fin au conflit; ils l'ont fait et nous leur devons de la gratitude. Seuls les deux Grands pouvaient obtenir des belligérants qu'ils se réunissent autour d'une table de négociation; ils l'ont fait et nous leur devons de la gratitude.

Pendant, que de lenteurs, que d'inconséquences!

Si l'on avait demandé, il y a trois ans ou six mois, aux Français de cerner de rouge l'endroit dans le monde d'où pouvait surgir un conflit, c'est bien sûr le Proche-Orient qu'ils auraient choisi. Que d'inconséquences et d'égarements! Aujourd'hui, au milieu de tous ces événements, que deviennent l'homme arabe et l'homme israélien?

L'histoire est pleine de traités illusoire, bourrés de grandes intentions, obéissant à des considérations stratégiques globales mais dont le tort était d'oublier les aspirations profondes des hommes concernés. Les lendemains remettaient en cause ce à quoi l'homme ne pouvait consentir et l'on repartait vers de nouveaux conflits.

Vous avez dit encore, monsieur le ministre, que, pour l'Europe, ce n'est pas l'heure du sursaut mais de la vie. Pour l'instant du moins, qu'en est-il de la vie de l'Europe?

Dans le passé, l'Europe a été essentiellement un mouvement de l'esprit. L'Europe est le seul continent à avoir façonné, au cours des âges, un être libre, responsable de lui-même mais aussi de la communauté dans laquelle il se trouve, capable d'affronter le destin et de créer l'avenir au lieu de le subir.

C'est cela la dominante de l'histoire de l'Europe; et il en est une autre en ce moment. L'Europe est le seul continent qui, à travers bien des situations, bien des déchirements, bien des épreuves offre le spectacle d'un agrégat de pays qui a su dominer ses divisions et marcher vers l'avenir.

Je le sais, monsieur le ministre, l'esprit européen, l'expérience européenne ne sont pas transposables au Proche-Orient. Mais ces hommes dont je parlais tout à l'heure, ces hommes qui se cherchent, qui tâtonnent et qui, à travers des développements difficiles, commencent à agir, ces hommes-là ont besoin de notre esprit et de nous sentir avec eux. Sur les gouvernements de ces pays, l'Europe, c'est sûr, peut moins que d'autres, mais sur l'opinion de ces hommes qui, je le répète, compteront de plus en plus, l'Europe, c'est certain, peut plus que d'autres.

Tout d'abord, comprendre, être à l'écoute. Bien sûr, la France, comme tous les pays d'Europe, a le devoir de considérer le monde arabe comme un silo à pétrole absolument indispensable à la substance même de sa vie économique. Mais, en dépit de ces considérations, être à l'écoute de tous, comprendre même les propos excessifs parce qu'ils cachent souvent les vérités — et, dès lors, s'imposer la prudence, la mesure, la modération.

Il s'agit non pas de préférer, mais d'unir, et s'il n'est pas de notre taille d'imposer, il est certainement de notre taille de vouloir convaincre et de réussir.

Qu'entends-je dire autour de moi? Quelles conclusions puis-je tirer pour savoir ce qu'il faudrait dire à Israël? Nous devons lui dire: « Votre existence en tant qu'Etat est, pour nous, un fait absolument irréversible. Votre sécurité également est, pour nous, une exigence irréversible. Nous ne pourrions pas transiger sur ces points et nous ne négligerons aucun effort pour que vos frontières soient définitivement garanties. » Mais nous devons aussi avoir la franchise — car c'est dans l'intérêt même d'Israël — de dire qu'il est de plus en plus illusoire d'articuler une stratégie, d'appuyer une défense, dans les temps modernes, sur l'idée de l'espace, surtout pour les petits pays. Il y a d'autres sécurités que celle de l'espace. Regardons l'Autriche, la Corée, regardons même Berlin-Ouest.

Israël ne doit pas se tromper sur la nature profonde de sa sécurité; vous avez eu raison, à cet égard, monsieur le ministre, d'insister avec force à plusieurs reprises.

Peu à peu, l'idée se fait jour chez certains, en Israël, que le pays ne peut pas vivre ainsi en état de péril permanent. En effet, chacun sait aujourd'hui comment se dénouera la phase ultime. En dépit de son ambiguïté, la déclaration de l'O.N.U. va dans ce sens. C'est en allant aussi dans ce sens — c'est un succès pour la diplomatie française — que les huit ont suivi les propos que vous avez tenus et donné force officielle aux considérations que vous avez exprimées dans cette assemblée.

Mais cette survie d'Israël, à laquelle nous tenons, cette protection à laquelle ce pays a le droit le plus rigoureux requièrent des moyens nouveaux: zones démilitarisées, protection internationale et contrôle authentiques. C'est par ce cheminement, et peut-être par lui seul, qu'Israël pourra survivre en tant que nation.

Une phrase, l'autre jour, pouvait nous alerter à ce sujet; une phrase isolée, heureusement: « La quatrième, nous l'avons perdue, mais la dixième, nous la gagnerons. » C'est précisément cela, monsieur le ministre, que nous devons essayer de contribuer à éviter.

Que dire maintenant au monde arabe?

Le problème n'est pas le même. Ce n'est pas la vie du monde arabe qui est en cause, c'est quelque chose d'aussi fondamental: la nature même de son développement.

Au monde arabe, aujourd'hui, se posent deux problèmes: le développement militaire; le développement de la culture et de la civilisation.

Le monde arabe a besoin de techniciens, de bâtisseurs, de professeurs, de chefs de travaux, d'ingénieurs, de chefs d'entreprise. Entre nous et le monde arabe, entre ce côté-ci de la Méditerranée, qui s'est uni, et ce côté-là, qui va s'unir de plus en plus, il doit y avoir un pacte de développement culturel. C'est dans ce sens que le monde arabe oubliera Israël en tant qu'ennemi et le retrouvera en tant que partenaire.

Je dirai maintenant quelques mots des Palestiniens. Parce qu'ils n'ont pas de frontières, parce qu'ils n'ont pas d'argent, parce qu'ils n'ont pas de vie, pas de richesses économiques, parce qu'ils sont des errants, les Palestiniens sont toujours oubliés. Et c'est pourtant de là, monsieur le ministre, que peut venir demain le péril, au-delà de tous les traités qui pourront être signés.

Monsieur le ministre, le langage que vous avez tenu ne laissait place ni à l'équivoque ni au rêve. Une chose m'a frappé. Vous avez sans arrêt, depuis que vous êtes ministre, parlé des limites de l'action européenne et, ce faisant, c'est, en réalité, des limites des grandes puissances que, sans arrêt, vous avez parlé. En effet, la lourdeur, le poids des grandes puissances empêchent l'adaptation aux réalités profondes de l'humanité.

Il faut « beaucoup de bonne volonté », disais-je au début de mon propos en citant un officier supérieur israélien, « beaucoup de bonne volonté et beaucoup de confiance réciproque ». C'est le général Dayan qui tenait ce langage la semaine dernière. Ce langage est le vrai. Il s'adresse aux uns et aux autres. Il s'adresse à nous tous!

Monsieur le ministre, vous avez beaucoup fait en ce domaine, et je suis sûr que vous ferez encore beaucoup. (Applaudissements sur les bunes de l'union centriste et sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Flornoy.

M. Bertrand Flornoy. Monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis l'avènement du castrisme, aucune entreprise révolutionnaire, aucun événement politique latino-américain n'a retenu avec autant de passion l'attention de l'opinion publique française que le drame du Chili.

Sans doute, une certaine convergence des objectifs de la gauche française et de l'Unité populaire chilienne a-t-elle rendu plus perceptibles, chez nous, les conséquences exceptionnelles d'un affrontement politique et social qui a causé trop de victimes innocentes.

Mais, quelles qu'en soient les motivations réelles, cette prise de conscience existe. Elle ne doit pas être oubliée, comme une péripétie, et elle nous autorise, me semble-t-il, à considérer, au-delà des normes coutumières, les relations de la France et de l'Europe avec les pays de l'Amérique latine.

Tel sera le thème que j'avais l'intention de traiter brièvement ce soir.

J'y aurais été, du reste, invité par votre discours d'aujourd'hui, monsieur le ministre.

Vous avez évoqué en effet évoqué — et le fait est assez important pour être souligné — les nouveaux rapports politiques de

la France et de l'Amérique latine, en rappelant que le Gouvernement avait signé, en juillet dernier, un des protocoles du traité de Tlatelolco sur la « dénucléarisation » de l'Amérique latine, protocole ouvert aux cinq puissances atomiques et que, du reste, la Russie soviétique n'a pas encore signé.

Vous avez également signalé l'intérêt de la charte économique des Etats, dont le Mexique a pris l'initiative et qui pourrait conduire à de nouvelles conceptions dans les relations avec les pays en voie de développement.

Vous me permettez de trouver, dans vos propos, plus qu'une référence conjoncturelle, l'amorce d'une politique franchement ouverte sur l'avenir et dont la France, l'Europe, les pays d'Amérique latine ne peuvent être que bénéficiaires.

Une politique française et, par l'intermédiaire d'initiatives françaises, une politique de l'Europe vers et avec l'Amérique latine, voilà une entreprise qui, peut sembler trop ambitieuse à certains, trop attachés au seul maintien des positions acquises, commerciales ou culturelles. Pourtant, il s'agit là d'une entreprise qui va dans le sens de l'histoire, dont l'initiateur — ne l'oublions pas — est le général de Gaulle, et que les hommes politiques les plus qualifiés de l'Amérique latine appellent de leurs vœux.

Je ne citerai que la déclaration de la commission spéciale de coordination latino-américaine — la C. E. C. L. A. — un des organismes qui animent la politique d'intégration du nouveau continent : « Il faut institutionnaliser à un niveau politique élevé le dialogue entre l'Amérique latine et les communautés européennes. »

A ma connaissance, cet appel n'a reçu de réponse que de la part de la commission de Bruxelles dans le domaine des échanges, sans pour autant que cette commission ait eu l'initiative de la disparition du système discriminatoire dont se plaignaient les pays latino-américains.

Au reste, dans les divers aspects de la politique du développement, la situation de l'Europe et, particulièrement, de la France, vis-à-vis de l'Amérique latine est bonne. Nous avons apprécié, monsieur le ministre, votre détermination d'assurer à l'aide publique un taux de 0,7 p. 100 du produit national brut. Si nous ajoutons à cette action l'effort consenti en faveur de la formation des personnels techniques et scientifiques, nous pouvons nous réjouir d'apporter à une politique d'investissements publics le complément nécessaire pour une démocratisation de l'économie latino-américaine.

Il faut saluer ici l'œuvre accomplie par les enseignants, les coopérants et les chercheurs scientifiques pour maintenir et développer la présence de la France.

Pourtant, nous devons envisager de dépasser une action partout sollicitée, partout appréciée. L'appel de la C. E. C. L. A. à l'Europe avait une motivation économique, bien entendu. C'est la revendication de tous les pays qui appartiennent, ou qui se disent appartenir, au tiers monde. Mais le désir d'institutionnaliser les relations avec l'Europe à un haut niveau politique ne peut être ignoré ou minimisé.

D'abord, dans tous les domaines du progrès, économique, social ou technique, les pays d'Amérique latine cherchent à élargir un débat qui se limite trop souvent à un face à face avec cette super-puissance que sont les Etats-Unis quand il ne s'agit pas seulement d'un débat inégal avec des groupes financiers indifférents aux normes de l'indépendance nationale. La présence de l'Europe serait en réalité un retour, le nôtre, sur un continent marqué par sa civilisation et qui cherche, grâce à elle, à équilibrer les rapports de forces et d'influences.

Ensuite, depuis quelques années, et singulièrement depuis le déclin de l'influence politique des Etats européens, les pays d'Amérique latine s'efforcent d'élaborer des liens communautaires et, par l'intermédiaire d'organismes régionaux, de réaliser leur intégration continentale. Ce mouvement profond et inéluctable mobilise les forces les plus dynamiques et, sans aucun doute, les plus libérales de ces pays.

Mais, dans une communauté où les inégalités économiques divisent les Etats comme les hommes, l'œuvre est difficile à mener. Elle exige un soutien, et c'est tout naturellement vers l'Europe que se tournent les responsables de cette mutation. Ce serait même à la France, monsieur le ministre, qu'ils s'adresseraient s'ils estimaient qu'elle en a les moyens.

Nous ne saurions prétendre à une telle ambition. Mais ce que nous pouvons envisager de faire, sans négliger pour autant nos actions bilatérales traditionnelles, c'est prendre l'initiative d'une concertation entre les pays d'Europe en vue de préparer une politique de large coopération avec les pays et les organisations régionales d'Amérique latine.

On peut dire que les autres pays d'Europe ne suivront pas. Je connais l'opposition que certains d'entre eux ont manifestée à un projet d'université commune à l'Europe et à l'Amérique latine. Mais le temps a passé !

Vous avez dit — et nos partenaires doivent le constater — que « la France et l'Europe ont été exclues du jeu au Moyen-Orient ». C'était le jeu de la guerre et de la paix. Mais, qui peut prétendre connaître le destin du continent latino-américain ?

Sa population de 400 millions d'hommes et ses immenses richesses pèseront d'un poids très lourd et peut-être déterminant dans le choix politique que fera le monde de demain.

Qui oserait nier que le désarroi dans lequel se débattent certains pays latino-américains, l'échec d'expériences démocratiques, les affrontements sociaux tous jours prévisibles font de ce continent un enjeu bien tentant pour les blocs en présence ?

Et qui oserait nier que le destin de l'Europe et celui de l'Amérique latine sont communs, en tout cas bien proches ?

Il me semble évident que c'est l'intérêt de l'Europe, donc de la France, d'aider l'Amérique latine non seulement à se développer économiquement, mais aussi à affirmer sa personnalité politique.

Il convient, me semble-t-il, de l'associer à une nouvelle répartition des responsabilités et des « instruments de progrès » dans le monde occidental qui nous est commun.

En conclusion, je citerai une remarque ou, plus exactement, un reproche fait devant le Conseil de l'Europe, en 1968, lors d'un débat entre parlementaires européens et parlementaires latino-américains par mon ami Tomas Pablo, cet ami de la France, qui fut président du Sénat du Chili. Il disait : « L'incompréhension de l'Europe à notre égard nous cause un profond sentiment de frustration. »

Je souhaite, monsieur le ministre, que le Gouvernement prenne les initiatives d'une politique de large concertation avec l'Amérique latine. Ce sera le mérite de la France et, qui sait, la chance de l'Europe de demain. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, comme chacun peut le constater en observant l'évolution des Etats africains et malgache, le cadre défini par les accords de coopération de 1960 éclate.

Cinq Etats ont demandé la révision de ces accords, et le Cameroun et le Dahomey ont annoncé leur intention d'en faire autant. La Mauritanie et Madagascar ont quitté la zone franc, le ministre malgache de l'économie et des finances affirmant que l'appartenance à cette zone monétaire « constituait un obstacle majeur à l'accession du pays à l'indépendance économique ».

L'O.C.A.M. — l'Organisation commune africaine et malgache — est en crise. Le Cameroun lui-même a annoncé son retrait de l'organisation dont le siège est cependant dans sa capitale. Ces changements ont les significations suivantes : d'abord, revendication d'une autonomie plus grande — c'est le cas du Cameroun — ou d'une maîtrise totale sur le plan monétaire — c'est le cas de Madagascar — avec contrôle des transferts de capitaux ; ensuite, revendication d'une plus large autonomie commerciale avec levée des obstacles à la coopération régionale interafricaine ; affirmation de la souveraineté nationale, y compris sur les richesses du sol et du sous-sol, conformément — je le souligne au passage — à une résolution de la récente conférence d'Alger des pays non alignés selon laquelle « tout Etat opérant une nationalisation en vue de récupérer ses richesses nationales exerce un droit souverain » ; enfin, revendication de conditions plus avantageuses dans les échanges commerciaux, en particulier avec les Etats de la Communauté économique européenne.

Tout cela montre que le dispositif néo-colonial mis en place en 1960 est en train de s'écrouler. Tout cela montre également combien le groupe communiste avait raison de réclamer depuis de longues années la mise en œuvre d'une politique nouvelle de coopération rompant résolument avec les pratiques néo-colonialistes et visant à assurer, non pas les profits des grandes entreprises capitalistes opérant en Afrique noire et à Madagascar, mais la satisfaction des intérêts nationaux des peuples de ces pays, déjà victimes d'une trop longue exploitation coloniale.

Les orientations de cette politique nouvelle se trouvent d'ailleurs résumées dans le programme commun de la gauche, qui déclare : « Le Gouvernement établira avec tous les Etats en voie de développement de nouveaux rapports de coopération, librement négociés et excluant tout esprit néo-colonialiste et

toute condition politique, fondés sur le libre consentement, le respect de l'indépendance, la non-ingérence dans les affaires intérieures et l'intérêt réciproque ».

Plus vite une telle politique triomphera, mieux cela vaudra pour tous, Africains, Malgaches et Français.

Je désire maintenant vous poser quelques questions sur des points particuliers, mais de grande importance, et, d'abord, au sujet de la sécheresse dans les pays du Sahel.

Comme vous l'a écrit l'association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique, « la solidarité de notre peuple, si elle concourt à sauver présentement des vies humaines, ne peut, c'est l'évidence, empêcher le retour de nouvelles tragédies ». La conférence de Ouagadougou des chefs d'Etat des pays du Sahel a dressé un bilan et un état des besoins à court, moyen et long terme. Le coût du plan d'urgence qu'ils ont établi s'élèverait à 1,35 milliard de francs. Les projets à moyen et à long terme prévoient la construction de grands barrages sur les fleuves Niger et Sénégal, le développement des voies de communication inter-Etats, etc.

Comment pensez-vous participer à la réalisation concrète de tous ces projets, directement d'abord, au sein de la Communauté économique européenne ensuite, par le jeu d'une aide internationale ? La ligne de votre budget consacrée au pays du Sahel ne nous paraît pas constituer une réponse satisfaisante tant la tâche est immense et dramatique le caractère d'urgence.

Dans un domaine différent, nous voulons rappeler que, selon votre doctrine, vous reconnaissez les Etats et non les régimes. Alors qu'attendez-vous pour reconnaître la Guinée ? Etes-vous disposé à reconnaître, comme nous le souhaitons vivement, la nouvelle République de Guinée Bissau ?

Allez-vous cesser de livrer des armes aux gouvernements colonialistes du Portugal, comme aux gouvernants racistes d'Afrique du Sud ?

Ma dernière question visera la promesse, faite par M. le Président de la République au cours d'un voyage en Afrique, d'annuler une somme d'un milliard de francs réclamée par le Gouvernement français aux Etats-africains. Où, je vous prie, trouvez-vous dans le budget confirmation de cette annulation ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Offroy.

M. Raymond Offroy. Monsieur le ministre, en 1969 je montais à cette tribune pour demander que la France intervienne afin que le peuple biafraise puisse exercer son droit à l'autodétermination.

Je soulignais que cette autodétermination constituait l'un des éléments fondamentaux du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dont la France est le champion depuis près de deux siècles en même temps qu'un des principes de base du droit international public. Je suggérais que la France prenne à cet égard une initiative sur le plan européen dans le cadre de la conférence au sommet qui devait se réunir bientôt à La Haye.

Mon appel n'a pas été entendu et, quelques mois plus tard, le Biafra était étranglé et baillonné par la force des armes.

Deux ans plus tard, je montais à cette même tribune pour demander que soit reconnu le droit à l'autodétermination du peuple du Bangla Desh qui subissait alors une atroce répression. Je développai la même argumentation que précédemment, mais toujours sans succès, tout au moins du côté du Gouvernement français. Heureusement pour lui, le Bangla Desh avait des amis plus solides que ceux du Biafra et, six semaines plus tard, l'appui de l'Inde lui permettait de devenir un Etat souverain et indépendant.

Aujourd'hui, je gravis ces marches pour demander que soit reconnu le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et que la France agisse en ce sens. L'honneur, le droit international et l'intérêt de la paix nous en font une exigence.

L'honneur, car il est honteux, en notre époque qui se croit civilisée, de tolérer qu'un million et demi de Palestiniens soient maintenus en des camps, dans des conditions déplorables d'hygiène, n'ayant ni une maison, ni une terre, ni un foyer, ni un emploi et ne trouvant, depuis vingt-cinq ans, comme compagnons de ghetto, que la solitude, la rancœur et l'oisiveté.

Le droit international, car il est évident que le fait de ne pas reconnaître à trois millions de Palestiniens — le million et demi qui vivent dans les camps et le million et demi qui se trouvent encore en Cisjordanie — le droit d'avoir, internationalement un statut et une identité et de créer une nation ou de constituer un Etat est une violation du plus élémentaire droit des gens.

L'intérêt de la paix enfin, car il faut pas se leurrer : il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient tant que le problème palestinien ne sera pas résolu sur des bases équitables. Tous les schémas suggérés par la ruse ou imposés par la force voleront en éclats tant qu'ils ne respecteront pas les aspirations légitimes de trois millions d'êtres humains fiers et résolus.

Certes, monsieur le ministre, des sirènes vous sussurent : « Laissez pourrir le problème ; il y a déjà des fissures dans le bloc arabe et quand elles seront devenues des failles, l'on pourra faire payer au peuple palestinien le prix de la *par america* ou de la *par sovietica* ».

Un récent séjour au Proche-Orient m'a montré qu'un tel raisonnement est non seulement révoltant, mais absurde. Car le problème palestinien est et restera le ciment de l'union arabe. Je crois qu'en l'ignorant ou en le refoulant, Tel-Aviv se prépare des lendemains de plus en plus difficiles.

Jusqu'à présent on nous répétait : « Oui, mais qu'y faire ? L'Europe ne peut rien. L'Europe est impuissante. L'Europe ne peut pas, ne veut pas agir au Proche-Orient. »

Or, monsieur le ministre, vous nous avez prouvé le contraire car je viens de vérifier la très profonde répercussion que la résolution des neuf pays de la Communauté européenne avait eue au Proche-Orient. Partout on m'a dit : « Ah ! maintenant la situation change. Puisque vous existez, vous autres Européens, vous pourrez jouer un rôle. La rentrée politique de l'Europe sera un facteur important dans le rétablissement de la paix au Moyen-Orient si les Neuf entreprennent, notamment à la conférence de Copenhague, une action qui soit la suite logique et concrète de la décision de Bruxelles. »

Monsieur le ministre, j'étais hier à Damas et, répondant à une question que je lui posais, le ministre des affaires étrangères syrien m'a dit : « Il n'y aura pas de conférence de la paix sans l'Europe car nous n'acceptons pas d'y participer si l'Europe n'y est pas représentée. » La réponse de M. Khaddam signifie évidemment que notre continent est désormais assuré de pouvoir faire entendre sa voix dans l'étude de problèmes auxquels il est directement intéressé.

Je suis sûr que cette précision comblera de joie tous ceux qui, à cette tribune ou ailleurs, dans la presse et à la radio, se sont depuis un mois lamentés sur l'impuissance de l'Europe et sur sa carence dans la dernière crise arabo-israélienne. J'espère que cette information montrera à M. Mitterrand que cette résolution des Neuf n'est pas tellement inopportune puisqu'elle a déjà provoqué une décision du gouvernement de Damas qui assurera à l'Europe sa place à la conférence de la paix.

Dans ces conditions, nous arriverons peut-être à penser que l'intransigence d'Israël, qui est déjà en train de cimenter l'unité arabe, créera peut-être l'unité européenne.

Quoi qu'il en soit, je voulais vous assurer, monsieur le ministre, que je suis de ceux qui vous font confiance pour jouer résolument les atouts nouveaux que nous avons maintenant en main, dans l'intérêt de la France, du monde, de la justice et de la paix. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Feït.

M. René Feït. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes tous persuadés désormais que le prestige et l'influence d'un pays dans le monde ne se jugent pas seulement en termes de puissance militaire, ils se jugent aussi en termes de coopération. Et, à cet égard, la situation de la France ne nous apparaît pas comme pleinement satisfaisante.

La politique de coopération nous semble présenter actuellement deux défauts majeurs : elle est trop concentrée géographiquement, et elle ne coordonne pas les interventions publiques et les initiatives privées.

La concentration de l'aide française sur une zone géographique restreinte, l'Afrique essentiellement, ne répond, semble-t-il, ni à la vocation réelle ni aux intérêts de la France. La vocation de notre pays, le rôle qu'il doit jouer, c'est la défense de l'indépendance au service de la paix. A cet égard, la quasi-exclusivité donnée aux Etats africains, pour la coopération, est discutable.

Elle ne répond pas d'abord aux aspirations de nombreux Etats non engagés, qui souhaitent une présence française, technique et économique, pour réduire leur dépendance à l'égard des grandes puissances économiques, Japon ou Etats-Unis.

C'est le cas de l'Asie du Sud-Est, où la présence japonaise fait peur et où la présence américaine ne laisse pas toujours un bon souvenir. Rappelons, à ce sujet, les déclarations du gouvernement indonésien depuis 1967 : « Notre politique d'indépendance est celle de la France en Europe ; il est logique que nous nous précions un appui mutuel. »

C'est le cas également de l'Amérique latine, où l'implantation massive des entreprises américaines est dorénavant freinée. Rappelons encore les déclarations du gouvernement brésilien depuis 1969 : « Nous souhaitons une présence économique et technique de la France, aux côtés des autres pays européens, pour compenser l'influence économique des Etats-Unis. »

La concentration de l'aide française sur la zone franc est par ailleurs peu conforme aux intérêts de l'économie française.

Il est d'abord illusoire de lier la présence technique française en Afrique et l'augmentation de nos exportations vers ce continent. Cette situation était vraie en 1967, ce qui permettait alors au rapporteur principal du budget des affaires étrangères de déclarer : « Le concours que la France apporte à la formation des cadres des pays insuffisamment développés tend à constituer, par l'imprégnation culturelle qu'elle réalise, un environnement favorable à la diffusion de nos techniques et, partant, de nos marchandises ».

Elle ne l'est plus en 1973, pour deux raisons : les Etats africains ne peuvent plus accorder un traitement privilégié, sous forme de préférences ou de tarifs douaniers, à la France, puisque notre pays fait partie d'une Communauté européenne hostile au régime commercial préférentiel. On sait, à cet égard, que les pays de la Communauté européenne ont réduit dès 1969 les tarifs douaniers qui protégeaient le café, le cacao et l'huile de palme.

Dans ces conditions, on comprend que les Etats africains, se voyant supprimer des préférences, réduisent également la préférence à l'égard de la France.

Par ailleurs, les Etats africains souhaitent mettre fin au système des préférences réciproques, conformément aux principes énoncés à la conférence de New Delhi qui prévoit, rappelle-t-on, un système mondial de préférences généralisées.

Le deuxième défaut de la coopération actuelle est l'absence de coordination entre initiatives privées et interventions publiques. Faute d'une telle coordination, la coopération réalisée par les entreprises privées reste très limitée.

Et c'est pourtant une formule de coopération très recherchée par les Etats peu industrialisés, en particulier en Asie du Sud-Est, et aussi en Amérique latine. Dans ces Etats, en effet, l'implantation d'entreprises étrangères contribue fortement au développement dans trois cas précis : lorsqu'elle apporte une formation technique nouvelle à la main-d'œuvre locale ; lorsqu'elle suscite l'apparition de nouvelles entreprises dans telle ou telle branche ; lorsqu'elle permet l'exportation des biens manufacturés.

En échange de cette contribution, de nombreux Etats du tiers monde accordent d'ores et déjà des avantages substantiels. J'en citerai un exemple caractéristique : celui de Singapour, en Asie du Sud-Est. A Singapour, le Trésor prend des participations dans les firmes qui le souhaitent, mais surtout il garantit aux investisseurs la possibilité de racheter ses parts, une fois l'entreprise bien lancée.

Nous constatons que la politique actuelle de coopération ne reconnaît pas cette forme de coopération, conforme pourtant aux souhaits des gouvernements du tiers monde.

Il existe sans doute une présence industrielle française. Mais elle se limite à quelques entreprises disposant de fonds propres pour s'implanter. En Asie du Sud-Est : Air liquide et France-Textile à Singapour, la Française des pétroles d'Aquitaine en Indonésie ; en Amérique latine : Rhône-Poulenc, Pont-à-Mousson et Roussel-Uclaf au Brésil.

Mais, pour le reste, la politique actuelle de coopération ne reconnaît pas l'implantation des entreprises françaises dans le tiers monde comme une forme de coopération.

Deux faits sont symptomatiques : les services de la coopération n'interviennent pas dans les questions d'implantation d'entreprises françaises dans les pays du tiers monde hors zone franc ; ces opérations ne voient intervenir que le ministère des finances, sous l'angle de la fiscalité.

Le ministère des finances n'accorde aucun avantage aux implantations d'entreprises françaises dans les pays du tiers monde hors zone franc.

On s'aperçoit en effet que les agréments fiscaux ne sont donnés que pour des réseaux commerciaux : dépenses d'établissements de vente, de bureaux d'études ou de bureaux de renseignements. On s'aperçoit par ailleurs que la Coface, la compagnie pour le financement et l'assurance du commerce extérieur, ne garantit pas les opérations d'investissement dans ces pays.

Nous souhaitons du Gouvernement, pour l'avenir, une révision sensible de la politique actuelle de coopération. Et tout d'abord une politique de coopération publique plus diversifiée géographiquement, sur le plan technique et sur le plan financier.

Sur le plan technique, par l'envoi de coopérants techniques plus nombreux dans les pays non alignés qui souhaitent éviter la dépendance technique à l'égard des grandes puissances. C'est le cas notamment de nombreux pays d'Asie du Sud-Est, tels l'Indonésie, la Malaisie et les Etats de la péninsule indochinoise. C'est le cas également de plusieurs Etats d'Amérique latine : le Brésil, le Mexique et l'Argentine, par exemple.

Sur le plan financier, l'intervention des organismes financiers responsables de la coopération actuelle est souhaitable dans le financement de projets industriels ou énergétiques dans les pays précités. C'est souhaitable pour la caisse centrale de coopération économique et également pour les organismes européens : fonds européen de développement et banque européenne d'investissement.

Nous souhaitons également une politique de coopération associant l'effort des entreprises à celui de l'Etat au niveau des objectifs et au niveau des moyens.

Au niveau des objectifs, par le soutien à une politique d'implantation des entreprises françaises dans les pays du tiers monde peu industrialisés et orientée vers la réexportation.

Une telle formule présenterait un double avantage pour l'image de la France, car elle serait bien accueillie par les Etats peu industrialisés qui souhaitent avant tout exporter des biens manufacturés ; pour l'économie française, car elle permettrait des rentrées de devises par la réexportation. Elle garantirait la sécurité des investissements, puisque ceux-ci seraient effectués dans l'intérêt des pays receveurs. Elle aménagerait enfin des marchés d'avenir pour les entreprises françaises.

Au niveau des moyens, des accords-cadres sélectifs entre Etat et entreprises pourraient être envisagés. Ces accords-cadres seraient organisés de la façon suivante : les entreprises s'engageraient à investir en vue de la réexportation. En échange, l'Etat leur accorderait des avantages, en particulier une garantie d'investissement. Ces accords-cadres seraient sélectifs : seules les entreprises capables de réexporter dans des conditions rentables seraient choisies. En fait, cela reviendrait à aider deux types d'activités : les activités incorporant beaucoup de main-d'œuvre — cuir, textiles, meubles, par exemple — et les activités équilibrant le capital et le travail, comme l'électroménager.

Il serait souhaitable que des personnels administratifs locaux plus compétents soient mis en place, au moyen de deux actions : faire de la compétence économique le premier critère présidant à l'affectation ou à la promotion des responsables diplomatiques ; recruter, par tour extérieur, des hommes plus nombreux, mais surtout ayant assumé des responsabilités dans les entreprises.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques remarques que je désirais vous présenter à l'occasion de votre budget. Je ne doute pas que vous les prendrez en considération et je vous remercie des réponses que vous voudrez bien me fournir à ce sujet. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, vous vous souvenez certainement de cette nouvelle d'Albert Camus à la fin de laquelle le héros, perdu dans une sorte de contemplation, finit par disparaître en laissant un tableau où ceux qui se donnent la peine de regarder de très près ne voient écrit qu'un seul mot, et l'on ne sait pas si c'est « solitaire » ou « solidaire ».

Eh bien, l'impression que la politique extérieure de la France m'a donnée — et nous étions quelques-uns à la partager — assez longtemps, trop longtemps, était celle d'une politique quelque peu solitaire.

Il nous semble — et nous vous en donnons acte — qu'elle devient actuellement plus solidaire. J'en veux pour preuve, monsieur le ministre, ce que vous nous avez dit cet après-midi et qui rendait — je dois le reconnaître — un son assez nouveau.

Vous ne m'en voudrez pas de déplorer que cette solidarité semble venir un peu tard et lorsque des périls extérieurs paraissent menaçants.

Notre débat d'aujourd'hui me semble très fondamental et je me réjouis qu'il soit si profondément digne. Je me réjouis, faisant table rase du passé, de le voir marqué justement de ce souci de solidarité qui nous est aujourd'hui si nécessaire, parce que la guerre est encore toute fraîche à nos portes.

Solidarité de l'Europe, d'abord. Parmi les paroles les plus positives prononcées par le Président de la République, lors de sa conférence de presse du 21 septembre dernier, nous avons noté son rappel de l'objectif 1980 pour l'union européenne et le Président de la République a frappé son auditoire et toute l'opinion internationale en précisant qu'il s'agissait, évidemment, d'une union politique.

Pour celui qui vous parle, qui a œuvré quelques années — et M. Jean-François Deniau s'en souvient — au sein des institutions européennes et qui fut dès la déclaration de M. Robert Schuman, en 1950, un militant de l'idée européenne, le délai qui nous reste paraît bien court pour atteindre l'objectif : six ans ! Pour avoir subi et vécu les lenteurs de la construction européenne, heureusement irréversible où nous sommes désormais engagés, il ne peut pas ne pas vous dire qu'une très forte accélération s'impose pour atteindre ce fameux objectif en 1980. Fasse le ciel que ce délai ne soit pas encore trop long !

De toute façon, la pression des faits est là. L'union monétaire devient urgente pour se défendre contre l'hégémonie du dollar et d'autres monnaies qui pourraient jouer contre la nôtre, de même qu'il faut bien envisager — vous l'avez souligné après d'autres à cette tribune — une défense européenne qui devient le grand problème de demain. Mais de telles initiatives peuvent-elles se passer d'institutions ?

J'ai lu aujourd'hui même qu'un ancien ministre des affaires étrangères, M. Maurice Schumann, se prononçait pour des élections européennes au suffrage universel. J'ai entendu tout à l'heure M. Couve de Murville, qui n'était pas tout à fait d'accord, semble-t-il, avec cette perspective institutionnelle, manifester tout de même son désir d'entendre l'Europe parler d'une seule voix. Comment le pourrait-elle si elle ne se donnait pas ces fameuses institutions ?

Cependant, peu d'obstacles se dressent, dans l'opinion publique française, contre un tel progrès. Des statistiques, des sondages récents ont montré que 73 p. 100 des Français interrogés acceptaient une monnaie européenne, 57 p. 100 la création d'un gouvernement européen et, bien que ce soit un point sensible, 53 p. 100 la création d'une armée européenne. Il n'est pas jusqu'à l'électorat communiste lui-même qui ne soit favorable à ces perspectives puisqu'il s'est prononcé à 54 p. 100 en faveur d'un gouvernement européen et même à 47 p. 100 pour une armée commune !

Autant dire qu'aucun obstacle électoral, aucun obstacle d'opinion ne doit gêner le Président de la République, ni le Gouvernement, compte tenu des pouvoirs importants dont il dispose, pour prendre des initiatives dans cette direction.

Sur ce point, nous ne sommes pas des religionnaires mais si les démocrates se sont longuement battus en faveur d'un Parlement européen élu directement au suffrage universel c'est parce qu'ils y voient l'instrument de l'indispensable contrôle de l'exécutif par une représentation populaire et aussi les moyens d'intéresser les citoyens à l'Europe, de les faire enfin participer et cette préoccupation, certes, reste hautement la nôtre.

Mais nous ne voulons pas nous borner à la ressasser, conscients que nous sommes que ce serait une erreur tactique de considérer cette élection directe d'un Parlement européen comme un préalable immédiat, faute duquel nous refuserions la marche en avant des institutions communes. Ce qui compte pour nous — et nous attendons beaucoup du sommet de Copenhague pour progresser dans cette voie — c'est qu'une date soit fixée avant 1980, bien sûr, pour l'organisation de telles élections.

Dans l'immédiat, nous attendons du Gouvernement français qu'il appuie la proposition de la commission européenne pour l'accroissement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen. La coopération politique qui s'ébauche bien timidement entre les Neuf, en matière de politique étrangère, ne saurait être complètement dissociée des institutions communautaires. Pour être efficace, ne devrait-elle pas s'appuyer, dès maintenant, sur un comité permanent, indépendant des gouvernements, si possible chargé de proposer aux ministères, dans certains domaines, les orientations d'une politique étrangère conforme aux intérêts communs de l'Europe des Neuf ?

Nous avons également besoin, monsieur le ministre, au-delà de cette solidarité intérieure de l'Europe, d'une solidarité extérieure, en particulier avec le tiers monde, avec l'Afrique.

Je rappellerai ce mot magnifique du chancelier Brandt à l'Organisation des Nations Unies : « La misère est un conflit ; combattre la guerre, c'est d'abord combattre la faim ». Et, sur ce point, nous ne saurions trop féliciter M. Jean-François Deniau de l'action qu'il a menée, en particulier, au Sahel.

Personnellement, je n'ai pas l'intention de refuser le budget de la coopération. En effet, si je regrette sa relative diminution en pourcentage, par rapport au budget de la nation, si je déplore, comme d'autres avant moi, qu'un plus grand nombre de jeunes appelés ne participent pas à des œuvres de coopération, néanmoins je sais que vous avez le désir, monsieur le secrétaire d'Etat, de développer cette action. Et nous ne saurions vous rendre responsable d'un budget que vous avez eu peu de

temps pour préparer. C'est sur le budget pour 1975 que nous jugerons l'effort que vous souhaitez certainement faire en faveur des peuples sous-développés, notamment des peuples africains.

Solidaire en son sein, solidaire à l'extérieur et d'abord avec les pays pauvres, telle est la politique française que nous souhaitons. Si telle est bien la direction choisie par le Gouvernement, nous ne le combattons pas. C'est pour nous un grand projet, un projet de grandeur française, un projet pour une jeunesse qui ne veut pas s'endormir dans la société de consommation. C'est un projet d'humanité. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et sur certains autres bancs.)

M. le président. La parole est à M. Nessler.

M. Edmond Nessler. Mesdames, messieurs, il apparaît bien que la diplomatie de la tasse de thé et des petits fours dont parlait M. le Président de la République est bien révolue.

Si je pouvais me permettre cette expression, je dirais que nous sommes à l'orée d'une diplomatie de la matraque, cette matraque étant le pétrole. C'est d'autant plus irritant que cette matière première, dont disposent certains Etats de création récente, souvent inconsistants et peu stables, a été découverte, prospectée, extraite, transportée, raffinée et consommée par ceux qui sont aujourd'hui victimes de l'ostracisme et du boycott et que de ce fait notre diplomatie, par la force des choses, est aujourd'hui à l'écoute des volontés de l'émir du Koweït ou d'un quelconque cheikh de la côte des Pirates.

C'est donc reconnaître que, comme nos partenaires européens, nous avons tout lieu d'être modestes. Il ne s'agit pas, comme l'a déclaré un orateur précédent, d'un légitime affrontement entre les grandes compagnies et certains Etats qui aspirent à l'indépendance économique en même temps que politique. Nos interlocuteurs eux-mêmes l'affirment : ils se servent du pétrole comme d'une arme. Nous sortons alors du domaine des échanges internationaux et nous entrons en contravention avec les usages du commerce. C'est là que le débat s'aggrave.

Bien sûr, il y a le prétexte du conflit du Proche-Orient. Mais tout à l'heure, sur les téléscripteurs, je lisais que, notamment, le Koweït et l'Arabie saoudite, cette dernière étant le principal fournisseur de pétrole, continueront à faire preuve de fermeté en toutes circonstances et nous imposeront certaines conditions si nous ne nous soumettons pas à leurs impératifs. Non seulement ils interdisent l'exportation vers certains pays européens, mais ils la contrôlent, compte tenu de la classification qu'ils ont établie entre pays amis, ennemis ou neutres. Ils s'ingèrent ainsi dans le commerce européen lui-même.

Je ne sais pas, monsieur le ministre, si nous pouvons nous réjouir de la prochaine rencontre de Copenhague. Ne jouons pas trop sur les mots : nous avons réalisé l'unanimité sur ce point, uniquement sous la pression des circonstances extérieures auxquelles je viens de faire allusion. Mais l'avenir me paraît encore plus inquiétant, car les pays détenteurs de ce pétrole indispensable à nos besoins essentiels et à notre économie ont mesuré leur puissance.

Déjà, l'Europe s'était inclinée devant le terrorisme. Aujourd'hui, elle vient de plier devant la menace sous conditions, dirai-je, pour ne pas employer le mot de chantage. Demain, certains pourraient jouer des quantités considérables de monnaies fortes qu'ils auraient accumulées et l'ensemble de l'économie, l'économie libérale en particulier, pourrait en être affecté.

Alors, me répondez-vous, c'est vrai, nous nous trouvons dans une impasse, mais comment en sortir ? Je ne vous suggérerai pas, bien sûr, de revenir à la politique de la canonnnière, mais assez curieusement, en raison même de la gravité, de la provocation et du défi arrogant, certains de nos interlocuteurs y pensent. Et c'est le bon commandant Jalloud, bras droit du colonel Khadafi, que nous avons reçu à Paris et qui, selon une dépêche de l'agence France-Presse publiée hier dans *Le Monde*, a solennellement averti l'Europe en termes particulièrement violents, de ne pas tenter de briser militairement le boycottage du pétrole. « Je ne peux pas imaginer, a-t-il déclaré, que l'Europe ait un seul soldat superflu qu'elle veuille envoyer en enfer ».

C'est donc dire que de l'autre côté de la barricade, si vous me permettez d'employer cette expression, on a effectivement pensé que l'Europe, agacée, exaspérée par certaines initiatives excessives, pourrait aussi prendre des mesures brutales.

Mais, dans le cadre d'une politique virile, on pourrait tout de même imaginer des mesures de rétorsion. En 1972, le monde libre — Europe, Canada, Etats-Unis — a assuré la soudure, avec près de dix millions de quintaux de céréales panifiables — dernier chiffre que j'ai relevé — dans les pays exportateurs de pétrole qui aujourd'hui nous tiennent la dragée haute. Une négociation devrait donc prendre en considération,

non seulement les problèmes économiques et commerciaux qui se posent dans leur contexte politique et même passionnel, mais également les moyens que nous avons d'y résister et d'y faire face. Céder sous la menace, les hommes de ma génération ont, hélas, déjà connu cela avant la dernière guerre mondiale.

Comme disait le grand Churchill « feed the beast... », « nourrissez la bête, elle vous dévorera ». C'est sur cette citation provisoirement pessimiste, monsieur le ministre des affaires étrangères, que je termine ma brève intervention. Il est temps que l'Europe, dans la mesure où elle veut s'affirmer, réagisse contre les excès d'une volonté extérieure que, contre toute vraisemblance et contre toute équité, on veut lui imposer. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Le 25 mai 1971, le Président de la République disait à Bruxelles : « Si nous reculons sur notre langue, nous serons emportés purement et simplement. C'est à travers notre langue que nous existons dans le monde autrement que comme un pays parmi d'autres. »

C'est dire l'importance du budget que nous examinons aujourd'hui et spécialement de l'action de coopération culturelle et technique dont vous êtes responsable, monsieur le ministre. En effet, nous sommes persuadés que l'une de nos tâches les plus importantes et les plus constantes, au-delà de nos divergences, est d'assurer le développement de la langue et de la civilisation françaises dont nous avons reçu l'héritage et que nous devons transmettre à un nombre d'hommes toujours plus grand et dans des conditions encore meilleures.

J'ai donc été quelque peu peiné en entendant, de cette tribune, des propos qui pouvaient relever de la dérision. Que M. Marette me permette de lui dire, en l'écoutant, j'ai eu un peu l'impression d'entendre s'exprimer les fonctionnaires des affaires étrangères il y a dix ans, qui considéraient qu'à l'intérieur de la coopération culturelle et technique certaines actions, tournées vers l'avenir, étaient modernes, tandis que d'autres, relevant du passé, représentaient des nostalgies.

C'est une grave erreur de penser que l'on peut laisser disparaître notre langue dans des pays où elle est en usage depuis des centaines d'années et, dans le même temps, quelquefois dans la même zone géographique et dans le même Etat, persuader ces mêmes peuples que c'est la langue de l'avenir, qu'il s'agit, non pas d'un patois appelé à disparaître, d'une survivance historique, mais, au contraire, d'une langue moderne, véhicule des sciences les plus avancées, des relations internationales les plus actives.

Il n'est pas possible d'abandonner le français en Louisiane et de le développer au Texas ! Il n'est pas possible d'abandonner notre langue à Haïti et de prétendre l'enseigner dans les pays de la zone des Caraïbes.

On ne divise pas ainsi l'avenir d'une langue. Ou le français est en déclin et il l'est partout dans le monde, ou, au contraire, il est en renaissance, en résurgence, en développement et il l'est aussi partout dans le monde, en particulier chez ceux, comme nous, qui, dès l'origine, se sont formés et ont développé leur civilisation propre à travers lui.

On ne peut pas davantage considérer que l'avenir de la langue française repose en priorité sur des esprits cultivés que nous formerions individuellement, dans tous les pays, à l'usage de la langue et de la civilisation françaises.

Cet avenir de notre langue est lié en priorité au fait que certains peuples s'expriment en français, à l'intérieur même de leurs frontières, quand ils ont besoin d'établir des relations à un niveau élevé et, à l'extérieur de leurs frontières, quand ils veulent accéder aussi à un niveau élevé de relations internationales.

Dans les organisations internationales comme dans les colloques scientifiques, ce ne sont pas des esprits brillants, venus de pays où la langue anglaise est la langue véhiculaire internationale, qui demandent que l'on s'exprime en français. Ce sont des hommes qui viennent d'Etats quelquefois moins importants, plus humbles, mais où ils ont été entièrement formés aux disciplines modernes à travers notre langue.

Cette vérité a été exprimée, pour la première fois en 1964, dans les directives d'orientation du plan quinquennal d'expansion culturelle et technique, dit plan Basdevant, qui demandait la priorité pour les pays où la langue française est la langue d'expression internationale et souvent d'expression interne, afin qu'à travers le monde un grand nombre de peuples continuent à user du français dans les activités les plus modernes de leurs relations.

Si, actuellement, le tiers ou le quart des délégués des Etats s'expriment en français à New York, à l'O. N. U., s'il en est de même pour la majorité des représentants africains à Addis-Abebà à l'Organisation de l'unité africaine et pour la majorité aussi des pays membres de l'U.N.E.S.C.O. à Paris, c'est parce que nous avons considéré que leur usage du français n'était pas un héritage du passé, mais au contraire une nécessité du présent et une volonté pour l'avenir, qu'il convenait d'encourager ces peuples et de les entretenir dans leur détermination de continuer à utiliser naturellement le français sur le plan international.

Le maintien de la francophonie passe par le développement du français partout où il existe.

Qu'on me laisse dire que le gouvernement américain, qui ne se préoccupe pas particulièrement d'entretenir des musées linguistiques, est lui-même très favorable au développement du français en Louisiane, qu'il considère comme faisant partie de l'héritage historique de son peuple. Il nous a apporté le plus grand concours à cette fin, de même que l'ensemble des habitants de cette région qui estiment qu'ils doivent payer pour faire de leur français local un français international. C'est donc une des actions de coopération les moins coûteuses parmi celles qu'entretient votre département des affaires étrangères.

Qu'on me laisse dire également qu'à Haïti des attaques ont été très souvent et très systématiquement menées par la langue anglaise pour faire disparaître le français en tant que langue officielle, et que le nationalisme haïtien qui, depuis cent cinquante ans, s'est exprimé politiquement de bien des façons, a toujours considéré que le maintien de son identité nationale passait par le maintien de la langue française comme langue nationale et internationale. Cela, nous n'avons pas le droit de l'ignorer.

Qu'on me laisse dire enfin que lorsque nos comptoirs de l'Inde sont passés de l'Inde géographique à l'Inde politique, un accord avait été conclu avec le gouvernement indien, accord qui tendait à faire de Pondichéry une vitrine de la langue française à l'intérieur de ce sous-continent. Si l'on a un reproche à nous faire, ce n'est pas d'avoir suivi cette politique, mais de ne l'avoir suivie qu'avec trop de discrétion.

Il ne s'agit donc pas là d'opérations passées, folkloriques, historiques ou nostalgiques, mais au contraire d'opérations tournées vers l'avenir et que j'ai choisies parmi d'autres parce qu'elles avaient été évoquées à cette tribune, pour rappeler que le destin de la langue française ne se divise pas.

La certitude que la langue française est le véhicule d'une « symbiose créatrice », comme le disait le président Senghor à Dakar, en janvier dernier, devant les représentants parlementaires de trente pays, traduit une confiance globale dans les vertus d'expression, de conciliation, de civilisation de notre culture.

Le français est une langue de synthèse, d'avenir, aussi bien dans les bayous que dans les conférences internationales, sur les mornes que dans les symposiums scientifiques.

Monsieur le ministre, vous nous disiez le 19 juin dernier : « De même, la solidarité entre les pays qui pratiquent notre langue et qui souhaitent la pratiquer les a conduits à contracter une alliance culturelle qui va du Québec au Laos en passant par Haïti, l'Afrique francophone, la Tunisie et l'île Maurice. Nous nous réjouissons de cette renaissance et nous prenons une part accrue à ce mouvement de la francophonie et aux institutions qu'il a fait naître comme l'agence de coopération pour les Etats francophones ».

Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour que cette part accrue se traduise en fait dans nos choix budgétaires, dans nos structures administratives et politiques, dans nos prises de position internationales, et pour qu'ainsi soit affirmée de façon éclatante notre appréciation de ces liens privilégiés que crée la solidarité naturelle des peuples qui, dans le monde, partagent l'usage de notre langue et de notre civilisation. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Michel Jobert, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je serai sans doute un peu long et je suggère la procédure suivante : d'abord, je répondrai aux orateurs qui sont intervenus dans la discussion ; je ferai un exposé aussi bref que possible sur mon budget ; puis, je répondrai aux rapporteurs qui m'ont adressé plusieurs questions soit dans leur rapport écrit, soit dans leur rapport oral.

Enfin, monsieur le président, avec votre permission, je céderai la parole à M. Jean-François Deniau qui présentera le budget de son secrétariat d'Etat et répondra à plusieurs questions relatives à la coopération. Je vais m'efforcer, sans être sûr d'y

parvenir, de grouper mes réponses aux différents orateurs. Mais j'ai l'intention de répondre à la plupart des questions qui m'ont été posées, même si elles sont embarrassantes ; je dirais : surtout si elles sont embarrassantes.

Monsieur le président Couve de Murville, vous avez noté que l'action du Gouvernement gagnerait à être mieux connue. Je me souviens d'avoir lu, il y a quelques jours, dans un quotidien du soir — qui n'est pas un grand quotidien, mais qui est un quotidien intéressant — que vous indiquiez qu'en politique, sous-entendue « étrangère », le verbe est important. Et je me suis demandé à quelle éloquence vous vous référiez. En y réfléchissant, j'ai pensé que c'était à l'éloquence du général de Gaulle.

Vous avez eu une phrase sur le Chili. A ce sujet, je dirai à M. Mitterrand que j'ai particulièrement apprécié la courtoisie de son propos à mon égard et à l'égard de mon administration. J'y ai été fort sensible.

Mais je reviens au fait même. Vous le savez, la France ne reconnaît pas les gouvernements ; elle reconnaît les Etats. Et quand on dit que nous nous sommes précipités — c'est le mot qui a été employé — pour reconnaître le gouvernement chilien, eh bien, cela n'est pas exact. Nous ne nous sommes précipités en aucune façon. Je le redis, car M. le Premier ministre a donné à l'Assemblée toutes explications à ce sujet : nous avons simplement accusé réception d'une note que le gouvernement chilien nous a adressée pour nous dire qu'il était là.

En effet, il est là. C'est lui qui est sur le territoire du Chili. Les rapports entre Etats et la vie des Etats sont ce qu'ils sont. A partir du moment où un Etat existe, nous constatons qu'il existe.

Cela ne veut pas dire que les sentiments auxquels M. Mitterrand s'est référé ne nous ont pas guidés. L'ambassade de France, toute petite qu'elle est, a été constamment pleine de réfugiés qu'elle a accueillis et protégés. Elle a bataillé pour leur obtenir des sauf-conduits, étant entendu que toute personne réfugiée à l'ambassade ne serait en aucun cas livrée.

Vous savez quelle a été l'intervention du Gouvernement, pas trop tardive, même plutôt très rapide, en faveur de Luis Corvalan. Cette intervention a eu un certain poids, du moins je l'espère.

Depuis quelques jours, arrivent à Paris des réfugiés, et je précise à l'intention de l'Assemblée, comme je l'ai fait pour le conseil des ministres la semaine dernière, que la France, qui est le quatrième pays pour la contribution qu'elle a apportée au comité pour les réfugiés, est jusqu'à présent le deuxième pays d'accueil des réfugiés chiliens après le Mexique. Connaissant l'intérêt que vous portez tous à ce drame chilien, je souhaite que vous-mêmes, messieurs les parlementaires, vous vous intéressiez au sort de ces réfugiés qui arrivent en France et que vous aidiez à leur insertion, provisoire j'espère, dans notre vie nationale.

Monsieur le président Couve de Murville, vous avez parlé des ambiguïtés de notre politique concernant le Cambodge. Je parlerai plutôt des subtilités nécessaires de notre politique concernant cet Etat. Dans cette affaire, je l'ai dit dans mon discours de tout à l'heure, notre souci est de permettre à tous les Khmers de retrouver leur pays et l'union dans leur pays. Or il se trouve que rien n'a pu se conclure sur le plan militaire. Telle est la situation présente. Nous souhaitons ne pas gêner nos amitiés par des interventions qui seraient mal comprises.

En ce qui concerne l'Afrique — et je réponds en même temps à M. Mitterrand — vous avez demandé des précisions sur la redéfinition des rapports que la France entend avoir avec les Etats africains et que les Etats africains entendent avoir avec la France.

Vous le savez, M. le Président de la République s'est rendu en Haute-Volta, il n'y a pas très longtemps. Il est allé au Togo également lors du même déplacement et il a fait, à cette occasion, des déclarations sans équivoque. Il a indiqué que la coopération que la France offrait, plus par tradition, par humanité et par amitié que pour des raisons économiques ou d'intérêt, n'était pas imposée et que quiconque pensait ne pas en vouloir pouvait le dire sans que nous y voyions un geste inamical.

Le vœu d'un certain nombre d'Etats de voir réviser les accords de coopération, qui ont vieilli — nous le reconnaissons tous — a rencontré notre souci de donner à l'œuvre de coopération un caractère plus moderne et plus dynamique.

Nous entendons poursuivre cette tâche à l'intérieur de nouveaux cadres dans la mesure où des accords les définiront. Dans mon exposé général, j'ai indiqué que des accords avaient été dénoncés, que d'autres le seraient aussi mais qu'ils seraient remplacés, ce à quoi nous nous employons.

Parallèlement à cette action, qui sera développée aux cours des prochains mois, un certain nombre de chefs d'Etat africains ont souhaité se réunir autour du chef de l'Etat français. Sans doute ont-ils leurs raisons, qu'on comprend aisément. Il y a la tradition et l'amitié, je l'ai dit ; il y a aussi l'intérêt, pour un certain nombre d'Etats de se retrouver, dans une action internationale, autour d'un pays qui ne soit pas trop puissant et qui ne puisse pas, par le poids même dont il pèserait sur eux, gêner l'épanouissement de leur personnalité.

C'est du moins dans cet esprit que le Président de la République reçoit aujourd'hui un certain nombre de chefs d'Etat et de gouvernement. Je crois que ses hôtes lui feront part de leurs préoccupations touchant les problèmes économiques, financiers, monétaires, et surtout les problèmes de la francophonie, monsieur Xavier Deniau.

C'est probablement la conscience d'appartenir à un univers francophone qui donnera à tous ces Etats le sens profond de l'action qu'ils souhaitent entreprendre avec nous. Voyez-vous, monsieur Couve de Murville, se tourner résolument vers le tiers monde est une chose aisée pour la France, et vous le savez. C'est une action que vous avez poursuivie quand vous occupiez mes fonctions ; c'est une action qu'il nous est naturel de mener ; et que nous entreprenons dans la mesure de nos moyens, mais déjà très au-delà de ce que font bien des nations.

Sur l'Europe, est-ce le meilleur espoir ou la plus grande déception ? Pour moi, elle reste le meilleur espoir pour les jours et les mois à venir, comme cela l'a été durant les sept mois que je viens de passer au ministère des affaires étrangères.

J'en viens aux problèmes monétaires qui ont attiré l'attention aiguë de M. Couve de Murville et de M. Mitterrand. M. le président de la commission des affaires étrangères a dit que tout avait changé depuis Tokyo, et il a tout à fait raison dans son analyse. C'est ainsi que l'on se détermine sur quelque chose, et puis, quand on arrive sur l'obstacle, on s'aperçoit parfois qu'il s'est un peu modifié ou qu'il a quelque peu disparu. Que nous ayons adopté une autre analyse par rapport aux thèses exposées, disons *grosso modo* depuis juillet et spécialement en septembre à Tokyo, cela est exact et résulte des circonstances mêmes. Je vous l'ai dit dans mon discours, tout est fragile dans le monde moderne, tout est mouvant. Je vous ai dit aussi que l'Europe nous engageait. Et bien ! c'est précisément pour cela qu'à Nairobi — je pense que M. Giscard d'Estaing trouvera l'occasion, dans un prochain débat, de vous expliquer ces positions, je le ferais probablement avec moins de talent que lui...

M. Emmanuel Hamel. Avec un autre talent, mais pas moindre !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est pourquoi, dis-je, à Nairobi nous nous sommes prononcés pour des parités fixes et ajustables, et pour un système qui pénaliserait à la fois les pays en excédent et les pays en déficit. Nous avons pris cette position, d'une part, pour pouvoir rallier les pays européens à ces thèses, d'autre part, dans la perspective des négociations que je vous annonçais en juin 1973, pour que les Etats-Unis aient alors à faire la preuve de leur volonté d'aboutir à un règlement.

En outre, vous avez pu observer — l'un d'entre vous au moins l'a dit — que la balance commerciale des Etats-Unis, à la faveur de remous, surtout monétaires, a retrouvé un certain équilibre. Le dollar a manifesté un peu plus de tenue sur le marché des changes. Par conséquent, les problèmes que les Etats-Unis avaient hier ne seront pas forcément pour eux ceux qu'ils auront demain.

De tout cela, nous sommes obligés de tenir compte. En outre, comme je l'ai dit à M. Couve de Murville lors d'une réunion de la commission qu'il préside, lorsqu'un Etat européen, comme cela a été le cas il y a à peine quelques semaines, réévalue sa monnaie dans des conditions de consultation qui méritent d'être encore améliorées, les conséquences sont immédiates sur d'autres monnaies.

La fragilité — j'y reviens — est là, et vous la connaissez, monsieur Mitterrand. Elle tient à des problèmes de confiance dans la monnaie. Vous la connaissez également, monsieur Couve de Murville : lorsque vous étiez Premier ministre, vous avez constaté comment, en peu de semaines, et à partir d'une réforme tout à fait justifiée quant au fond, mais mal comprise, elle intervient et menace la monnaie.

Là aussi, sans être enthousiaste, il faut se battre farouchement. Mais il convient également d'être réaliste et de ne pas courir de plus graves dangers que ceux que l'on veut éviter, par une attitude insuffisamment pesée.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Vous m'avez interrogé monsieur Couve de Murville, ainsi que M. Mitterrand, sur l'avenir de la délicate pendant et après la conférence européenne de sécurité.

Je me suis longuement expliqué sur ce point dans le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer il y a quelques heures. Je pense que cette conférence aboutira dans de bonnes conditions et dans des délais raisonnables. Peut-être intervient-elle trop tard ? Je n'en sais rien, mais je crois pourtant qu'elle vient à son heure, à condition de ne pas lui demander plus qu'elle ne peut fournir et de ne pas chercher à en tirer plus qu'on ne peut le faire.

Autre problème évoqué par M. Couve de Murville, celui de l'énergie. Figurera-t-il à l'ordre du jour de la prochaine conférence au sommet ?

J'ai dit dans mon discours qu'il s'agissait non seulement du problème de la politique de l'énergie, mais qu'il était d'ordre politique et que, comme tel, il méritait d'être traité lors de cette conférence. Et j'ai d'ailleurs décrit les principaux volets de cette politique de l'énergie.

Pour répondre en même temps à une préoccupation de M. Ribière, je dirai que, sur le problème de la défense — je m'en suis rendu compte ce soir — j'ai été en quelque sorte un précurseur, et mon manque d'expérience l'explique peut-être, quand j'ai dit, le 19 juin dernier, que ce problème existait. Il devrait normalement être évoqué à Copenhague, par les uns ou par les autres, et pas seulement par la France, dans la mesure où les autres y attachent de l'importance.

Monsieur Mitterrand, sur le fait que M. Couve de Murville soit ou ne soit pas le principal opposant à la politique du Gouvernement...

M. François Mitterrand. Pour un après-midi !

M. le ministre des affaires étrangères. ... je vous laisse seul juge et seul responsable de cette assertion.

Je vous ai répondu sur ce que vous avez appelé le « ralliement » de M. Giscard d'Estaing à Nairobi aux thèses monétaires américaines et je vous ai dit quelle était l'originalité de la position française. Je ne veux pas allonger ce débat : le Président de la République, dans sa dernière conférence de presse, a consacré de très longs développements à ce sujet, développements qui servent de cadre, parce que c'est normal, à nos réflexions actuelles.

Vous m'avez demandé si j'apercevais la queue de l'Europe des transports. Hélas ! non. De l'Europe de l'énergie ? Hélas ! non. Mais j'espère qu'aux alentours du 15 décembre on aura une idée de cet animal et que, peut-être, après le 15 décembre, les ministres responsables de l'énergie voudront bien se réunir, ayant reçu des directives et forcés par l'événement.

D'ailleurs, c'est l'événement qui presse, et pourquoi faut-il le déplorer ? Les choses arrivent, et il en est ainsi parce que l'événement les sollicite. Je pense que ces ministres, pressés par l'événement, trouveront ce qu'ils n'ont pas trouvé jusqu'à maintenant, c'est-à-dire les voies d'une entente européenne.

La monnaie, nous en avons parlé. Les problèmes sociaux, je les ai traités dans mon intervention, peut-être pas avec toute la perspective que vous avez bien voulu y mettre, mais enfin je les ai évoqués et j'ai même évoqué, en l'absence du président Edgar Faure, une des formules qu'il avait, comme ministre, lancée et soutenue à Bruxelles.

Quant au pétrole, monsieur Mitterrand, vous avez votre analyse sur le rôle des grandes compagnies. Je ne suis pas en désaccord avec vous, pas plus que le Gouvernement n'est en désaccord avec vous, pas plus que les gouvernements français n'ont été en désaccord avec vous. Il n'y a d'ailleurs jusqu'à maintenant que les ministres européens qui soient en désaccord avec vous, avec moi et avec le Gouvernement sur ce sujet.

La loi de 1928 est toujours en vigueur. Nous avons essayé d'avoir une politique qui échappe précisément — je choisis des termes modérés — à cette pesanteur orientée des grandes compagnies. Nous avons cherché à développer, dans la mesure du possible, un secteur français au niveau à la fois de la recherche et du raffinage. C'est précisément ce système, un peu dirigiste, quelque peu contrôlé, à base de licences d'importation ou d'exportation — je ne sais plus très bien parce que c'est très compliqué — qui a fait jusqu'à maintenant obstacle dans nos conversations avec nos partenaires européens. L'événement, et son urgence, étant présents, on comprendra peut-être les vertus du système français face aux vertus, éclatantes, du système des grandes compagnies.

L'initiative des Neuf — ce texte de déclaration sur le Moyen-Orient, dont il a été annoncé qu'il serait suivi d'autres actions — a-t-elle été opportune ? Je le crois. Mais, après tout, je suis un peu juge et partie dans cette affaire et je n'insisterai pas. A ce propos je dirai ceci : vous avez lu les journaux français et allemands et vous dites qu'il s'agit d'une initiative française ; si vous avez lu le *Times*, vous pourriez conclure qu'il s'agit d'une initiative britannique qui, lundi dernier, avait amené, disons les Huit, à la position qu'ils ont prise. Vous connaissez bien notre position : il ne nous a pas été difficile de nous entendre tous sur le texte que vous savez.

Je crois donc que cette initiative a montré que les Neuf avaient l'intention de procéder enfin à une analyse politique de la situation et de ne faire qu'une analyse politique. L'essentiel, c'est d'avoir une action politique et de la conduire et non de corriger à la hâte, et peut-être sans beaucoup d'élégance, les effets d'une autre politique. Voilà, monsieur Mitterrand, ma réponse sur cette impression-trouble d'une décision forcée.

Vous avez eu raison de dire que la hausse du pétrole avait été décidée avant les « événements » et qu'il était certain qu'elle se serait poursuivie en tout état de cause.

Monsieur Daillet, je vous remercie de votre appréciation favorable sur mes efforts dans la construction de l'Europe, appréciation qui contraste d'ailleurs un peu avec les propos que vous avez tenus il y a quelques jours à Mulhouse, et qui n'étaient pas tout à fait amicaux.

M. Jean-Marie Daillet. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Daillet, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Marie Daillet. Je vous remercie, monsieur le ministre, de me donner l'occasion de préciser ma pensée. Une chose est d'analyser une politique, dont vous n'êtes d'ailleurs pas le seul responsable, et qui a été trop longtemps la politique d'un pays solitaire, plus que solidaire. Autre chose est de constater d'après vos propos, et surtout d'après ceux de M. Couve de Murville, qu'un nouveau climat plus solidaire, plus européen commence à se créer. J'ai déploré que cela vienne si tardivement et sous la pression des événements. Je maintiens donc mes propos : j'ai dit ce soir, et je ne m'en dédis pas, que je me réjouissais de cette nouvelle orientation.

M. le ministre des affaires étrangères. Ma petite pointe, non pas d'amertume puisque vous me voyez souriant, mais disons « de critique », visait non pas vos propos de ce soir, que j'accueille au contraire avec sympathie et amitié, mais seulement quelques propos antérieurement prononcés à Mulhouse.

M. Mitterrand — je reviens à lui — est au fond prêt à cheminer vers cette Europe que les Neuf, du moins je le crois, vont essayer de bâtir.

M. François Mitterrand. Monsieur le ministre, j'ai voté tous les traités européens, à la différence d'un certain nombre de vos amis !

M. le ministre des affaires étrangères. Ne vous plaignez pas, monsieur Mitterrand, que je vous rende ce soir cet hommage particulier. Mais j'ai bien compris, au travers de vos propos, que notre étape n'était pas exactement la vôtre, puisque vous prévoyez une étape ultérieure.

Ce que je souhaite puisque, après tout, l'histoire va son cours, c'est d'avoir, au moins dans la première étape, ce concours que vous dites ne pas mesurer, afin que l'Europe puisse se bâtir rapidement si, les 15 et 16 décembre prochains, nous rencontrons auprès de nos partenaires européens une volonté aussi nette que celle qui sera exprimée par le Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

Jaborde maintenant les problèmes de la Guinée, qui ont aussi retenu l'attention de M. Mitterrand. A ce propos, je précise bien que je parle non de la Guinée Bissau, mais de la Guinée dont le président est M. Sékou Touré.

Dans votre exposé, monsieur Mitterrand, il y avait une certaine contradiction, et je la trouve dans vos propos sur le sort qu'il est fait à nos vingt-quatre ou vingt-cinq compatriotes emprisonnés en Guinée dans des conditions de détention dont vous avez souligné la dureté. Je voudrais qu'il soit dit que cette détention ne s'explique pas par l'absence de relations diplomatiques entre notre pays et la Guinée ; s'il en était ainsi, ce serait humain.

nement fâcheux. Or nous faisons tout, actuellement, pour adoucir le sort de ces prisonniers, et pour essayer de savoir ce qui leur est reproché.

Mais je mets à part ce problème pour évoquer nos relations avec ce pays. Contrairement à ce qui a été dit, nous reconnaissons la Guinée, mais nous n'avons pas de relations diplomatiques avec elle. Nous avons cependant fait des efforts en envoyant à deux reprises un ambassadeur qu'à deux reprises nous avons dû rappeler, dans des conditions qui n'étaient pas diplomatiquement très agréables.

Par conséquent, avant de tenter une nouvelle fois cette aventure, nous voudrions avoir au moins l'assurance que notre ambassadeur trouvera à la fois un climat de sérénité et une certitude de durée. C'est pourquoi, ne restant pas insensible aux problèmes de la Guinée, ni à nos intérêts dans ce pays, nous avons pensé que certains gestes mesurés, timides au départ, plus assurés ensuite, pourraient progressivement nous conduire vers une reprise des relations diplomatiques.

Il m'est arrivé, dans une autre qualité, et en fonction aussi des liens que j'ai gardés avec certains pays africains où, moi aussi, j'ai essayé d'être actif dans l'enthousiasme, l'amitié et la compréhension de leurs populations, de tenter de démontrer que cette approche prudente et progressive était la bonne. Jusqu'à maintenant, pour la Guinée, je n'ai pas eu de réponse; mais croyez bien que mon sentiment de confiance personnelle était considérable et que ma bonne volonté et ma loyauté étaient totales.

M. François Mitterrand. Monsieur le ministre des affaires étrangères, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Mitterrand, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. François Mitterrand. Monsieur le ministre, je vous prie de m'excuser si je vous interromps à cette heure tardive, mais le sujet est d'importance. En effet, indépendamment du caractère général de nos relations avec la Guinée, il convient de s'intéresser au sort de vingt-quatre ou vingt-cinq de nos compatriotes.

Non, il n'y a pas de contradiction dans mes propos. Ces Français sont internés dans des conditions qui ne sont certes pas aussi dures que celles qu'on peut connaître dans d'autres pays, mais qui n'en sont pas moins très sévères et doivent naturellement retenir notre attention. Ils ont été pour la plupart arrêtés à la suite d'événements propres à la vie politique intérieure de la Guinée et aussi à une agression venue de l'extérieur et d'une gravité indiscutable. Ont-ils été mêlés à la tentative portugaise ou à différentes subversions ? Je ne puis le dire. Beaucoup sont certainement innocents et attendent encore d'être entendus par la justice.

M. Xavier Deniau. Leur arrestation est antérieure à ces événements.

M. François Mitterrand. Certains d'entre eux, oui, mais pas tous, loin de là. Je connais, monsieur Deniau, minutieusement le dossier de chacun d'eux, et vous-même, personnellement, le savez.

Si leur arrestation n'est pas la conséquence directe de la rupture des relations entre la France et la Guinée, la France, par son comportement, s'est mise — et, à mon avis, maladroitement — dans de nombreuses circonstances hors d'état d'intervenir utilement en faveur de ces personnes et de leurs familles.

Je dis qu'il n'est pas normal que, depuis 1958, en dépit de deux réconciliations provisoires, notre Gouvernement n'ait pas montré plus d'efficacité et de constance en vue de rétablir un climat d'amitié que je crois encore possible.

J'épargnerai à l'Assemblée un récit qui serait trop long. Je dirai simplement que, selon la connaissance que je puis avoir de ce problème — j'en ignore beaucoup d'autres mais là-dessus je suis formel — la France a dès l'origine traité la Guinée avec une rigueur excessive dès lors que ce pays a été le seul d'Afrique noire à dire non au référendum de 1958. En réponse, le gouvernement du général de Gaulle a vidé tous les tiroirs, retiré tout argent, supprimé toutes les aides, rapatrié tous les fonctionnaires, avec les dossiers des routes, des ponts, des ports, de l'aide sociale, des pensions d'anciens combattants. Bref, on s'est trouvé dans une situation de rupture morale, sentimentale et politique que je crois dommageable aujourd'hui à nos intérêts.

Indépendamment de cela, vous savez bien, monsieur le ministre, que si l'on doit supporter les foucades désagréables provenant de dirigeants de pays qui ont été nos colonies, il faut admettre à leur décharge les raisons historiques d'une susceptibilité, d'une amertume qui masque parfois un attachement réel à ce qui fait le meilleur de l'enseignement, de la vérité française.

Je prétends que certains services proches du Gouvernement se sont trop souvent laissés entraîner, en Guinée comme au Gabon, au Tchad et en d'autres lieux, à se mêler de la vie intérieure de ces pays et à participer à d'inadmissibles complots. (*Murmures sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

C'est mon sentiment et je le dis. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Je suis désolé de voir le pays qui a pris en charge les prisonniers français de Guinée, c'est-à-dire l'Italie — et Dieu sait si j'entretiens de bonnes relations avec elle et combien cela m'attriste de la mettre en cause — s'en occuper avec une négligence, une mollesse tout à fait déplorable.

Vous le savez, je suis un des seuls hommes politiques français qui se soient rendus en Guinée l'année dernière, et tout ce que je dis — et tout ce que je ne dis pas et que vous connaissez — est fruit de l'expérience et pris sur le vif.

Je répète, monsieur le ministre des affaires étrangères, qu'il est possible de rétablir de bonnes relations avec la Guinée comme avec l'ensemble des pays d'Afrique noire.

Si tel est votre sentiment, eh bien, vous aurez l'imagination ! Mais, pour ce qui concerne la vie et la liberté de nos concitoyens qui languissent depuis de nombreuses années, en tout cas au moins depuis deux ans, dans les camps de Conakry, je pense que des voies directes et indirectes peuvent être trouvées, si on les cherche. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche, des communistes et sur divers bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Ce qui me gêne un peu dans cette affaire, c'est de penser qu'il y aura — je ne suis pas naïf, mais tout de même ! — un lien entre la condition faite à nos ressortissants prisonniers et cette reconnaissance qui devrait intervenir normalement entre deux Etats. Encore faut-il que les bonnes volontés se conjuguent en faisceaux.

M. François Mitterrand. Au moins la vôtre !

M. le ministre des affaires étrangères. Je crois que j'ai été éloquent à ce sujet — l'étant peu d'habitude (*Sourires*). Notre préoccupation, à l'heure actuelle — c'est ma responsabilité — est de renforcer notre action — sur laquelle vous avez porté un jugement que je ne peux pas apprécier — en détachant un agent français auprès de l'ambassade qui a bien voulu prendre en charge nos intérêts. Je n'y suis pas encore parvenu.

Quant à la Guinée Bissau, voici notre position. Pour qu'elle soit un Etat tel que vous le souhaitez, il faudrait que le mouvement qui de l'extérieur tente d'agir sur ce territoire puisse agir au sein de ce territoire.

M. François Mitterrand. Déjà, de l'intérieur, le mouvement de libération administre les deux tiers du pays. Il a ses écoles, ses hôpitaux, ses finances. Et l'armée portugaise ne pénètre plus dans les territoires libérés.

Je connais personnellement ce dont je parle et je peux vous le garantir.

M. le ministre des affaires étrangères. Nous verrons bien. En attendant, nous nous sommes abstenus dans un récent débat aux Nations unies, et tous les pays occidentaux ont pris la même position que la nôtre, c'est-à-dire qu'ils ne reconnaîtront un Etat que lorsque ceux qui prétendent représenter cet Etat seront sur le territoire de cet Etat.

M. Louis Odru. Ils y sont.

M. le président. Je vous prie, mes chers collègues, de laisser parler M. le ministre, ou bien de lui demander l'autorisation de l'interrompre, qu'il accorde toujours avec une grande courtoisie.

M. le ministre des affaires étrangères. Je remercie M. Péronnet de sa courtoisie, de m'avoir révélé un prédécesseur peu connu, mais qui comme moi n'appartenait pas à l'administration du Quai d'Orsay, était probablement fonctionnaire d'une autre administration et n'était pas parlementaire. Je le remercie également des attentions qu'il a multipliées à mon égard — en dessinant même le contour de ma carrière politique — ainsi que des conseils qu'il m'a donnés et dont il a bien voulu reconnaître que je les avais suivis à l'avance. (*Sourires.*)

Monsieur Seitzinger, il n'y a rien dans ce que vous avez dit qui ne rencontre mon accord. Je vous suis reconnaissant d'avoir exposé à l'Assemblée ce qui était précisément le problème pétrolier dans le cadre de la loi de 1928.

Vous m'avez demandé s'il y avait contradiction entre le fait de craindre la neutralisation, via les M. B. F. R., et l'adoption d'une position de neutralité dans la crise du pétrole.

Je ne vois pas où est la neutralité dans la crise du pétrole, ou alors, disons que c'est une neutralité forcée pour l'instant. En tout cas, c'est un problème qui préoccupe tout le monde et en fonction duquel nous sommes obligés de disposer notre jeu économique. Quand se tiendra une conférence au sommet consacrée à l'énergie, je ne crois pas que nous serons dans une situation de neutralité, car, ce problème, nous allons l'analyser d'une façon active et, comme on dit, prospective.

Monsieur Ansart, eh bien je suis là ! Vous le voyez, ce n'est pas le Président de la République qui, de son bureau, téléguide la politique étrangère française en court-circuitant le Parlement. J'ai eu l'honneur de dire au Parlement tout le soin que j'avais pris, depuis le mois d'avril dernier, pour répondre à ses appels, pour venir l'informer. Je crois que je l'ai fait avec la meilleure bonne volonté, et je suis un peu surpris que ce soir vous l'avez oublié, surtout après que j'ai infligé à l'Assemblée un discours de près d'une heure et demie.

Vous avez déploré la reconnaissance tardive de la République démocratique allemande. Nous y sommes. Ne ratiocinons pas !

M. Louis Odru. Il n'y a pas encore d'ambassadeur.

M. le ministre des affaires étrangères. Nous y voilà ! M. Marette vous a dit pourquoi. Il n'y a qu'une raison, c'est que l'immeuble envisagé est trop petit, trop cher, et aussi un peu laid. Nous souhaiterions que notre ambassadeur soit logé dans des conditions plus décentes, voilà tout. Ce n'est donc pas un grand problème diplomatique, c'est un problème — comme on dit dans la maison que j'ai l'honneur de diriger — de convenances. Alors, respectons les convenances ! (Sourires.)

M. Gustave Ansart. Pour l'ambassadeur de la R. D. A. en France, la situation serait plus facile à régler ?

M. le ministre des affaires étrangères. Sans doute, mais, toujours par souci des convenances diplomatiques, je suis obligé de faire jouer la règle de réciprocité. Je ne doute pas qu'à Paris l'ambassadeur de la R. D. A. puisse se loger à un prix relativement modéré et dans des conditions décentes. J'ai d'ailleurs rencontré à New York le ministre des affaires étrangères est-allemand, M. Winzer, et je lui ai indiqué la vraie raison pour laquelle je ne pouvais encore envoyer mon ambassadeur, en lui promettant de l'envoyer immédiatement, dès qu'un logement convenable serait trouvé. (Applaudissements sur plusieurs bancs.) Après cela, tout arrivera !

Je ne reviens pas sur le gouvernement de la République populaire du Viet-Nam : nous en avons parlé au mois de juin et les choses n'ont pas changé depuis, si ce n'est que j'ai reçu M. Hieu. Vous le connaissez, je pense, monsieur Ansart ?

M. le président. N'apostrophiez pas M. Ansart, je vous en prie, monsieur le ministre, il commençait juste à vous écouter ! (Sourires.)

M. le ministre des affaires étrangères. Avec M. Hieu, qui est le délégué du G. R. P. aux négociations de La Celle-Saint-Cloud, j'ai eu la meilleure conversation. Je l'ai invité à revenir me voir aussi souvent qu'il le souhaiterait, mais la vie d'un ministre est bousculée et je lui ai donné, il y a un mois, un rendez-vous. Je le reçois demain. J'espère avoir une bonne conversation avec lui, et si nous avons des problèmes nous les examinerons. J'attends aussi de lui qu'il réponde à un certain nombre de propositions que je lui ai faites voici plusieurs mois.

S'agissant du Chili, j'ai déjà répondu longuement à M. Couve de Murville et à M. François Mitterrand.

Vous m'avez reproché, monsieur Ansart, d'avoir attendu aujourd'hui pour me prononcer sur la proposition soviétique de réduction de 10 p. 100 des budgets militaires avec affectation d'une partie de l'économie aux pays sous-développés ou en voie de développement.

J'aurais pu en effet en parler devant l'assemblée générale des Nations unies.

Mais M. Gromyko m'a prévenu seulement deux heures avant de faire sa déclaration et je n'ai pas eu le temps de l'étudier, bien que j'aie eu l'esprit préparé à ce genre de proposition.

Monsieur le président, je vais vous rendre hommage. En 1955, vous avez fait une proposition du même genre, mais beaucoup mieux articulée, parce qu'elle était assortie d'un contrôle des budgets militaires. Or, dans la proposition soviétique, cette disposition essentielle paraît avoir été oubliée, à moins qu'après les remarques que je fais ici elle ne soit rapportée ! (Sourires.)

Vous voyez, monsieur Ansart, je ne dramatise pas la politique étrangère. J'essaie de la faire à ma manière, comme je l'ai dit, et j'essaie de servir les intérêts de notre pays.

Monsieur Bettencourt, vous êtes pour l'Europe depuis longtemps.

Vous m'avez posé des questions sur le fonctionnement probable du fonds régional. J'en ai tracé quelques perspectives encourageantes, du moins de notre point de vue puisque, si vous avez perçu les méandres de mon discours, vous avez dû voir que j'ai peut-être levé quelques obstacles qu'il y a peu de temps vous étiez vous-même forcé de dresser sur le chemin de cette réalisation.

Ce fonds régional, s'il fonctionne, il faudra d'abord le doter, et soyez sûr que la Grande-Bretagne et l'Italie demanderont qu'il soit sérieusement doté. Mais ce qu'il faut, c'est que l'action communautaire en matière régionale soit parfaitement coordonnée avec les politiques nationales. Je n'insiste pas. Vous avez plaidé ce dossier mille fois et beaucoup mieux que moi.

Il faut qu'il y ait aussi une sorte de discipline des politiques régionales, afin de ne pas aider des zones sur-industrialisées.

Voilà les deux problèmes qui seront au cœur de la position française.

Quant à votre suggestion de créer un mécanisme d'urgence, une sorte de conseil européen pour la paix en cas de guerre, je crois qu'elle est dans le droit fil de la proposition qui a été faite, la semaine dernière, par le Président de la République à ses collègues, proposition qui prendra peut-être cette forme-ci, ou peut-être une forme plus souple, telle la convocation d'un comité, c'est-à-dire, comme vous le souhaitez, la mise en place d'un mécanisme d'urgence.

Sur la coopération, M. Jean-François Deniau vous répondra, monsieur Legendre. Je suis très sensible à la chaleur que vous avez manifestée dans votre propos. Je m'adressais également à vous quand j'ai dit que moi aussi j'avais eu mon heure et ma part d'action en Afrique. Si maintenant vous la relayez beaucoup mieux que moi, j'en suis très heureux.

Quant à avoir des jeunes plus motivés — comme on dit maintenant — je ne demande pas mieux, mais c'est une motivation qui nous coûtera de l'argent. Puisque M. Deniau a un budget pléthorique par rapport au mien, peut-être pourra-t-il progressivement s'engager vers cette motivation des jeunes du contingent qui font leur service dans les pays en voie de développement.

Monsieur Stehlin, je vous ai mal répondu sur les problèmes de défense. Pourquoi ? Parce que nos thèses ne sont pas les mêmes, mais aussi parce que nous poursuivons un dialogue par la voie des questions écrites. En effet, j'ai dû vous adresser une dizaine de réponses sur les cent quatre-vingt-seize que j'ai envoyées à MM. les députés depuis que j'ai pris mes fonctions.

Que je fasse preuve d'ingénuité, c'est possible. Cela me fait même plaisir que vous me le disiez et j'espère que cela durera longtemps, même au contact des réalités. J'aurai donc, moi aussi, mon coin de ciel bleu !

Je remercie M. Ollivro de sa bonne appréciation sur mes déclarations et mon action, ainsi que de la générosité dont il a fait preuve dans ses propos qui traitaient en termes élevés de la condition humaine.

Il est agréable d'entendre un parlementaire tenir de tels propos à cette tribune.

M. Flornoy est, je le sais, très informé sur des questions d'Amérique latine et sur la politique française vis-à-vis de ces Etats. Il sait ce que j'ai dit aux ambassadeurs de ces pays, que j'ai réunis récemment.

J'ai fait la même analyse que lui. Elle montre, effectivement, qu'il y a parfois un certain désenchantement de ces pays à l'égard de l'Europe, qu'ils trouvent très lointaine, et de la France, à laquelle ils sont très attachés, mais qu'ils ne considèrent pas comme assez efficace.

Nous entendons poursuivre notre action. Vous avez pu noter, à entendre mon discours, que nous ne sommes pas négatifs. Le Gouvernement français croit aussi au grand avenir du continent sud-américain. C'est ce que j'ai dit à ses représentants il y a quinze jours.

M. Daillet a dit que le délai était court d'ici à 1980. Il était déjà court en 1972, convenez-en. Un an s'est écoulé depuis lors et, le 15 ou le 16 novembre, si, à la faveur des événements et aussi des nécessités, un pas décisif est fait, l'année n'aura pas été perdue. Il en restera encore quelques-unes pour réaliser ce que vous souhaitez mais qui ne prendra pas forcément les mêmes structures ni la même apparence.

A M. Nessler, je dirai : ne soyez pas pessimiste, mais souriez, souriez largement — c'est préférable — et ne vous laissez pas impressionner par les coupures des journaux du soir relatant les déclarations de tel ou tel.

Je ne crois pas, pour reprendre votre analyse, que le pétrole et le blé se compensent exactement. Je me pencherai toutefois sur les chiffres pour voir si votre idée peut avoir un avenir.

A M. Deniau, je dis tout de suite que j'évoquerai plus loin la francophonie en répondant à M. Marette. Je sais ses efforts et il connaît mes idées depuis longtemps. Je suis un défenseur de la francophonie. J'appartiens à cette petite poignée de défenseurs de la francophonie qui se battent contre les administrations, avec succès d'ailleurs, puisque, en quelques années, nous avons réussi à monter, à partir de rien, une certaine action en intéressant de plus puissants, plus considérables et plus argentés que nous.

Je connais l'enthousiasme de M. Deniau, qui m'est bien souvent secourable.

A M. Feït, je dirai que la coopération entre les entreprises et les pouvoirs publics à l'étranger est une chose qui ne se fait pas toujours très bien. Si M. Feït examine les chiffres de mon budget, il verra que l'action culturelle et technique de mon ministère ne coïncide pas avec les intérêts commerciaux et économiques. Il y a une grande différence, qui s'explique.

Si nous ambitionnons autre chose que la défense des intérêts, si nous voulons avoir un petit peu d'âme — et toute cette Assemblée nous y encourage — nous ne pouvons pas calquer notre action culturelle et technique sur nos intérêts économiques et spécialement sur ceux de nos firmes.

Cela dit, le ministère des affaires étrangères et le ministère des finances participent à la formation de cadres d'entreprise qui vont à l'étranger. Cette action n'est pas négligeable.

Cela rejoint-il le souci que vous aviez de voir du personnel mis sur place à la disposition des firmes françaises? Je ne le crois pas, mais du moins le réseau des conseillers commerciaux est-il toujours présent, toujours actif et chaque jour plus compétent.

Monsieur le président, j'ai conscience d'avoir parlé un peu trop longtemps. Je crois avoir répondu à tous les orateurs et j'espère que mes réponses auront été, dans l'ensemble, assez exactes.

M. Louis Odru. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre?

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Odru avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Louis Odru. Monsieur le ministre, je vous avais posé quelques questions concernant le problème de la coopération. J'entends bien que M. Deniau y répondra sans doute pour l'essentiel. Il est cependant une question qui, je crois, relève peut-être plus directement de votre compétence. Je veux parler de la promesse faite par M. le Président de la République en Afrique...

M. le ministre des affaires étrangères. M. Deniau vous répondra.

Il me faut, monsieur le président, exposer maintenant les grandes lignes de mon budget.

M. le président. Je ne saurais vous en faire grief, monsieur le ministre. (*Sourires.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Pour apprécier les crédits proposés, il faut avoir à l'esprit les données concernant l'importance du budget du ministère des affaires étrangères au sein du budget général, le rythme de progression des crédits et les caractéristiques propres au budget des affaires étrangères. Je serai très bref, car tous les chiffres ont déjà été cités par MM. les rapporteurs.

Quelle est la part du budget du ministère des affaires étrangères dans le budget de l'Etat? Elle est faible: 1,9 p. 100 des budgets civils et militaires des différents ministères. On a d'ailleurs souligné que la proportion était décroissante. Au total, nous avons 4,43 milliards de francs, qui se répartissent ainsi: 2,46 milliards pour les affaires étrangères et 1,98 milliard pour la coopération.

M. Deniau présentera son budget tout à l'heure, puisqu'il bénéficie d'un fascicule budgétaire spécial.

Les 2,46 milliards de francs de mon propre budget représentent 1,05 p. 100 de l'ensemble des crédits des différents ministères. En apparence, le rythme de progression des crédits de mon ministère est inférieur cette année à celui de l'an dernier. En effet, il n'atteint que 9,2 p. 100 alors que la progression du

budget en 1973 était de 9,8 p. 100. Mais, pour que la comparaison soit significative, il faut faire abstraction des crédits de l'enveloppe recherche — 245 millions de francs pour 1974 — intégrés au budget du ministère des affaires étrangères après avoir été discutés par le ministère du développement industriel et scientifique. Or ces crédits avaient augmenté de 33 p. 100 l'année dernière parce qu'il avait fallu participer massivement au fonctionnement du C.E.R.N.

L'enveloppe recherche exclue, la progression des moyens propres au ministère des affaires étrangères est plus favorable en 1974 qu'en 1973: 9,2 p. 100 contre 7,7 p. 100. Certes, nous ne connaissons pas le beau rythme d'expansion des dépenses de fonctionnement des services civils — qui atteint 14,4 p. 100 — sauf M. Deniau qui peut se réjouir d'avoir des chiffres plus confortables.

Les crédits du ministère des affaires étrangères sont consacrés à raison de 97,6 p. 100 aux dépenses ordinaires. Comme l'a dit M. Joxe, ils se répartissent entre trois grandes fonctions: un quart pour le fonctionnement de mon ministère et des services à l'étranger; une moitié pour la direction générale des relations culturelles et scientifiques et de la coopération technique; un quart, enfin, pour les contributions internationales.

En ce qui concerne les moyens de l'administration et des services à l'étranger, la progression des crédits est pour moi un sujet de satisfaction et l'arrêt de la dégradation des crédits d'investissement un motif d'espoir. M. Marette l'a fort bien dit et plus longuement que moi.

Les crédits augmentaient depuis des années à un rythme incompatible avec le développement de notre action internationale. L'année 1974 marque un tournant: d'abord, la progression de la dotation globale est plus forte; ensuite, il y a une meilleure répartition entre les services votés et les mesures nouvelles.

Je prie l'Assemblée de bien vouloir m'excuser si je vais un peu vite mais, tel le curé d'Alphonse Daudet, je ne veux pas retenir trop longtemps son attention.

J'ai obtenu cette année une augmentation du nombre des créations d'emplois, ce qui, je crois, constitue un événement dans la vie de mon ministère et correspond à une politique délibérée que j'entends poursuivre au cours des prochains mois, si Dieu me prête vie.

Je ne reviendrai pas sur le détail de cette augmentation. Je dirai simplement que l'utilisation des crédits nouveaux tiendra compte des recommandations de la commission créée en 1968 et qui a présenté le « rapport Racine ». On renforcera la sécurité des postes à l'étranger et l'on donnera un début de satisfaction aux ambassadeurs qui, désormais, pourront utiliser une voiture de fonction qu'ils n'auront pas payée de leurs deniers. Mais, comme l'a dit M. Marette, il faudra cinq ans pour que cette mesure soit appliquée à tous.

De nouveaux postes seront ouverts. On achèvera l'installation complète de notre ambassadeur en R. D. A.; on ouvrira l'ambassade d'Oman, la dernière que nous installerons dans les pays du Golfe; un consulat général sera créé à Bratislava; enfin, commencera le rattrapage du retard pris par les effectifs de l'administration centrale et par ceux des services à l'étranger.

Quant aux investissements, ils sont pour nous un sujet de préoccupation. J'ai obtenu cette année beaucoup plus qu'on n'obtenait par le passé. Mais ce n'est pas assez. Depuis dix ans, les ministres des affaires étrangères ont dû dans ce domaine se résigner à la portion congrue. Aujourd'hui, cela n'est plus supportable.

J'ai l'intention de compléter ce que j'ai obtenu pour 1974 par quelques largesses du collectif et, si ce texte est bientôt soumis à l'examen de l'Assemblée, je lui demanderai d'être indulgente pour les chiffres qui seront retenus en faveur du ministère des affaires étrangères.

Il reste, en effet, un certain nombre d'ambassades dont il va falloir régler le sort: Brasilia où il faut créer des logements pour le personnel; Lagos où l'ambassade est installée de façon inadéquate; Tananarive où nous devons évacuer dans le courant de l'année 1974 les locaux que nous occupons; Kampala; Rabat, que je mentionne peut-être imprudemment; Moscou où il faut construire une ambassade et bien d'autres capitales encore. Je n'évoque pas toutes les occasions favorables qui, pour parler vulgairement, nous passent sous le nez faute d'argent, si bien que nous devons louer, parfois fort cher, des logements et des chancelleries pour nos agents.

J'en arrive à la deuxième partie de mon budget: les relations culturelles, scientifiques et techniques. L'ampleur des crédits utilisés dans ce domaine en 1973 explique la lente progression de ce poste budgétaire, qui passe de 1,054 milliard de francs

en 1973 à 1,159 milliard de francs en 1974. Sur ces crédits, nous comptons rétribuer 30.000 enseignants, distribuer 13.000 bourses et faire fonctionner 83 établissements et quelque 180 instituts ou centres culturels.

Avec le budget du secrétariat d'Etat, on arrive à 40.000 enseignants et 3 milliards de francs de crédits.

Les lignes de force de notre action sont au nombre de quatre.

Nous voulons d'abord redéployer considérablement notre action. Malgré certaines des critiques que j'ai entendues au cours du débat, je peux dire que cette action se redéploie manifestement. C'est ainsi que le Maghreb, qui représentait, en 1969, 70 p. 100 de notre effort de coopération technique, n'en représente plus que 64 p. 100 en 1973.

Nous essayons ensuite d'animer la formation, mais non pas de gérer directement ou d'enseigner directement.

Nous voulons, en outre, mener une politique active de la langue française et nous considérons qu'il est nécessaire qu'il y ait en Europe une action très suivie en faveur du français. Certains orateurs ont critiqué ce que nous faisons en Pologne. Leurs critiques ne sont pas fondées car, depuis 1971, notre action dans ce pays a été sans cesse en s'amplifiant, nonobstant ce qu'a dit M. Marett. En revanche, nous souhaiterions que les autorités polonaises nous aident dans l'effort que nous faisons par la diffusion du livre et des documents audiovisuels.

Nous voulons, d'autre part, adapter constamment notre aide au développement culturel et technique par le dialogue. Cette action répond à la politique du Gouvernement, telle qu'elle a été définie par le Président de la République en Haute-Volta l'an dernier.

Nous voulons enfin accorder une priorité à la coopération scientifique et technologique, afin de donner de la France et de sa civilisation une nouvelle image, de montrer quelle est l'utilité de la recherche et de la technique françaises et d'assurer par cette coopération d'un genre particulier, plus précis et plus scientifique, nos relations avec les pays de l'Est.

Nous avons des priorités géographiques. La première concerne l'Europe, à laquelle nous consacrerons environ 114 millions de francs.

Nous voulons rénover notre dispositif d'institutions, et de centres culturels et nous voulons développer une certaine stratégie linguistique qui aille bien au-delà de ce que nous pouvons faire à Bruxelles et qui touche également les pays de l'Est.

Nous voulons assurer une coopération scientifique avec les organismes européens correspondants.

En Europe de l'Est, nous allons consacrer cette année 30 millions de francs. J'ai signé récemment un accord de dix ans pour l'approfondissement de la coopération technique et scientifique à partir de 1973 avec l'U. R. S. S. D'autres accords seront signés avec la Pologne, la Roumanie, la Yougoslavie et la Bulgarie. Je n'oublie pas la République démocratique allemande où, nonobstant les difficultés de logement que j'ai rappelées, nous entreprendrons des actions dès 1974.

La deuxième priorité géographique concerne la francophonie. Sous ce vocable, je rassemble d'abord les opérations que nous poursuivons en faveur du contingent africain.

D'autre part, pour le Maghreb, nous utiliserons en 1974 un crédit de 458 millions de francs, dont la majeure partie sera consacrée à l'enseignement, notamment en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Nous avons conclu des accords avec ces pays en 1970, 1972, 1973. J'ai dit dans quel esprit nous poursuivions cette œuvre.

En Algérie, nous avons 10.000 enseignants en 1964. Nous n'en avons plus que 3.500 en 1973, qui animent la formation d'environ 80.000 Algériens.

Au Maroc, ce chiffre est tombé à 6.800 en 1973 et il doit décroître.

A peu près la moitié des enseignants seront d'ailleurs dans le second cycle de l'enseignement secondaire, dans l'enseignement supérieur et dans les établissements de formation. C'est dire que nous entendons agir au plus haut niveau.

En ce qui concerne la coopération technique, nous voulons nous concentrer sur un nombre limité de secteurs afin de former notamment des cadres moyens par des instituts technologiques, spécialement en Algérie.

En Afrique noire, je mentionne simplement, laissant à M. Jean-François Deniau le soin d'exposer ce problème, que nous poursuivons à partir de 1973 une certaine action dans trois pays de langue anglaise : le Nigeria, le Ghana et le Kenya.

Puis il y a le reste de la francophonie : le Québec, la Louisiane, Haïti et le Liban.

Comme M. Xavier Deniau tout à l'heure, je dirai que ce n'est pas une politique passiste ; je crois que c'est une politique utile.

Elle est utile au Québec dans la mesure où elle s'oriente vers les problèmes scientifiques, la médecine, les télécommunications.

Elle est utile en Louisiane même si, dans les bayous, quelques enfants retrouvent la langue de leurs ancêtres. Il faut dire que la Louisiane a pris la langue française comme langue nationale et nous ne pouvons nous en désintéresser. C'est une expérience qui représente quelques difficultés, mais elle est toute récente et je crois qu'il faut l'appuyer. Après tout, la Louisiane, j'allais dire « c'est la France », enfin, on s'en souvient parfois.

Quant à Haïti, pays peu développé et très oublié, tout est à faire. Nous commençons par ce qui nous est proposé et nous essayons d'être efficaces, puisque nous avons récemment affecté à Haïti des crédits du fonds d'aide et de coopération, ce qui lui donne la certitude de dotations à peu près constantes.

Le Liban, point d'ancrage de la francophonie au Moyen-Orient, reçoit un tiers de nos crédits consacrés à cette partie du monde.

Au Proche-Orient, nous nous appliquons également à former des cadres supérieurs. Je rappelle la présence de l'université Saint-Joseph, de l'université libanaise, de l'institut franco-égyptien, de l'institut franco-libyen du pétrole, de l'université scientifique franco-iranienne d'Abadan et du centre de formation professionnelle en Arabie saoudite. Je mentionne l'accord passé entre le C. N. R. S. et le conseil national israélien pour la recherche et le développement en 1973.

En Extrême-Orient, distinguons deux actions, et d'abord les pays en voie de développement : Indochine, Thaïlande, Indonésie. On a critiqué l'action culturelle et d'enseignement que nous menons. Il faut bien la mener. Ces pays parlent le français, veulent le parler et continuer à être reliés à notre culture. C'est dans ce sens-là que nous allons tout naturellement, en portant aussi attention aux problèmes de santé et à la formation technique des administrateurs.

Il y a ensuite l'Asie développée, c'est-à-dire la Chine et le Japon, où nous entendons aussi déboucher. Les crédits sont en augmentation de 20 millions de francs en 1974.

J'ai parlé de l'Amérique latine. J'ai dit l'importance que nous attachions à ce continent frère par la latinité et, là, les sommes engagées sont considérables, puisque nous y consacrerons 110 millions de francs en 1974 et que nos dépenses de coopération croissent considérablement au Mexique, en Colombie, en Uruguay et au Brésil.

Enfin, il y a ce que j'appellerai les priorités fonctionnelles, c'est-à-dire les actions globales malgré un émiettement apparent.

Il y a la coopération scientifique qui nous conduit à approfondir toutes les relations bilatérales que nous pouvons avoir pour l'électronique, l'informatique, la recherche médicale, la coopération dans le domaine de l'environnement, de l'espace et de l'atome. Là, nous nous réfugions alors dans la coopération multilatérale. Je cite : le lanceur L 3S, le programme d'Euratom, le C. E. R. N.

Il y a là l'immense domaine de la diffusion de la culture française par le livre. Une action soutenue est menée par mon ministère et nous allons faire procéder à la traduction en langues étrangères des livres français parce que nous constatons que cette action est importante. Des sommes très élevées sont consacrées à cette politique, notamment par le fonds culturel du livre.

Nous voulons faire redécouvrir aux éditeurs français d'autres marchés que les marchés francophones, qui absorbent 80 p. 100 de leurs exportations. Nous voulons obtenir pour eux des conditions spéciales de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur et, en fait, réorganiser le secteur de la distribution des livres français à l'étranger.

Nous parlerons dans quelques instants de la diffusion de la culture française par les ondes, à propos de la subvention à l'O. R. T. F. Je n'y insiste pas maintenant puisqu'il faudra y revenir.

Dernier volet à mon budget : les contributions internationales. Pour être très bref, je dirai que les contributions obligatoires qui avaient beaucoup crû dans le passé progresseront maintenant de façon plus satisfaisante, MM. Marett et Louis Joxe l'ont indiqué. La répartition des crédits est meilleure entre les contributions volontaires et les contributions bénévoles. Cela nous a permis, conformément — je l'indique à MM. Ansart et Odru — au désir exprimé par M. le Président de la Répu-

blique, d'augmenter cette année de façon très significative notre subvention au programme des Nations Unies pour le développement, et nous avons l'intention de continuer.

Par conséquent, nous rendons possible une plus grande participation de la France aux organismes de développement, sans oublier le fonds de l'enfance auquel notre pays a toujours attaché une attention particulière, due tout spécialement à l'action du professeur Debré.

Voilà, mesdames, messieurs, très rapidement survolé, le budget de ce ministère. Il ne satisfait pas entièrement le ministre, mais il apporte un certain nombre d'espérances — pour moi du moins — notamment sur le plan des investissements.

Je demande à M. Marette de comprendre que je ne peux pas brûler les étapes dans ce dernier domaine. Je ne peux pas faire autre chose en 1974 que de tenter de connaître parfaitement le patrimoine immobilier du ministère, en France et à l'étranger, en apprécier les besoins et découvrir la meilleure façon de le gérer. Ce patrimoine, actuellement, n'est pas géré dans des conditions convenables, ou même n'est pas géré du tout. Un inspecteur des finances parmi les plus prestigieux et les plus actifs va étudier la bonne formule de gestion.

Monsieur le président, à cette heure tardive, je pourrais répondre à plusieurs questions qui m'ont été posées.

M. le président. Monsieur le ministre, j'aurais souhaité pouvoir lever la séance à deux heures afin de n'être pas obligé de décaler la séance de la matinée. Je me permets donc de vous demander si vous en avez encore pour longtemps.

Certes, l'Assemblée ne se plaindra pas de vous écouter, ni de l'exposé très consciencieux que vous faites. Mais il me faut organiser les débats.

M. le ministre des affaires étrangères. Si MM. les rapporteurs veulent bien considérer que, par cet exposé, j'ai répondu à la plupart de leurs préoccupations, je suis prêt à céder la parole à M. le secrétaire d'Etat, qui voudra bien être aussi bref que possible.

M. le président. Monsieur le ministre, nous pourrions en terminer maintenant avec les crédits des affaires étrangères, sur lesquels vous avez fourni des explications très complètes.

Si M. le secrétaire d'Etat n'y voit pas d'inconvénient, nous procéderions à l'examen des crédits de la coopération au cours de la séance de la matinée car il sera sans doute difficile d'épuiser ce sujet avant deux heures du matin.

Qu'en pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, si vous parlez bien de la séance de ce matin, j'ai le regret de vous dire que je suis pris toute la journée par la réunion des chefs d'Etat africains.

M. le président. Je vous propose alors de passer au vote sur les crédits du ministère des affaires étrangères, puis je vous donnerai la parole, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Cressard. Nous ne sommes plus à une heure près !

M. le président. Je dois me soucier de la suite des débats. Si nous dépassons deux heures, la prochaine séance devra commencer plus tard.

M. le ministre des affaires étrangères. Il convient donc que je regagne mon banc, ce que je fais.

M. le président. J'appelle maintenant les crédits du ministère des affaires étrangères (I. — Affaires étrangères).

I. — Affaires étrangères.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : 27.030.835 francs ;
- « Titre IV : 111.524.000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 60 millions de francs ;
- « Crédits de paiement : 29.007.000 francs. »

TITRE VI. — SURVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 39 millions de francs ;
- « Crédits de paiement : 13.545.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Louis Odru. Le groupe communiste votera contre tous les crédits.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. M. Papon, rapporteur général, et M. Marette ont présenté un amendement n° 84 ainsi libellé :

- « Réduire de 6.000.000 francs les crédits du titre IV. »

Cet amendement est-il maintenu ?

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. Oui, monsieur le président, je le maintiens. A cette heure avancée, je vais m'efforcer de défendre en deux minutes cet amendement, dont l'objet est de demander au ministre des affaires étrangères de nous préciser sa position concernant les rapports entre son département et l'O. R. T. F.

Nous souhaitons que ces rapports soient clarifiés au plus vite et que soit mise en œuvre la procédure de création de l'établissement public de la direction des affaires extérieures et de la coopération au sein de l'O. R. T. F., dont le conseil d'administration comprendrait des représentants du ministère des affaires étrangères.

Nous souhaitons également que soit complètement réexaminé le programme des émissions vers l'étranger tant pour les longueurs d'onde que pour les langues utilisées. Pour le moment, ces émissions présentent, en effet, le double inconvénient d'être souvent inaudibles et censurées, alors qu'elles sont réalisées par des réfugiés.

Mais nous ne pouvons définir maintenant un nouveau cadre de l'action extérieure de l'O. R. T. F. Je voulais simplement — et la commission des finances m'a suivi — par cette réduction indicative, permettre à M. le ministre des affaires étrangères d'exprimer son sentiment sur ce problème, et surtout de nous donner la garantie que l'établissement public de la direction des affaires extérieures et de la coopération sera créé conformément à la loi du 3 juillet 1972 et fonctionnera le plus tôt possible.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Pour gagner du temps, je parlerai de mon banc.

C'est un sujet qui pourrait être inépuisable, mais je vais essayer d'être très bref.

Je demande à l'Assemblée de voter le budget tel qu'il est prévu et je vais lui faire part de mon sentiment sur cette affaire des émissions de l'O. R. T. F. à destination de l'étranger.

Bien avant d'être ministre, j'ai été membre du conseil d'administration de l'O. R. T. F. et président de son comité financier. J'ai toujours considéré que ces émissions n'étaient pas entendues et étaient mal conçues. Je n'ai pas, devenu ministre des affaires étrangères, changé d'opinion.

Mais l'O. R. T. F. a compris — je le crois après une conversation avec son président directeur général — qu'il n'était pas de son intérêt de maintenir des émissions qui n'étaient pas perçues du public pour lequel elles étaient faites. Ces émissions ne sont absolument pas entendues et, même si elles l'étaient, elles ne toucheraient probablement pas le public.

Il ne faut cependant pas priver l'O. R. T. F. de cette subvention sur laquelle il compte légitimement, et qui d'ailleurs n'a pas été augmentée puisque nous maintenons exactement les mêmes moyens que l'an dernier.

Je crois qu'en plusieurs années, on pourra obtenir une réorientation de ces émissions et des moyens d'émission pour arriver à un système qui serve vraiment notre pays au lieu de se perdre, comme actuellement, dans le vide. Je ne suis attaché, croyez-le bien, à aucune forme de censure. Je ne veux censurer aucune émission, et spécialement pas celles-ci.

Je ne désire pas non plus que des émissions portent le label de mon ministère. Je souhaite seulement que l'O. R. T. F. assure et vende à l'étranger des émissions intelligentes, attrayantes et culturelles.

Telle est mon orientation. Par conséquent, c'est dans le souci de permettre le bon fonctionnement de l'O. R. T. F., et en fonction de ce que m'a dit le président directeur général de l'Office, que je demande à l'Assemblée nationale de maintenir les crédits tels qu'ils ont été initialement prévus.

M. le président. Monsieur Marette, vous prenez certainement acte des déclarations de M. le ministre ?

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. Je ne puis retirer l'amendement, mais je suis persuadé que la commission des finances et M. le ministre sont sur la même longueur d'onde.

Si la commission avait eu connaissance des précisions que vient de donner M. le ministre, elle aurait certainement retiré cet amendement. Je m'en remets donc à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 84, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Papon, rapporteur général, et M. Marette ont présenté un amendement n° 85 ainsi libellé :

« Réduire de 13.000.000 francs les crédits du titre IV. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. Je défendrai en quelques phrases cet amendement qui tend à supprimer l'augmentation des crédits destinés à l'enseignement au Maroc.

En fait, on observe à l'intérieur du Maghreb, des tendances contradictoires. Alors que l'Algérie et la Tunisie ont fait un effort très sérieux pour diminuer le nombre d'enseignants directs dans les enseignements primaire et secondaire, voire dans l'enseignement supérieur et affectent surtout les coopérants et les enseignants français à la formation pédagogique de leurs propres enseignants, le Maroc est toujours attaché à l'enseignement direct par les professeurs français, encore un peu dans l'enseignement primaire, mais très largement dans les enseignements secondaire et supérieur.

Il paraît assez choquant que treize millions de francs de plus soient en 1974, en dehors de la formation pédagogique, réservés uniquement à cet enseignement direct.

Je sais qu'on ne peut pas ne pas honorer les accords internationaux, monsieur le ministre. Je dirai seulement — car l'heure avancée ne me permet pas de développer mes arguments — que la commission des finances entendait, par cet amendement, appeler votre attention et recueillir vos observations sur cette évolution et sur la nécessité de faire comprendre au gouvernement chérifien qu'il lui faut mettre un terme aux errements du passé et accepter la formation de maîtres et l'aide pédagogique, et non plus l'enseignement direct.

Tel est l'esprit de cet amendement. Comme c'était le cas pour celui qui concernait l'O. R. T. F., il tendait à organiser un mini débat qui tourne court en raison de l'heure avancée et surtout à attirer l'attention du Gouvernement chérifien et à provoquer votre réponse sur ce sujet. Les réponses du ministre entendues, j'aurai, à propos de cet amendement, la même attitude que sur celui qui était relatif à l'O. R. T. F.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Je demande également à la commission de ne pas maintenir cet amendement.

S'il était retiré, je le considérerais comme un amendement d'avertissement salutaire et je m'engagerais d'ailleurs à adresser, de la façon la plus appropriée et la plus convenable, les messages nécessaires.

Il est vrai que des conventions internationales sont signées sur ce sujet. Il s'agit là d'une convention entre la France et le Maroc, et, si les crédits correspondant à l'application de cette convention n'étaient pas inscrits à mon budget, nous nous trouverions dans une situation fort difficile.

En outre, je signale à la commission que nous avons été obligés de dépenser beaucoup d'argent car nous avons recours à une assistance technique de qualité. Mais, comme je le faisais remarquer il y a un instant, les effectifs diminuent et j'ai la ferme volonté d'être fort vigilant en ce qui concerne cette diminution d'effectifs et donc d'aller dans le sens de vos préoccupations qui, sur ce sujet, sont d'ailleurs les miennes.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 85.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Avant l'article 43.

M. le président. En accord avec la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'appelle maintenant l'amendement n° 108, présenté par M. Papon, rapporteur général, et M. Marette, tendant à insérer, avant l'article 43, l'article additionnel suivant :

« Avant l'article 43, insérer le nouvel article suivant :

« Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions dans lesquelles l'autonomie financière pourra être conférée à des établissements et organismes de diffusion culturelle ou d'enseignement situés à l'étranger et dépendant du ministère des affaires étrangères, ainsi que les règles administratives et comptables afférentes à l'exercice de cette autonomie.

« La liste des établissements et organismes concernés est fixée par arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et du ministre des affaires étrangères. »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. Il s'agit d'un amendement tendant à améliorer les conditions de gestion des établissements français à l'étranger, instituts culturels, lycées et tous autres établissements dont, à l'heure actuelle, les gestionnaires, compte tenu des divers statuts et des conditions de gestion financière, pourraient être amenés à comparaître devant la cours de discipline budgétaire.

Par conséquent, la commission des finances a tenté de créer un cadre qui permette, avec une grande souplesse, à M. le ministre des affaires étrangères de doter de l'autonomie financière des établissements de diffusion culturelle ou d'enseignement situés à l'étranger, et dépendant de son ministère, et de définir, en accord avec le ministre de l'économie et des finances, des règles administratives et comptables afférentes à l'exercice de cette autonomie.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires culturelles. Monsieur le président, l'initiative de M. le rapporteur de la commission des finances est très heureuse. J'y adhère totalement. En effet, je pense que ce texte facilitera l'action de mon ministère à l'étranger.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 108.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Nous allons maintenant aborder l'examen des crédits concernant la coopération.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, en raison non pas de l'heure, mais de la qualité des rapports — et je saisis cette occasion pour remercier MM. Destremau et Voisin, ainsi que M. Weber qui a évoqué les problèmes de la coopération — je pourrai être très bref et me contenter de formuler certaines remarques, de souligner certains points évoqués par les rapporteurs et d'insister sur quelques questions qui ont été posées au cours des différentes interventions.

Je veux, dès à présent, rassurer M. Daillet. Le projet de budget de la coopération qui vous est soumis marque une double volonté : d'une part, poursuivre et amplifier notre effort d'aide au développement envers les pays avec lesquels nous avons des

liens particuliers, en tenant compte bien sûr des impératifs budgétaires et économiques généraux, et, d'autre part, rendre cet effort plus efficace, donner à nos interventions une meilleure qualité et les adapter à l'évolution de nos relations avec nos différents partenaires. Il s'agit donc d'une croissance, mais d'une croissance sélective.

Cette croissance est plus élevée que celle du budget de l'Etat puisque, par rapport à l'année précédente, le projet de budget de la coopération comporte une augmentation de 14,7 p. 100, alors que l'augmentation du budget général excède à peine 12 p. 100. Je crois, mesdames, messieurs, que cette croissance, supérieure à la moyenne tout en restant modérée, revêt une certaine valeur politique.

J'ai dit que c'était une croissance sélective. En effet, lors de la préparation de ce budget, j'ai pris soin de réduire le plus possible l'augmentation des dépenses de fonctionnement. C'est un problème classique de l'aide que d'essayer de réduire le coût de sa gestion.

Ces dépenses de fonctionnement croissent de moins de 10 p. 100, ce qui a permis, dans le cadre de la croissance mesurée que j'ai mentionnée, de faire porter l'effort supplémentaire sur l'aide proprement dite, notamment sur les investissements. Ainsi, les crédits d'équipement du fonds d'aide et de coopération connaissent une augmentation de 29 p. 100.

Il reste que le budget comporte une part, en quelque sorte, rigide qui traduit certains engagements antérieurs sur lesquels on peut difficilement revenir. D'abord, nous avons une assistance technique importante, avec onze mille agents. Les dépenses de personnel, en ce domaine, peuvent difficilement varier et représentent environ 30 p. 100 du budget.

L'assistance technique elle-même connaît une profonde évolution. Les enseignants représentent maintenant les deux tiers des effectifs, contre un quart en 1960. En outre, à partir de l'enseignement primaire, nous avons pris progressivement une part de plus en plus grande dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur.

D'autre part, une évolution se produit, qui porte nos assistants techniques non pas vers des tâches de gestion ou de responsabilité directe, mais vers la formation de formateurs, et qui tend à faire évoluer des postes à caractère général ou administratif vers des fonctions de plus en plus spécialisées. On constate donc une sorte de renouvellement que les chiffres globaux ne laissent pas apparaître, mais qui entre tout à fait dans le cadre de la politique de coopération qui consiste à s'adapter au développement et à l'évolution des Etats eux-mêmes.

J'ai signalé aussi — et je répons à une question soulevée par M. Legendre — le problème de la mobilité des personnels de coopération et des garanties qui leur sont accordées. Certaines garanties importantes ont été définies par la loi de juillet 1972 ; mais il s'agit maintenant d'en préciser le contenu et d'en assurer l'application.

Il convient aussi de faire un effort de recrutement pour assurer une relève de nos coopérants et la continuité de notre présence en personnel dans les pays avec lesquels nous avons signé des accords de coopération. Cela n'est pas toujours facile à organiser. Les volontaires du service national prennent la toute leur importance car ces jeunes gens, pour lesquels il s'agit le plus souvent d'un premier contact avec l'Afrique, peuvent se découvrir une vocation : il leur arrive alors de signer des contrats de coopération pour prolonger leur séjour. Même si leur emploi n'est pas toujours facile et ne s'accompagne pas, dans un nombre de cas limités, d'un très grand rendement, il faut, me semble-t-il, poursuivre et même développer ce type de recrutement parce qu'il contribue au renouvellement des cadres.

Je mettrai maintenant brièvement l'accent sur certains aspects nouveaux de ce projet de budget.

Il faut d'abord noter une certaine priorité accordée à l'aide aux pays du Sahel, qui a déjà été soulignée au cours du débat. En ce domaine, nous avons fait beaucoup et, je crois, plus vite que les autres. L'aide au Sahel est un assez bon exemple de ce que peut être l'intervention de la France dans ces pays où il ne s'agit pas de tout faire, mais simplement, à la fois sur le plan des principes et sur celui de l'action, d'avoir l'initiative et, en même temps, de coordonner et de compléter les aides des autres pays. C'est ce que nous avons fait, pressés par l'urgence des besoins, et c'est ce qu'il conviendra de faire pour l'action à long terme, en ce qui concerne l'étude des moyens à mettre en œuvre pour éviter le retour de semblables situations.

Aux sommes assez considérables — 145 millions de francs — qui représentent l'effort de l'Etat en faveur des pays du Sahel, il faut ajouter l'aide privée d'une vingtaine d'organisations dont les efforts ont été coordonnés par le secrétariat d'Etat. Leur action, parfois très importante, a pu être mise en œuvre par les moyens supplémentaires que nous avons apportés.

En ce qui concerne l'action à long terme, nous devons être prêts à participer à un certain nombre de projets et à favoriser ainsi la mise sur pied d'un plan de financement comportant d'ailleurs d'autres aides internationales, car il est évident que nous ne pouvons faire face, par nos seuls moyens, à l'ensemble des besoins de ces pays.

Mais il y a un autre élément nouveau par rapport au budget précédent : l'inscription d'un crédit pour des actions éducatives de masse par des moyens audiovisuels. Les rapporteurs ont bien voulu souligner l'importance de ces innovations. Il s'agit de compléter l'enseignement classique, qui ne touche finalement qu'une partie limitée de la population, par des moyens différents, qui ne sont pas de type scolaire, mais qui relèvent d'une éducation générale ou, au contraire, d'une éducation beaucoup plus spécifique, en fonction des besoins des populations ; il s'agit d'apporter à ces dernières un minimum de formation professionnelle et d'être en même temps un vecteur de diffusion de la langue française, qui ne doit pas être limitée aux grandes villes.

Autre point nouveau : l'effort accru en faveur des volontaires du progrès, qui permettra d'augmenter non seulement leur nombre mais aussi leurs moyens, de façon qu'ils soient utilisés conformément à leur génie, c'est-à-dire, non dans des bureaux, mais sur le terrain. Il s'agit là de jeunes gens qui symbolisent le dévouement que l'on peut attendre de la jeunesse française et, sans en abaisser la qualité, on peut en augmenter le nombre, à condition de leur fournir les moyens qui leur sont nécessaires.

Enfin, mesdames, messieurs, dans les aspects nouveaux de ce budget, il faut aussi tenir compte de l'adaptation et de l'évolution de nos rapports avec nos partenaires, en particulier du problème de la scolarisation des jeunes Français. Ce problème s'est posé à Madagascar, et nous y avons répondu par certaines dotations en crédits et en personnel. Il peut se poser dans d'autres pays, en fonction de leur évolution et des choix que feront leurs dirigeants sur leur propre enseignement.

M. Voisin a signalé le cas particulier du coût des transports de nos agents. Certes, ce coût est considérable — plus de 70 millions — il constitue une charge très lourde pour ce budget. J'ai déjà pris contact avec le ministère des transports à ce sujet, et je crois que la réduction actuelle de 10 p. 100 sera augmentée. Il est d'ailleurs possible d'envisager des voyages groupés, car la plupart de nos coopérants partent et reviennent aux mêmes dates.

Ces voyages peuvent donc être programmés et je crois que, sur ce point, nous pouvons envisager une réduction des coûts.

En ce qui concerne l'aide au Sahel, si nous avons pu réserver, pour les moyens d'urgence, un crédit particulier pour l'année 1974 — et je répons à M. Odru — il est difficile d'isoler dès maintenant une ligne budgétaire spéciale pour les programmes à long terme. Cela dépendra des projets qui seront présentés par les gouvernements intéressés. L'augmentation de la dotation globale du F. A. C. nous permettra d'y participer.

Nous pourrions, au cours de l'année qui vient, chiffrer la part qui devra être affectée à l'ensemble des projets touchant le Sahel, lorsque nous connaîtrons les projets qui seront retenus par ces gouvernements et par nous-mêmes.

Une autre question concerne la dette des Etats africains et malgache à l'égard du F. I. D. E. S. Cette dette est très ancienne puisqu'elle date du temps de la colonisation. Cette question doit faire l'objet d'une approbation par le Parlement et, à cet effet, le ministre de l'économie et des finances proposera les dispositions nécessaires dans le cadre du projet de loi de règlement pour 1972. Cette procédure est, à la fois, la plus simple et la plus appropriée sur le plan budgétaire.

D'une part, l'utilisation de la loi de règlement permet de régulariser, en une seule fois, une opération qui, autrement, devrait se poursuivre chaque année, dans la loi de finances, jusqu'en l'an 2002, pour un montant annuel de l'ordre de vingt à trente millions de francs, ce qui constituerait une procédure très lourde. D'autre part, si cette mesure était approuvée, elle prendrait effet à partir du second semestre de 1972 pour les remboursements à échoir en décembre.

Il est donc normal que cette mesure se place dans le cadre de la loi de règlement pour 1972.

Les rapporteurs, MM. Voisin et Destremau notamment, ont évoqué le problème du renouvellement de la Convention de Yaoundé et du lien existant entre ce renouvellement et notre politique bilatérale.

Il est évident que ce lien existe et que nous devons peut-être adapter notre propre action et reviser certaines de nos conceptions, en fonction du sort de la négociation de Bruxelles.

La position du Gouvernement français en ce domaine est très claire. Actuellement, deux conceptions s'affrontent : une conception dite mondialiste, et qui consiste à replacer l'effort de l'Europe en faveur de l'Afrique à l'intérieur d'une approche mondiale, et une conception qui, partant de notre action actuelle, de l'acquis communautaire, consiste à additionner les efforts éventuels en faveur d'autres pays.

Je crois que nous devons continuer à défendre cette conception, l'approche mondiale, qui a parfois ses vertus, comportant néanmoins le risque d'être une sorte d'alibi : sous prétexte de faire la même chose pour tout le monde, on fait un peu moins pour chacun. C'est pourquoi je préfère que l'on parle de ce qui existe et que l'on complète au fur et à mesure des besoins.

Enfin, en ce qui concerne l'évolution de nos relations avec les États auxquels nous lient des accords particuliers de coopération, dès octobre 1972, le Président de la République avait écrit à chacun des chefs d'État que nous étions prêts à reviser ces accords.

Cette révision, après douze ans, est normale ; je dirai même qu'elle est souhaitable. Toute l'Afrique s'est transformée — et c'est une bonne chose — mais, en même temps, chaque pays a évolué d'une façon différente. Autant, il y a douze ans, on pouvait envisager une sorte de contrat type pour accompagner l'indépendance et pour l'aider, autant, au bout de douze ans, sur le plan économique comme sur les autres plans, les évolutions ayant été divergentes, et nous devons, non seulement nous adapter en général, mais nous adapter, pour éviter l'incohérence, à chaque cas particulier.

Ce n'est donc pas du tout pour moi le signe d'un échec. Il ne s'agissait pas, en ce domaine, de conserver une sorte de chasse gardée. Je suis convaincu que le meilleur partenaire, pour un pays prospère, est un pays prospère, et que le meilleur partenaire, pour un pays souverain, indépendant et soucieux de sa dignité, est un pays souverain, indépendant et soucieux de sa dignité.

C'est dans cet esprit que la révision des accords de coopération se déroule actuellement, selon des procédures diverses. Comme il a été indiqué, nous en sommes à des stades différents.

Le problème est, en fait, de passer d'une vocation générale de l'aide en faveur de ces pays à un système qui soit plus moderne, qui corresponde à leur évolution et qui tienne compte, en même temps, de nos engagements moraux ou autres, système qui consiste, encore une fois, à faire un peu plus que les autres à l'égard d'un certain nombre de pays et, bien évidemment aussi, à essayer de faire mieux.

D'ailleurs, plusieurs autres pays, qui n'étaient pas d'anciens territoires français, ont demandé à passer avec nous des accords de coopération. Il s'agit du Zaïre, du Burundi, du Ruanda, de l'île Maurice et, récemment, de Haïti. Demain, plusieurs pays africains engageront, à Paris, des conversations sur l'évolution de ces rapports dans différents domaines, conversations qui pourront servir d'exemple et être étendues à d'autres pays, du moins je le souhaite, dans l'avenir.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, en ce domaine de la coopération, entre deux formes extrêmes de mépris : le manque d'intérêt pour les problèmes fondamentaux du sous-développement d'une part, l'attachement exclusif à ce que nous avons connu ou à certains critères définis par nous seuls d'autre part, il y a place pour une politique positive, concrète traitant sérieusement de problèmes sérieux, qui est précisément celle de la coopération avec des pays qui nous sont liés par l'histoire, la langue, les épreuves partagées en commun — les deux guerres mondiales — et pour lesquels nous avons le quantum d'actions. Je veux dire par là que compte tenu de nos dimensions nous pouvons faire en leur faveur quelque chose qui soit efficace et sensible.

C'est envers eux, et avec eux, que nous devons réussir, ce qui serait un exemple ; et que nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer, ce qui serait une démission. C'est la politique proposée et dont ce projet de budget est la traduction.

Elle n'est pas contraire à nos intérêts, j'en suis convaincu, mais conforme à nos objectifs et — pourquoi ne pas le dire ? — à notre idéal, à notre honneur, c'est-à-dire tournée vers la recherche d'un monde moins déséquilibré économiquement, politiquement et humainement. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État, de votre effort de concision, qui n'a diminué en rien l'intérêt de vos explications.

Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits du ministère des affaires étrangères (II. — Coopération).

II. — Coopération.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 34.907.445 francs ;

« Titre IV : 83.578.500 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 4.500.000 francs ;

« Crédits de paiement : 4 millions de francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 524.200.000 francs ;

« Crédits de paiement : 174.200.000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Louis Odru. Le groupe communiste s'abstient dans le vote de tous les crédits concernant la coopération.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. Vous aviez pourtant voté, en commission, les crédits du titre VI !

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiements du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646). (Rapport n° 681 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Education nationale :

Fonctionnement :

(Annexé n° 19. — M. Mario Bénard, rapporteur spécial ; avis n° 682, tome VIII de MM. Ségard et Mexandeau, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Constructions scolaires :

(Annexe n° 20. — M. Weinman, rapporteur spécial.)

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 13 novembre, à deux heures quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
MARCEL CHOUVET.

Nomination de membres de commissions.

(Application de l'article 38, alinéa 4, du Règlement.)

Le groupe d'union des démocrates pour la République a désigné :

1° M. Roger Frey, pour remplacer M. François Le Douarec à la commission des affaires étrangères ;

2° M. François Le Douarec, pour remplacer M. Roger Frey à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Candidatures affichées le 10 novembre 1973, à onze heures trente et publiées au *Journal officiel* (Lois et décrets, du 11 novembre 1973.

Les nominations prennent effet dès la publication au *Journal officiel*.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

(Art. 133, 134, 136 et 137 du règlement.)

Caisse centrale d'allocations familiales de la région parisienne (établissement d'accueil des jeunes mères d'âge scolaire).

5955. — 12 novembre 1973. — Mme Choravel expose à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale que la caisse centrale d'allocations familiales de la région parisienne a financé la construction d'un ensemble expérimental destiné à accueillir les jeunes mères d'âge scolaire (de treize à dix-sept ans) dans le but de préserver le lien mère-enfant et de donner aux intéressées une formation professionnelle. L'établissement, en raison de carences diverses, a dû fermer temporairement ses portes à la fin de l'année scolaire 1972-1973. En conséquence, elle lui demande s'il est vrai : 1° que sa réouverture serait remise en cause ; 2° que l'éducation nationale chercherait à affecter le C. E. T. annexé à l'établissement à une autre destination et quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour assurer l'ouverture et le fonctionnement de cet établissement dont l'intérêt est évident. Cet établissement a coûté plus d'un milliard d'anciens francs aux travailleurs de notre pays puisque financé par les fonds des allocations. Il constitue un exemple d'action sociale en direction des jeunes mères d'âge scolaire et peut contribuer pour elles à une meilleure insertion dans la vie active.

Logement (mise à la disposition des mal-logés des logements vacants).

5972. — 12 novembre 1973. — M. Kellnsky attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme sur les difficultés que connaissent les mal-logés pour obtenir un logement décent à un prix correspondant à leurs ressources. La part des logements sociaux diminue dans les programmes de construction, mais les loyers et les charges connaissent des augmentations telles qu'ils ne correspondent plus à leur vocation initiale. Des milliers de mal-logés ne trouvent pas à se loger, alors que des milliers de logements restent inoccupés des mois, voire des années. Ainsi, dans l'ensemble urbain du Bois-l'Abbé, à Champigny, et Chennevières, plus de 200 logements sont vides. Il lui demande quelles mesures il se propose de prendre pour que les logements vacants soient mis à la disposition des mal-logés, pour que cessent les saisies et les expulsions qui ne règlent aucun des problèmes posés et pour obtenir une réduction effective des loyers et des charges.

QUESTIONS ÉCRITES

(Art. 139 et 133 du règlement.)

Art. 139 du règlement :

« 1. Les questions écrites sont rédigées, notifiées et publiées dans les conditions fixées par l'article 133. En outre, elles ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ;

« 2. Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption ;

« 3. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois ;

« 4. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois ;

« 5. Dans le cas où la question écrite est transformée en question orale, celle-ci prend rang dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 133 ;

« 6. Faut l'objet d'un rappel publié au Journal officiel les questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais prévus aux alinéas 2, 3 et 4 du présent article ;

« 7. Le texte des questions écrites est reproduit dans les rappels. Il est communiqué aux auteurs des questions en même temps que le rappel leur est notifié. »

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Chaussures (blocage des marges bénéficiaires).

5952. — 13 novembre 1973. — M. Charles Bignon rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances qu'il est comme lui tout à fait partisan d'empêcher toutes hausses injustifiées des prix. Toutefois, il considère avec étonnement certaines des mesures qui viennent d'être prises, notamment en ce qui concerne la stabilisation des marges des détaillants en chaussures. Le blocage de la marge de départ à 1,95 place beaucoup d'entreprises en-dessous du seuil de rentabilité, alors que leurs frais généraux sont toujours plus élevés, que la fiscalité locale augmente et que les nouvelles formes de distribution engendrent des pertes de chiffre d'affaires. D'autre part, les services de contrôle fiscal, lors des vérifications, remettent en cause les marges bénéficiaires et les déclarent insuffisantes. Il lui demande donc s'il compte revoir ce blocage dans un sens équitable et en même temps adresser les instructions correspondantes aux services fiscaux compétents pour qu'ils tiennent compte des mesures imposées aux commerçants en chaussures.

Hôpitaux (personnel : calcul des congés annuels).

5953. — 13 novembre 1973. — M. Le Theule demande à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale si, en fonction de l'application du décret n° 73-119 du 7 février 1973 relatif à l'organisation du travail dans les établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics et notamment son article 3, le calcul des congés annuels doit continuer de s'effectuer à raison de six jours ouvrables par semaine tel que le prévoit la circulaire n° 160/DH/4 du 13 mai 1971. En effet, le fait de reconnaître à ces agents le droit à deux jours de repos par semaine ne semble plus compatible avec les mesures antérieures en matière de calcul des congés annuels.

Hôpitaux (personnel : congé éducation).

5954. — 13 novembre 1973. — M. Le Theule demande à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale s'il envisage d'étendre aux agents des établissements hospitaliers publics les mesures prises par M. le ministre de l'intérieur en faveur des personnels des collectivités locales par circulaire n° 71-301 du 9 juin 1971 relative au congé éducation. Cette circulaire inclut les préfets à maintenir intégralement le traitement des agents bénéficiant du congé éducation dans la limite de douze jours par an prévue par la loi n° 57-821 du 23 juillet 1957.

Finances locales (subvention de l'Etat proportionnelle au nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires).

5956. — 13 novembre 1973. — M. Gissinger rappelle à M. le ministre de l'économie et des finances que l'article 5 de la loi du 14 juillet 1941 portant révision des rapports financiers de l'Etat des départements et des communes prévoit que l'Etat versera aux communes à titre de participation aux dépenses d'intérêt général une subvention annuelle. Celle-ci est complétée par une majoration calculée d'après le nombre d'enfants inscrits au 1^{er} janvier de l'année précédente dans les écoles primaires élémentaires publiques et privées. Cette majoration varie en fonction du nombre d'enfants des communes concernées. Il résulte de ce texte que les élèves des différents établissements d'enseignement du second degré (lycée, C. E. S., C. E. G. et C. E. T.) ainsi que les enfants des écoles maternelles à direction autonome ne sont pas pris en compte dans le calcul de cette majoration. Il lui fait observer que le nombre des élèves fréquentant les classes terminales de l'enseignement primaire élémentaire tend régulièrement à diminuer. En effet, bien que l'enseignement obligatoire ait été porté de quatorze ans (loi du 9 août 1936) à seize ans (ordonnance du 6 janvier 1959) la majorité des enfants quittent l'enseignement primaire élémentaire dès l'âge de onze ans pour entrer dans le premier cycle de l'enseignement du second degré. Il lui demande s'il n'estime pas particulièrement souhaitable de modifier la rédaction de l'article 5 de la loi du 14 septembre 1941 de telle sorte que les communes bénéficient d'une majoration calculée d'après le nombre d'enfants inscrits au 1^{er} janvier de l'année précédente dans les établissements scolaires publics ou privés dispensant un enseignement entrant dans le cadre de l'obligation scolaire.

Hôpitaux (personnel du centre médico-chirurgical à Saint-Hilaire-du-Touvet : satisfaction de leurs revendications).

5957. — 13 novembre 1973. — M. Maisonnat expose à M. le ministre de la fonction publique les difficultés rencontrées par le personnel du centre médico-chirurgical Les Petites Roches, à Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère). Le personnel constate que le pouvoir d'achat de ses rémunérations s'est encore détérioré et que le déclassement de la fonction par rapport aux autres secteurs s'est accentué. Les propositions qui leurs sont faites concernant les catégories A et B sont inacceptables car elles aggravent considérablement leur carrière par son allongement indécent (24-25 ans pour les kinésithérapeutes, infirmières, etc.). Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour améliorer le sort de cette catégorie de personnel qui demande : 1^o augmentation de 6 p. 100 du traitement de base au 1^{er} septembre 1973, se décomposant comme suit : 3 p. 100 pour assurer le maintien du pouvoir d'achat pour l'année 1973 ; 10 points indiciaires uniformes au titre de la progression ; 2^o relèvement du minimum net de rémunération dans la dernière zone à 1.100 francs au 1^{er} janvier 1973 soit 1.200 francs au 1^{er} septembre 1973 ; 3^o suppression des abattements de zones ; 4^o intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement ; 5^o véritables reclassements pour les catégories A et B, C et D avec suppression du groupe I ; pour les aides-soignants, intégration de l'indemnité de sujétion dans le salaire de base et reclassement dans le groupe IV ; 6^o attribution de la prime de service aux agents auxiliaires et titularisation sans condition d'âge ; 7^o amélioration des conditions de travail par l'augmentation des effectifs en fonction des besoins réels ; 8^o la mise en place d'une véritable formation professionnelle continue pour toutes les catégories.

Psychologues scolaires (satisfaction de leurs revendications).

5958. — 13 novembre 1973. — M. Maisonnat expose à M. le ministre de l'éducation nationale les graves problèmes qui se posent actuellement à la psychologie scolaire dont le fonctionnement, voire l'existence, paraît très compromis. La formation des psychologues scolaires sera sérieusement menacée si les moyens mis en œuvre ne sont pas réexaminés et améliorés en qualité. De plus, la formation actuelle en deux ans des personnels détachés de l'éducation nationale pour effectuer leur stage, s'avère notoirement insuffisante et peu en rapport au volume des études et de la qualification exigée. Aucun crédit, par ailleurs, n'étant mis à la disposition des universités pour ces stages, les responsables de l'enseignement supérieur et en particulier les conseils d'U.E.R. dans le cadre desquels fonctionne cette formation, ne peuvent pas continuer d'assurer leur travail dans des conditions normales. D'autre part les psychologues scolaires, faute d'avoir un statut qui définisse leur fonction, ne trouvent actuellement auprès du ministère de l'éducation nationale, aucun responsable de leur situation. Il paraît anormal également de ne pas payer une indemnité de stage aux psychologues qui assurent les stages pratiques, alors que cette indemnité est payée à d'autres

personnels de l'éducation nationale assurant des charges identiques. Il lui demande quelles mesures il compte prendre : 1^o pour doter les psychologues scolaires d'un statut définitif qui définisse leur fonction ; 2^o pour assurer une formation de qualité en trois ans ; 3^o pour le paiement de l'indemnité de stage.

Fiscalité immobilière (imposition de plus-values sur terrains à bâtir lors de partages).

5959. — 13 novembre 1973. — M. Sudreau appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés qui résultent d'interprétations divergentes des textes en matière d'imposition de plus-values sur terrains à bâtir lors de partages. A titre d'exemple, il lui signale le cas suivant : A et B ont fait l'acquisition en commun, pour moitié indivise chacun, au cours de l'année 1954, d'un terrain boisé de 6 hectares. A est décédé depuis, laissant son épouse et deux enfants. Les héritiers de A et B procèdent au partage en nature du terrain en deux lots égaux, sans soulte, par simple bornage et attributions. L'impôt sur la plus-value est-il dû par les héritiers de A, par B et sur quelles sommes, le terrain acheté 40.000 francs étant évalué au partage 400.000 francs (le terrain dépendant de la communauté A). L'application des textes portant en la matière à diverses interprétations, il lui demande s'il peut préciser la position de ses services sur ce point.

Fiscalité immobilière (vente d'une parcelle en deux lots (terrains nus) : imposition de la plus-value).

5960. — 13 novembre 1973. — M. Sudreau attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les propriétaires de terrains qui sont soumis à la perception d'une plus-value lorsqu'ils divisent une parcelle en deux lots pour construire deux maisons sans qu'il y soit fait aucun investissement concernant la viabilité, les deux parcelles étant vendues en terrain nu, c'est-à-dire sans qu'il y ait lotissement. Il précise que si le terrain est vendu au même prix sans être divisé en deux lots aucune plus-value n'est perçue si elle est inférieure à 50.000 francs. Il lui demande donc s'il pense qu'un aménagement dans le sens de l'égalité de traitement puisse être envisagé.

Etablissements scolaires (situation du collège agricole de Rohannech, à Saint-Brieuc).

5961. — 13 novembre 1973. — M. La Folle signale à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural la situation dans laquelle se trouve le collège agricole de Rohannech, à Saint-Brieuc. Les locaux, d'ailleurs inadaptés à une telle vocation, appartiennent au conseil général des Côtes-du-Nord et le bail arrive à expiration en 1976. Il lui demande quelle solution il envisage pour cet établissement : 1^o soit le maintien dans les lieux avec les indemnités et extensions qui s'imposeront ; 2^o soit la construction d'un nouvel établissement sur le terrain acquis à cet effet par le ministère de l'agriculture sur le territoire de Ploufragan.

Assurance vieillesse (majoration pour enfants élevés par l'assuré extension aux pensions liquidées avant le 1^{er} janvier 1972).

5962. — 13 novembre 1973. — M. Gerbet rappelle à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale que la loi du 31 décembre 1971 a accordé aux retraités du régime général de sécurité sociale une majoration de leur pension en fonction des enfants qui ont été au moins neuf ans avant leur seizième année élevés par le bénéficiaire et à sa charge ou à celle de son conjoint. Des mères de famille ayant élevé par elles-mêmes six enfants depuis leur naissance jusqu'au delà de leur seizième année, et ayant bénéficié d'une pension de la sécurité sociale antérieurement à la loi du 31 décembre 1971, se voient refuser par la caisse régionale d'assurances maladie des travailleurs salariés dont elles dépendent la révision de la pension en fonction de la loi nouvelle au motif que ces dispositions ne peuvent être appliquées qu'aux pensions liquidées à compter du 1^{er} janvier 1972. Ces dispositions conduisent à l'extrême à en refuser le bénéfice aux personnes admises à pension fin 1971 alors qu'elles sont appliquées aux titulaires de pensions acquises au 1^{er} janvier 1972. Ainsi se trouvent pénalisées les personnes âgées aux ressources réduites, tandis que la législation actuelle tend à leur être favorable. A titre de comparaison, il convient d'observer que la loi de 1946 qui a institué les allocations familiales a été appliquée à tous les enfants nés antérieurement à la date de son entrée en vigueur et non pas seulement aux enfants nés depuis. Il semblerait normal que les personnes âgées bénéficient de mesures identiques.

*Postes et télécommunications**(contrôleurs nommés avant le 1^{er} janvier 1970 : retard d'avancement).*

5963. — 13 novembre 1973. — M. Hausherr attire l'attention de M. le ministre des postes et télécommunications sur certaines anomalies que l'on constate dans le déroulement de carrière des contrôleurs des P. T. T. à la suite de la mise en place du nouveau grade d'agent d'administration principal. Les anciens agents d'exploitation qui ont été nommés contrôleurs à partir du 1^{er} janvier 1967, soit par tableau d'avancement, soit par concours, subissent un retard d'avancement par rapport à ceux de leurs collègues qui ont été nommés à partir du 1^{er} janvier 1970. C'est ainsi que, si l'on considère deux agents d'exploitation qui étaient à l'indice 335 à partir du 1^{er} avril 1965, l'un ayant été nommé contrôleur le 1^{er} janvier 1969 et l'autre nommé le 1^{er} janvier 1970, et rétroactivement à partir de cette date, agent d'administration principal, il apparaît que le premier aura l'indice 430 à partir du 1^{er} janvier 1975, alors que le second aura atteint le même indice à partir du 1^{er} janvier 1973, soit un retard de deux ans sur le premier. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à cette situation anormale et assurer à tous les agents, quelle que soit la date de leur nomination, le même déroulement de carrière, étant fait observer qu'en toute équité, la révision des indices doit intervenir avec effet du 1^{er} janvier 1970, puisque l'anomalie de carrière s'est produite à cette date.

T. V. A. (travaux d'hydraulique agricole portant sur des ouvrages restant la propriété des agriculteurs).

5964. — 13 novembre 1973. — M. Jean Briane, se référant à la réponse donnée par M. le ministre de l'économie et des finances à la question écrite n° 22238 (*Journal officiel*, Débats A.N., du 6 avril 1972, p. 813), lui rappelle qu'en vertu de cette réponse les travaux d'hydraulique agricole réalisés par les syndicats intercommunaux, sous la maîtrise d'œuvre du génie rural, sont passibles du taux intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée lorsqu'ils portent sur des ouvrages appartenant à l'Etat, à des collectivités locales ou à des établissements publics autres que ceux à caractère industriel ou commercial assujettis à cette taxe. Les mêmes travaux sont assujettis au taux normal de la T. V. A. lorsqu'ils portent sur des ouvrages restant la propriété des agriculteurs. Or, les appels d'offres publics du génie rural mentionnent que l'ensemble de ces travaux est passible du taux intermédiaire et les décomptes des mémoires à régler aux entrepreneurs sont établis sur cette base. Lors d'une vérification fiscale, l'administration a réclamé le supplément de taxe correspondant à l'imposition au taux normal de la part des travaux revenant au secteur privé. De ce fait, l'entrepreneur devrait verser des taxes qu'il n'a pas reçues de son maître d'œuvre. Il lui demande si, dans ce cas particulier, il n'estime pas que des mesures doivent être prises afin que l'administration fiscale sursoie au recouvrement des sommes réclamées jusqu'à ce que l'entrepreneur ait reçu du génie rural un règlement complémentaire lui permettant de verser le rappel de T. V. A. qui lui est réclamé. D'autre part, les procédures d'appels d'offres et de règlements du génie rural ayant été constamment appliquées de la même manière pour les travaux de cette espèce, il lui demande si, dans un but d'équité, il n'envisage pas d'étendre la solution retenue pour ce cas particulier à l'ensemble des travaux de ce genre.

Exploitants agricoles (prime d'installation aux jeunes agriculteurs).

5965. — 13 novembre 1973. — M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et du développement rural sur le fait que de jeunes chefs d'exploitation récemment installés sont privés du bénéfice de la dotation d'installation au profit des jeunes agriculteurs, instituée par le décret n° 73-18 du 4 janvier 1973, dont les dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 1973. Il s'agit de jeunes agriculteurs devenus chefs d'exploitation quelques mois, ou même seulement quelques semaines, avant la mise en vigueur des dispositions en cause. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'étendre le bénéfice de cette prime aux jeunes agriculteurs devenus chefs d'exploitation avant le 1^{er} janvier 1973, et cela depuis moins de deux ans, qui n'ont bénéficié d'aucune aide de l'Etat sous forme de subventions ou de bonifications d'intérêts, dès lors qu'ils sont en mesure de justifier que la dotation contribuerait à faciliter leur installation sur l'exploitation, ou à la compléter par un investissement reconnu de première installation.

Pétrole (approvisionnement des distributeurs indépendants, Verdun).

5966. — 12 novembre 1973. — M. Beaujotte expose à M. le ministre du développement industriel et scientifique la situation particulière des détaillants indépendants verdunois qui ne peuvent

assurer l'approvisionnement en fuel domestique de leur clientèle habituelle, alors que les concessionnaires des compagnies pétrolières refusent d'effectuer les livraisons de moins de 1.000 litres sous prétexte qu'ils doivent servir d'abord leurs clients. Il lui demande quelles mesures sont envisagées à l'approche de l'hiver afin de permettre aux propriétaires ou locataires ne possédant que des citernes de 400 litres d'obtenir un minimum de fuel domestique pour obtenir le chauffage de leur appartement.

*Vignette automobile**(vente par le bureau de poste de Menat, Puy-de-Dôme).*

5967. — 13 novembre 1973. — M. Vacant appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les modalités de la vente des vignettes automobiles dans le canton de Menat (Puy-de-Dôme). Il lui fait observer en effet que jusqu'à cette année, le bureau de poste de Menat avait été autorisé à vendre les vignettes mais que pour la vignette 1973-1974, cette autorisation a été supprimée. Les habitants du canton doivent donc faire plusieurs kilomètres pour acheter leur vignette, ce qui a provoqué une protestation de plusieurs maires des communes dudit canton. Outre l'obligation de se déplacer, la distance à parcourir semble difficilement compatible avec les conseils d'économie de carburants que le Gouvernement donne actuellement aux automobilistes. D'autre part, la suppression de la vente des vignettes au bureau de poste de Menat n'a pas été suivie ou précédée de mesures équivalentes dans les cantons situés dans la seconde circonscription du Puy-de-Dôme, ce qui paraît à la fois injuste et choquant. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour rétablir la vente des vignettes à Menat avant le 1^{er} décembre 1973 et il insiste pour que la réponse à la présente question paraisse, compte tenu de l'urgence, avant l'expiration des délais fixés par l'article 139 du règlement de l'Assemblée nationale.

*Transports routiers**(statut des régies départementales de transports).*

5968. — 13 novembre 1973. — M. Pierre Joxe demande à M. le ministre des transports dans quel délai il compte faire aboutir les études destinées à édicter un statut des régies départementales de transports correspondant aux besoins actuels et remplaçant enfin le décret du 26 juin 1915 qui, élaboré à l'époque en vue de régir la gestion des chemins de fer d'intérêt local, se révèle aujourd'hui entièrement dépassé. Il souhaite en particulier savoir quelle place les élus représentant des collectivités locales et en particulier le conseil général lui paraissent devoir tenir dans les conseils d'administration de ces régies.

Education spécialisée (bourses des élèves éducateurs).

5969. — 13 novembre 1973. — M. Gau expose à M. le Premier ministre que les étudiants se destinant à devenir éducateurs spécialisés pour l'enfance inadaptée sont soumis à un régime de bourses d'études dont, ni le montant qui est inchangé depuis plusieurs années, ni les conditions d'attribution liées notamment à des critères familiaux, ne correspondent aux besoins et à la situation des intéressés. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que ces étudiants qui se préparent à un diplôme national exigeant trois ans d'études et de stage et qui, en général, ont préalablement acquies une expérience professionnelle, puissent bénéficier, dans le cadre de la promotion sociale, d'un salaire pré-professionnel dont le montant ne devrait pas être inférieur à 1.200 francs par mois et dont le versement ne devrait pas entraîner, pour les bénéficiaires, d'obligations à l'égard des établissements privés de l'enfance inadaptée.

Enseignants (accès des professeurs techniques adjoints de lycée ou corps des certifiés).

5970. — 13 novembre 1973. — M. Guerin demande à M. le ministre de l'éducation nationale : 1° où en sont les projets de décrets et d'arrêtés adoptés par le conseil d'enseignement général et technique du 25 juin 1973, transmis à M. le ministre des finances et au secrétaire d'Etat à la fonction publique en juillet 1973, concernant le nouveau recrutement des professeurs des disciplines technologiques, en application de l'article 17 de la loi d'orientation sur l'enseignement technologique n° 71-577 de juillet 1971 et l'accès des professeurs techniques adjoints de lycées au corps des certifiés ; 2° quelles mesures il entend prendre pour que ces textes soient rapidement publiés afin que la loi soit appliquée dans les délais prévus pour que, dès l'année 1973-1974, les professeurs puissent être recrutés suivant les nouvelles modalités et que la première session annuelle de l'examen de qualification (permettant

aux professeurs techniques adjoints de lycées, dont le corps est mis en extinction, d'accéder au corps des certifiés puisse se dérouler dès l'année 1973-1974, dans le cadre du plan quinquennal prévu.

Handicapés (projet de loi d'orientation).

5971. — 13 novembre 1973. — M. Fouchier demande à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale dans quel délai il pense que pourra être déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le projet de loi d'orientation en faveur des handicapés dont toutes les familles concernées attendent avec impatience la discussion.

Travail (inspection du: insuffisance des effectifs dans le Pas-de-Calais).

5973. — 13 novembre 1973. — M. Legrand attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population sur les difficultés rencontrées par les services du travail du Pas-de-Calais pour effectuer normalement leurs tâches d'inspection du travail. Il apparaît absolument nécessaire que chaque section soit composée de trois personnes pour assurer le contrôle à l'extérieur et trois personnes, sédentaires pour le travail administratif et renseigner le public. Or aucune des sections n'atteint ces effectifs minimum. Arras et Béthune n'en comptent que cinq; Calais et Lens, quatre; Boulogne, deux. L'inspecteur de Calais assume l'intérim de Boulogne-sur-Mer alors que le poste budgétaire existe. La nomination d'un inspecteur de Boulogne-sur-Mer aurait l'avantage de permettre un nouveau découpage des sections. Une partie du secteur de Saint-Ouen pourrait être rattachée à Calais libéré de Boulogne-sur-Mer. Les trois sections de Béthune, de Lens et d'Arras pourraient ainsi être redécoupées. En conséquence, il lui demande s'il ne juge pas nécessaire de prendre rapidement toute disposition pour que cesse une telle situation de l'inspection du travail dans le Pas-de-Calais.

Pollution (déversement de déchets liquides toxiques dans la vallée de l'Orge).

5974. — 13 novembre 1973. — M. Vizez attire l'attention de M. le ministre de la protection de la nature et de l'environnement sur un cas très important de pollution qui existe dans la vallée de l'Orge. Les Etablissements Gerber, installés sur la commune de Sernaise, ont des activités produisant des déchets liquides toxiques, notamment des produits phénolés. Ceux-ci sont stockés dans des conditions très imparfaites, ce qui a pour conséquence des émanations de gaz et des infiltrations dans le sol qui sont cause directe de pollution pour la rivière l'Orge qui passe à proximité. De plus, des déversements directs sont effectués dans la rivière. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour contraindre la société Gerber à prendre les dispositions nécessaires à la suppression de la pollution venant de son activité.

Etablissements scolaires (répartition de charges financières entre les communes).

5975. — 13 novembre 1973. — M. Dapietri expose à M. le ministre de l'éducation nationale les problèmes que soulève la répartition des charges scolaires du second degré entre toutes les communes envoyant des enfants dans des établissements du premier cycle lorsque les régimes de ces établissements sont différents. Il semblerait que les dispositions de l'article 4 du décret n° 71-772 du 16 septembre 1971 prises pour l'application de l'article 33 de la loi sur la gestion municipale et les libertés communales soient contestables surtout lorsque des enfants issus de communes périphériques étaient affectés préalablement à des établissements étalés pour lesquels les communes ne supportaient aucune charge et qu'ils ont été transférés dans des établissements municipaux sans que les communes aient été consultées et sans que les sections des C. E. S. fonctionnant à l'intérieur de lycées étatisés aient été supprimées. Il lui demande comment, légalement et sans contestation possible, peuvent être réparties les charges dans ces cas particuliers. N'y a-t-il pas lieu d'introduire la notion du coût de revient moyen d'un élève, qu'il fréquente un établissement étatisé, nationalisé ou municipal? Dans le cas où cette notion ne pourrait être retenue, ne devrait-on pas, par priorité, affecter aux C. E. S. municipaux les enfants appartenant à la collectivité ayant décidé la construction de ces établissements municipaux et pour laquelle elle n'avait pas demandé la création d'un syndicat, et d'affecter les élèves issus des autres communes, par priorité, dans les établissements étatisés.

Enseignants (absence de professeur de sténodactylographie au C. E. C. André-Sabatier à Bobigny).

5976. — 13 novembre 1973. — M. Niles attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation du C. E. C. André-Sabatier de Bobigny. En effet, les élèves de ce collège qui sont en classe de 3^e année et qui préparent le C. A. P. de secrétaire, dont l'examen aura lieu à la fin de l'année, sont privées de professeur de sténodactylographie depuis le 20 octobre dernier. Cette situation est particulièrement préjudiciable à ces jeunes filles. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que le professeur soit immédiatement remplacé.

Mineurs (travailleurs de la mine: sécurité sociale des mineurs reconvertis).

5977. — 13 novembre 1973. — M. Legrand fait observer à M. le ministre du développement industriel et scientifique qu'un accord de principe est intervenu entre la direction des Charbonnages de France et les fédérations syndicales des mineurs tendant au maintien de l'affiliation des mineurs reconvertis à la sécurité sociale minière. Cet accord de principe doit normalement faire l'objet d'un texte législatif. En conséquence, il lui demande s'il ne juge pas nécessaire de prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour que cette nouvelle disposition puisse s'appliquer au 1^{er} janvier 1974 à l'ensemble des mineurs reconvertis.

Police (affaire de Nice).

5978. — 13 novembre 1973. — M. Barel expose à M. le ministre de l'intérieur l'émotion et l'indignation soulevées dans la population à la suite des révélations faites sur la police niçoise. Dans la police la majorité des personnels s'interroge. Comment des faits d'une telle gravité ont-ils pu se produire? L'affaire de Nice n'est pas un accident, elle vient après Lyon, Marseille et Lille. Elle s'inscrit donc dans un certain contexte. Les affaires de policiers se multiplient à Nice, comme ailleurs (à Cannes trois agents de la police municipale viennent d'être condamnés pour violences sur un ressortissant tunisien). Le malaise de la police est à rattacher au malaise général. La population niçoise comme l'immense majorité des policiers veulent savoir et exigent toute la vérité et que celle-ci soit portée à la connaissance du public. En conséquence, il lui demande: 1° s'il entend lui donner des explications sur cette grave affaire; 2° quelles mesures il compte prendre pour porter à la connaissance du public tous les résultats de l'enquête.

Urbanisme (locataires de la zone d'aménagement différé située hors de l'ilot de rénovation des halles de Paris).

5979. — 13 novembre 1973. — M. Villa signale à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme les faits scandaleux dont sont victimes de très nombreux locataires demeurant dans la zone d'aménagement différé, située hors de l'ilot de rénovation des halles de Paris. Dans cette zone, des milliers de familles ne sont plus protégées et sont chassées ou sur le point de l'être dans les plus brefs délais, si des mesures énergiques ne sont pas prises contre les spéculateurs immobiliers. Ainsi, l'agence Sofreim, 91, rue Saint-Honoré, a acheté une dizaine de maisons, rue Saint-Honoré. Derrière cette agence se profileraient la Banque La Henin et une autre banque étrangère (suisse, dit-on). Les procédés employés pour faire partir les locataires sont particulièrement odieux: extorsion de signature, abus de confiance, chantage, etc. Devant cette situation intolérable, il lui demande s'il compte prendre des mesures efficaces: 1° pour faire cesser immédiatement ces pratiques inadmissibles; 2° pour arrêter la spéculation immobilière et foncière dans ce quartier; 3° pour que, dans la rénovation et la restauration des Halles, soit reconnu et appliqué le droit des locataires de pouvoir, s'ils le désirent, être relogés dans du neuf et sur place quelles que soient leurs ressources; 4° pour permettre aux personnes dont les ressources seraient inférieures au plafond minimum exigible pour accéder à une H. L. M. de bénéficier d'un loyer réduit adapté à leurs ressources; 5° pour que la différence entre le loyer ordinaire du logement neuf et le loyer payé par le locataire soit prise en compte par l'organisme rénovateur et intégrée comme dépense sociale dans le budget de la rénovation.

Baux de locaux d'habitation (pourcentage de l'indice des prix).

5980. — 13 novembre 1973. — Mme Chonevel attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme sur le fait que, dans l'indice des prix

servant de référence pour le calcul du S. M. I. C., le prix du loyer intervient pour 4,92 p. 100. En prenant comme référence un logement H. L. M. de type F 3, on peut calculer que, en dix ans, son loyer de base est passé de 133 francs à 344 francs, augmentant de 160 p. 100, et cela sans les charges qui, en général, contribuent à doubler le montant de la quittance. Le loyer d'un logement de ce type représente plus de 35 p. 100 du S. M. I. C., même avec l'aide de l'allocation, logement qui ne concerne qu'un petit nombre de bénéficiaires, on est très loin des 4,92 p. 100 de l'indice des prix. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les prix de loyers ne soient plus aussi scandaleusement minorés pour l'établissement de l'indice des prix.

Haute couture (licenciements).

5981. — 13 novembre 1973. — Mme Moreau attire à nouveau l'attention de M. le ministre du développement industriel et scientifique sur la situation de l'emploi dans la haute couture parisienne. L'inquiétude est grande à ce sujet parmi les « midinettes » ; elles l'ont récemment exprimée en faisant signer des pétitions et en manifestant en grand nombre en faveur du maintien de leur emploi et de la satisfaction de leurs revendications. Des licenciements, des fermetures d'entreprises se sont produits. L'embauche est pratiquement stoppée, il y a de plus en plus de difficultés pour reclasser les licenciés. La situation financière des sociétés de la haute couture ne justifie pas cette évolution, bien au contraire, l'exploitation de leur griffe leur procure de multiples débouchés commerciaux. Des solutions peuvent donc être envisagées dans l'intérêt des salariées de la haute couture française. La fédération C. G. T. de l'habillement préconise dans ce but la tenue d'une table ronde entre toutes les parties concernées ; Gouvernement, patronat, syndicats et la suspension de tous licenciements pour suppression d'emplois jusqu'à cette négociation. Elle lui demande s'il compte prendre l'initiative de cette table ronde afin de contribuer à remédier à la crise de l'emploi frappant les ouvrières, employées, créateurs d'une corporation contribuant grandement au rayonnement de notre pays dans le monde.

Etablissements scolaires (insuffisance des effectifs de surveillants).

5982. — 13 novembre 1973. — Mme Moreau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'insuffisance notoire de personnels de surveillance dans les établissements du second degré. Après des réductions répétées, le barème de l'administration supérieure fixe pour l'année 1973-1974 une norme de un surveillant pour 250 élèves du second cycle et un surveillant pour 200 élèves du premier cycle. C'est ainsi que l'association des parents d'élèves du lycée Claude-Monet, Paris (13^e), a constaté dans une motion adoptée à l'unanimité que les conditions de sécurité n'étaient pas assurées en ce moment dans l'établissement où étudient leurs enfants. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour que soient créés des postes de surveillance en nombre suffisant et que ces postes soient confiés à des personnels ayant reçu une formation pédagogique.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AFFAIRES ETRANGERES

Chili (absence de condamnation du coup d'Etat par le Gouvernement français).

4610. — 22 septembre 1973. — M. Fajon demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il peut lui faire connaître les raisons pour lesquelles le Gouvernement français n'a pas condamné le coup d'Etat militaire perpétré au Chili en vue de renverser le pouvoir légitime issu de la volonté librement exprimée par le suffrage universel. Les auteurs du putsch qui a provoqué la mort tragique du Président de la République, M. Salvador Allende, d'un nombre encore inconnu de personnalités politiques, de travailleurs et de citoyens chiliens, ont eu recours à des méthodes criminelles. C'est par le bombardement des édifices publics, des sièges des partis politiques, des usines et des domiciles privés, ainsi que par des exécutions sommaires, que la sédition s'efforce de détruire les institutions chiliennes au profit d'un pouvoir sans base légale. L'émotion est si grande que, dans la plupart des pays et notamment dans les pays voisins du nôtre, les gouvernements ont manifesté leur vive réprobation. Dès lors, l'attitude actuelle du Gouvernement compromet gravement le prestige de la France dans le monde

et en particulier en Amérique latine, l'absence de toute protestation de sa part revenant à admettre que le suffrage universel, expression de la souveraineté nationale, peut être boufoué par la violence réactionnaire d'un quarteron de généraux.

Chili (reconnaissance officielle par la France de la junte chilienne).

4859. — 29 septembre 1973. — M. Fajon expose à M. le ministre des affaires étrangères que l'annonce de la décision du Gouvernement français de répondre favorablement à la demande de reconnaissance officielle présentée par la junte factieuse chilienne, portée au pouvoir par le sanglant coup d'Etat, a été apprise avec stupeur et indignation par notre peuple. Alors que par millions les travailleurs et démocrates français manifestent leur solidarité à la lutte du peuple chilien, victime des arrestations et massacres de généraux félons et de leurs soutiens Nord-Américains, et qu'ils demandent au Gouvernement français de condamner le coup d'Etat, comme l'ont fait tant de gouvernements en Europe et dans le monde, la décision précipitée, ainsi annoncée, quels que soient les prétextes avancés, constitue en fait un acte de soutien à la junte chilienne ; elle ne peut, en effet, que soulever la colère légitime de notre peuple. De plus, cette décision porte un coup au prestige de la France dans le monde, et notamment à travers toute l'Amérique latine où notre pays est considéré comme le pays de la Révolution de 1789, de la Commune de Paris et de la Résistance, et non comme le soutien des pouvoirs militaristes et terroristes aux ordres d'intérêts étrangers à leurs peuples. Interprète des sentiments profonds du peuple français, il lui demande s'il entend revenir sur la scandaleuse décision annoncée et quelles mesures il compte enfin prendre pour retenir le bras des bourreaux et aider le peuple chilien en lutte contre la répression barbare qui s'abat sur lui.

Réponse. — Le Gouvernement français considère que les relations diplomatiques que la France entretient avec un Etat n'impliquent pas d'approbation de son système politique, économique ou social. Ce système fait partie du domaine des affaires intérieures de l'Etat en question et il échappe, sauf cas exceptionnel, à la compétence des Etats tiers. Il en découle qu'un changement de gouvernement, même s'il s'accompagne d'une profonde transformation des institutions nationales, est normalement sans influence sur les relations diplomatiques entre la France et l'Etat affecté par ce changement. La règle rappelée ci-dessus n'est pas, au demeurant adoptée exclusivement par notre pays. De nombreux Etats dans le monde la suivent et elle est d'ailleurs à la base de la coexistence pacifique entre pays dont les régimes sont fondamentalement distincts. En accusant réception de la note que lui avait adressée le conseil militaire de gouvernement pour lui faire part de sa constitution et de son intention de respecter les engagements internationaux du Chili, le gouvernement français a effectué le geste minimum indispensable qui permettrait de maintenir le dialogue avec les nouvelles autorités. Aucun pays qui a prétendu poursuivre des relations avec la Chili n'a pu jusqu'ici faire moins et notamment tous les Etats de l'Amérique latine mentionnée par l'honorable parlementaire ont procédé de la même manière lorsqu'ils n'ont pas fait de déclaration plus formelle et plus explicite. Le dialogue noué avec les nouvelles autorités chiliennes a permis à notre ambassade d'intervenir efficacement, non seulement pour faire libérer nos compatriotes qui avaient été détenus, mais pour protéger les Chiliens ou étrangers sympathisants de l'ancien régime qui se trouvaient menacés. C'est en ce sens que notre pays entend poursuivre son action.

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

Mineurs (travailleurs de la mine :
relèvement du montant des retraites anticipées).

4326. — 1^{er} septembre 1973. — M. Legrand attire l'attention de M. le ministre du développement industriel et scientifique sur la situation des mineurs mis à la retraite anticipée. La plupart de ces retraités ne perçoivent qu'une faible retraite et ne peuvent reprendre aucune activité professionnelle en raison de leur état de santé. Il lui demande s'il ne juge pas nécessaire : 1^o de relever le montant des retraites anticipées par prise en compte des services que les intéressés auraient effectués s'ils avaient pu poursuivre leur carrière minière jusqu'à l'âge normal de la retraite prévue par la sécurité sociale minière ; 2^o d'attribuer pour cette période les points de retraite complémentaire leur permettant de bénéficier d'une retraite complémentaire ou de l'indemnité de rattachement complète.

Réponse. — Bien qu'il soit impossible de citer des chiffres précis, qui ne sauraient résulter que d'une enquête délicate exigeant d'assez longs délais, il est permis de penser qu'un nombre non négligeable d'anciens mineurs retrouvent une activité salariée après avoir obtenu, sur leur demande, le bénéfice d'une pension anticipée de retraite prévue par le décret du 27 octobre 1967 ou par le

décret du 11 avril 1969. Les intéressés ont le droit de cumuler leur pension anticipée du régime minier avec la rémunération de leur nouvelle situation. Celle-ci leur permet naturellement d'acquiescer de nouveaux droits à pension de vieillesse auprès d'un autre régime de sécurité sociale. Dans ces cas, il n'apparaît donc pas justifié de prendre une mesure qui, à partir d'une supputation tout à fait hypothétique de ce qu'aurait pu être, en d'autres circonstances, la durée de la carrière minière des titulaires de pensions anticipées consisterait à la prise en compte systématique, pour le calcul desdites pensions, de la période comprise entre la date de leur départ de la mine et celle où ils atteindraient l'âge normal de la retraite. Il y a d'ailleurs lieu de rappeler les principes de la législation de sécurité sociale, qui interdirait de valider une même période d'activité dans plusieurs régimes de pensions. Et l'on voit mal comment le Gouvernement pourrait imposer l'extension d'une telle mesure aux régimes de retraite complémentaires. En outre, il faut souligner que la prise en compte de services miniers fictifs, si elle était systématique, bénéficierait surtout à ceux des retraités par anticipation qui sont les plus jeunes ou les plus physiquement aptes à exercer une nouvelle profession. Les considérations qui précèdent montrent qu'il n'apparaît pas possible d'adopter sous leur forme générale les suggestions présentées par l'honorable parlementaire. Toutefois, le ministère du développement industriel et scientifique ne se refusera pas à examiner le problème posé par la situation des anciens mineurs qui ne disposent comme seule ressource que de leur pension anticipée. Mais il estime indispensable de faire procéder à l'enquête ci-dessus évoquée afin de bien apprécier l'ampleur de ce problème et de préciser ses différentes données.

Barrages (barrage du Doustre, Corrèze).

4590. — 22 septembre 1973. — M. Pranchère signale à M. le ministre du développement industriel et scientifique qu'Electricité de France avait été saisie, il y a plusieurs années, d'un projet de construction d'un barrage hydraulique sur le cours du Doustre, entre La Roche-Canillac et Saint-Bazile-de-la-Roche (Corrèze). Outre la production d'énergie électrique, ce barrage créant un vaste plan d'eau favoriserait le tourisme dans cette région réputée pour les vacances. Il lui demande s'il peut lui faire connaître : 1^o la suite donnée par Electricité de France et éventuellement les résultats de l'enquête ; 2^o s'il n'estime pas nécessaire de faire explorer les possibilités afférentes à ce projet au cas où cela n'aurait pas été accompli.

Réponse. — Le projet d'aménagement hydro-électrique dont il est fait état est ignoré d'Electricité de France aussi bien que des services du ministère du développement industriel et scientifique. La section du Doustre, affluent rive droite de la Dordogne, qui serait concernée par ce projet, débute à 8 kilomètres environ à l'aval du barrage de Marillac et se termine à une dizaine de kilomètres plus en aval. Dans cette section il n'existe qu'une petite chute aménagée jadis sur le territoire de la commune d'Argentat par un producteur autonome.

Emploi (Saint-Martin-Valmeroux, Cantal) : fermeture d'une ganterie.

4974. — 3 octobre 1973. — M. Pranchère expose à M. le ministre du développement industriel et scientifique qu'une ganterie, à Saint-Martin-Valmeroux (Cantal) va fermer définitivement ses portes le 30 novembre prochain. Cette entreprise, qui employait 330 salariés en 1966, a réduit son personnel par des licenciements successifs, dont 45 en juin dernier. Les 48 ouvriers restant cesseront leur travail le 30 novembre. La fermeture de cette entreprise créant une situation dramatique pour les ouvriers réduits au chômage et leurs familles. Ces ouvriers possédant une haute qualification ne peuvent espérer trouver du travail dans une région dépourvue d'emploi. Cette fermeture porte également un coup sévère au commerce, à l'artisanat et à l'économie de l'agglomération de Saint-Martin-Valmeroux. Il demande donc quelles mesures il compte prendre : 1^o pour faciliter le reclassement et le réemploi des salariés de la ganterie ; 2^o pour obtenir l'implantation d'une usine qui permettrait d'utiliser une main-d'œuvre qualifiée réduite au chômage.

Réponse. — La crise que subit l'industrie du gant de qualité en France en raison de la désaffection du public pour le port du gant retient toute l'attention des pouvoirs publics depuis quelques années. Lorsqu'une ganterie est conduite à cesser son activité comme c'est le cas pour l'usine de Saint-Martin-Valmeroux, le reclassement et le réemploi du personnel ne peuvent être recherchés que dans le sens soit d'une substitution aux fabrications de qualité d'une production plus utilitaire (gant de sports, de protection), soit dans l'implantation d'industries de remplacement. Dans une première approche, les services du ministère du développement industriel et scientifique s'emploient en liaison étroite

avec les instances et organismes régionaux concernés, à rechercher une ou plusieurs entreprises susceptibles de lancer de nouvelles activités. Ils s'efforceront de les faire bénéficier, dans la mesure de leurs besoins et dans le cadre assez large des procédures établies, de toutes les aides financières et de tous les avantages fiscaux adéquats. En fonction de l'activité nouvelle qui aura pu être trouvée les actions de reconversion ou d'adaptation nécessaires seront organisées et leur charge (fonctionnement et rémunération des stagiaires) sera supportée par les pouvoirs publics.

Gaz de France (Marseille, gaz de Lacq : changement des installations domestiques).

5112. — 10 octobre 1973. — M. François Billoux expose à M. le ministre du développement industriel et scientifique que Gaz de France procède actuellement à l'installation du gaz de Lacq à Marseille ce qui, pour les familles modestes, lorsqu'elles sont dans l'obligation de renouveler leurs appareils (cuisinières, chauffe-eau, etc.), représente souvent des frais supplémentaires importants ; si ces sommes ne sont pas comptées dans le budget-type, elles n'en grèvent pas moins lourdement, pour cette année, les budgets familiaux. Il lui demande : 1^o s'il ne serait pas normal que Gaz de France supporte ces dépenses supplémentaires ; 2^o qu'au moins des mesures soient prises pour que ces familles obtiennent des délais de paiement qui leur permettraient d'étaler des dépenses qu'elles n'avaient pas prévues au début de cette année.

Réponse. — Les travaux d'adaptation des appareils en cas de changement de gaz sont effectués dans le cadre de l'article 16 du cahier des charges-type pour la concession des distributions publiques de gaz, qui précise que « les appareils d'utilisation appartenant aux usagers sont modifiés ou échangés gratuitement par le concessionnaire, à condition, d'une part, qu'ils aient été régulièrement déclarés et, d'autre part, qu'ils soient techniquement adaptables au nouveau gaz distribué », le bénéfice de cette dernière disposition ne s'appliquant pas aux appareils qui seraient manifestement hors d'état de service. Il ressort de ce texte que lorsqu'un appareil est inadaptable deux possibilités sont offertes à l'usager : demander soit la substitution d'un appareil neuf à l'ancien, en acquittant une participation tenant compte de la plus value par rapport à ce dernier, soit le remplacement de l'appareil non transformable par un autre équivalent, notamment en ce qui concerne son état, mais dont les caractéristiques techniques permettent sa conversion au nouveau gaz distribué. Au cas où les abonnés décident de l'achat d'un nouvel appareil, ils n'acquittent, comme il a déjà été indiqué, qu'une plus value correspondant au montant de l'achat restant à leur charge après déduction de la ristourne accordée sur les prix des appareils neufs, ristourne financée en partie d'ailleurs par le service national. Il reste en tout état de cause possible aux familles modestes d'obtenir de leur vendeur un crédit, dans les mêmes conditions que pour l'achat de n'importe quel autre appareil d'équipement ménager. Il y a donc lieu de constater que c'est bien le Gaz de France qui supporte intégralement les dépenses d'adaptation au gaz naturel des appareils des usagers excepté dans l'hypothèse où ceux-ci ont opté pour le remplacement d'un appareil ancien par un neuf.

ECONOMIE ET FINANCES

Impôts (réforme de l'impôt sur le revenu : situation fiscale des personnes âgées).

4382. — 8 septembre 1973. — M. Delliet expose à M. le ministre de l'économie et des finances qu'à l'occasion de la réforme de l'impôt sur le revenu, il conviendrait d'envisager l'amélioration de la situation fiscale des personnes âgées vivant seules, et qui possèdent des revenus ne leur permettant pas de bénéficier de l'exonération de leur cotisation. Il s'agit plus particulièrement de contribuables célibataires ou veufs sans enfant, qui ne bénéficient que d'une part, en matière de quotient familial, alors qu'un ménage n'ayant pas d'enfant à charge a droit à deux parts. Pour un même revenu, un célibataire ou un veuf supporte une cotisation près de trois fois plus lourde que celle d'un ménage sans enfant. Or, les inconvénients de l'âge se font particulièrement sentir pour ceux ou celles qui n'ont pas trouvé abri dans une maison de retraite et qui, ayant pu s'assurer un logement convenable pour leurs vieux jours, tiennent à le conserver aussi longtemps que possible, mais ne disposent que de moyens financiers trop faibles pour faire appel à une aide dans les tâches ménagères, alors qu'ils en ont un besoin plus fréquent que les couples. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'accorder aux contribuables célibataires ou veufs n'ayant pas d'enfant, et plus ou moins invalides, le bénéfice d'un quotient familial égal à une part et demie, ainsi que cela est actuellement accordé aux célibataires, aux veufs n'ayant plus d'enfant à charge et aux célibataires titulaires d'une pension d'invalidité d'un taux au moins égal à 40 p. 100.

Réponse. — En droit strict, seules la situation et les charges de famille du contribuable doivent être prises en considération pour la détermination du quotient familial servant au calcul de l'impôt sur le revenu. Les dispositions accordant une demi-part supplémentaire aux personnes seules qui sont invalides ou dont l'enfant est majeur dérogent à ce principe et présentent un caractère exceptionnel. Elles doivent conserver une portée limitée et il n'est pas possible, en conséquence, d'en étendre le bénéfice à la généralité des contribuables qui vivent seuls. Il convient toutefois de souligner que la situation fiscale des personnes âgées de condition modeste fait dès à présent l'objet de dispositions particulières quant au mode de calcul de l'impôt sur le revenu. L'amendement de justice fiscale que le Gouvernement a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale et que celle-ci a adopté en première lecture a pour objet d'étendre encore la portée de ces allègements. C'est ainsi que les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans dont le revenu imposable n'excède pas 12.000 francs pourront, si le Parlement adopte cette mesure, déduire 2.000 francs de la base de leur impôt sur le revenu. En outre, une déduction de 1.000 francs est prévue en faveur des personnes âgées dont le revenu imposable se trouve compris entre 12.000 francs et 20.000 francs.

Impôt sur le revenu (retraités : déduire pour le calcul de l'impôt les sommes versées à des tiers).

4444. — 8 septembre 1973. — **M. Huguet** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** s'il n'est pas possible aux retraités de déduire dans la déclaration de leurs revenus, pour le calcul de l'impôt, le montant des sommes qu'ils sont amenés éventuellement à verser à des tiers qui leur apportent une aide, en effectuant les travaux que les intéressés ne peuvent plus assurer eux-mêmes.

Réponse. — La déduction souhaitée par l'honorable parlementaire serait contraire aux principes qui régissent l'impôt sur le revenu dès lors qu'elle concernerait des dépenses qui ne sont pas liées à l'acquisition d'un revenu. Elle présenterait ainsi un risque important d'extension à d'autres catégories de frais de caractère personnel. Cette mesure ne serait pas, au surplus, satisfaisante car elle procurerait aux bénéficiaires, du fait de la progressivité de l'impôt, un avantage d'autant plus grand que leurs revenus seraient plus élevés. Dans ces conditions, il n'est pas possible d'envisager la déduction des dépenses engagées par les retraités, au titre des aides domestiques. Il convient toutefois de souligner que la situation fiscale des personnes âgées de condition modeste fait dès à présent l'objet de dispositions particulières quant au mode de calcul de l'impôt sur le revenu; l'amendement de justice fiscale que le Gouvernement a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, et que celle-ci a adopté en première lecture, a pour objet d'étendre encore la portée de ces allègements. C'est ainsi que les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans dont le revenu imposable n'excède pas 12.000 francs pourront, si le Parlement adopte cette mesure, déduire 2.000 francs de la base de leur impôt sur le revenu. En outre, une déduction de 1.000 francs est prévue en faveur des personnes âgées dont le revenu imposable se trouve compris entre 12.000 francs et 20.000 francs.

Versement forfaitaire sur les salaires (taux majorés : révision des tranches de rémunération).

4599. — 22 septembre 1973. — **M. Donnez** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les dispositions de l'article 231, 2^{bis}, 1^{er} alinéa, du code général des impôts, concernant les majorations du taux de la taxe sur les salaires applicables aux rémunérations individuelles annuelles, d'un taux supérieur à 30.000 francs. Ces majorations instituées à titre temporaire par le décret n° 57-424 du 3 avril 1957, et qui avaient été fixées à l'origine à 5 p. 100 pour la fraction des rémunérations comprise entre 30.000 et 60.000 francs, et à 11 p. 100 pour la fraction excédant 60.000 francs, ont été ramenées depuis le 1^{er} novembre 1968 respectivement à 4,25 p. 100 et 9,35 p. 100. Mais les limites des tranches qui avaient été fixées en 1957 n'ont pas été modifiées depuis lors, alors que les rémunérations ont progressé considérablement pendant cette période de quinze ans. C'est ainsi que le plafond d'assujettissement à la sécurité sociale a été multiplié par 4,5 entre 1957 et 1973. Cette situation a pour effet d'imposer aux entreprises passibles de cette taxe (qui sont d'ailleurs en très petit nombre par rapport à celles qui en sont exonérées) une charge de plus en plus lourde. Il lui demande s'il n'estime pas conforme à la plus stricte équité de faire cesser cet état de choses, en relevant de façon notable les limites des tranches figurant à l'article 231, 2^{bis}, 1^{er} alinéa du code général des impôts.

Réponse. — Il n'est pas envisagé de relever les limites d'application des taux majorés de la taxe sur les salaires. Une telle mesure entraînerait, en effet, une perte de recettes importante qui devrait être compensée par un relèvement des taux de ladite taxe. La

charge résultant pour les employeurs, de l'existence de ces taux majorés doit toutefois être appréciée compte tenu du fait que les salaires en cause excèdent le plafond de sécurité sociale et donnent lieu à paiement de cotisations sociales dont le poids relatif est inférieur à celui supporté par des rémunérations moins importantes.

Construction (taux des prêts aux emprunteurs de condition modeste).

4800. — 29 septembre 1973. — **M. Kiffer** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur la contradiction que l'on décèle actuellement entre la politique gouvernementale d'inclination au développement de la construction de pavillons individuels et certaines réalités de la conjoncture économique défavorables à une telle politique. D'une part, en effet, dès le milieu du mois de juin 1973, les crédits prévus pour le paiement des primes à la construction dans le département de la Moselle étaient épuisés. D'autre part, le taux de l'escompte de la Banque de France ayant été porté à 11 p. 100, ce qui est un taux record, les prêts consentis aux candidats à la construction deviennent inaccessibles, notamment pour les familles ayant des revenus modestes. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'envisager un taux préférentiel des prêts en faveur des candidats à la construction dont les ressources seraient inférieures à un certain plafond à déterminer.

Réponse. — L'obligation dans laquelle le Gouvernement s'est trouvé de ralentir l'expansion du crédit, dont les liens avec les progrès de l'inflation sont connus, ne pouvait manquer de retentir sur le financement de la construction de logements. Il y a cependant lieu d'observer : 1° que les récents relèvements du taux de l'escompte de la Banque de France n'ont eu d'incidence directe que sur les prêts à moyen terme réescomptables indexés sur le coût du refinancement; encore cette incidence a-t-elle été atténuée, nombre d'établissements bancaires ayant pris à leur charge une partie de la hausse constatée. Le Gouvernement étudie les moyens de poursuivre, dans ce secteur particulier, une politique modérée. Par ailleurs, l'évolution des taux des prêts hypothécaires à long terme, dont la progression est restée sensiblement plus lente, a été plus favorable aux acquéreurs de logements; 2° que les mesures spéciales prises par les pouvoirs publics en matière de crédits immobiliers concernant exclusivement les résidences secondaires et les logements représentant des placements pour les personnes qui les achètent : l'expansion qu'ont connue ces deux types d'opérations au cours de la période récente appelait à l'évidence certaines mesures de freinage; 3° que l'aide apportée par l'Etat au financement du logement social n'a pas, quant à elle, été diminuée, qu'il s'agisse des prêts spéciaux à la construction ou des habitations à loyer modéré; le nombre des opérations d'accession à la propriété financées au moyen de crédits H. L. M. a même été porté de 70.000 en 1972 à 78.000 en 1973. Réservées à des candidats à la construction dont les ressources sont inférieures à un plafond, ces opérations à taux préférentiel répondent bien, d'ores et déjà, à la préoccupation exprimée par l'honorable parlementaire. Il en est de même des prêts spéciaux immédiats du Crédit foncier de France, dont le nombre est en augmentation de 10.000 (82.000 contre 72.000 en 1973) dans le projet de budget pour 1974 déposé par le Gouvernement, qui financent l'accession à la propriété. Enfin, le taux des prêts immobiliers conventionnés a été maintenu à un niveau privilégié en dépit du relèvement général des taux d'intérêt.

Postes et télécommunications (budget pour 1974 : crédits pour le reclassement des techniciens des communications).

4981. — 3 octobre 1973. — **M. Odru** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur le vif mécontentement de 12.000 techniciens des installations des télécommunications des postes et télécommunications qui protestent contre le refus d'inscription au budget 1974 d'un crédit prévisionnel de 53 millions de francs tendant à permettre l'alignement de leurs carrières sur celles de leurs homologues, techniciens d'études et de fabrications relevant du ministère des armées. Cette demande d'alignement avait été proposée au ministre des postes et télécommunications lui-même en 1971, mais n'est toujours pas concrétisée. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour donner enfin satisfaction aux techniciens des télécommunications, responsables du réseau téléphonique français.

Postes et télécommunications (personnel : reclassement indiciaire des personnels techniques de catégorie R).

5319. — 17 octobre 1973. — **M. Michel Durafour** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** qu'à la suite des comparaisons effectuées depuis 1970 entre les fonctions et les responsabilités assumées par les personnels techniciens de catégorie B

appartenant au ministère des postes et télécommunications et au ministère des armées, le conseil supérieur des postes et télécommunications a proposé d'aligner la carrière des techniciens des télécommunications sur celle de leurs homologues, techniciens d'études et de fabrications (D. E. F. A.) du ministère des armées. Un crédit de 53 millions a été prévu à cet effet. Or, il semble que ce crédit ait été supprimé lors de la préparation du budget des postes et télécommunications pour 1974. Il lui demande s'il n'estime pas équitable de revoir ce problème, étant fait observer que l'acceptation de ce crédit en faveur du reclassement indiciaire des techniciens des télécommunications semble profondément justifiée, étant donné qu'il s'agit d'un corps de personnels techniques appelés quotidiennement à faire face, dans des conditions professionnelles extrêmement pénibles, au développement du réseau des télécommunications.

Réponse. — Les techniciens des télécommunications, corps appartenant à la catégorie B, relevaient antérieurement de l'ordre administratif, sous l'appellation de contrôleurs des installations électromécaniques. Le ministère des postes et télécommunications a proposé que ces fonctionnaires soient dotés d'un statut analogue à celui des techniciens d'études et de fabrications du ministère des armées. Après examen de cette proposition, le Gouvernement a décidé en 1971 d'accorder aux intéressés un statut de technicien relevant de l'échelle type de la catégorie B. Cette mesure a apporté aux fonctionnaires considérés, devenus techniciens des installations des télécommunications, divers avantages de carrière, en ce qui concerne notamment la proportion des agents pouvant accéder au grade le plus élevé de la carrière.

INTERIEUR

Police (affaire de l'ambassade de l'Arabie saoudite).

4490. — 15 septembre 1973. — M. Stehlin donne acte à M. le ministre de l'intérieur que dans l'affaire de l'ambassade d'Arabie saoudite, à Paris, l'irréversible a pu être évité grâce au dévouement exemplaire des autorités et forces de l'ordre françaises. Deux interrogations cependant se posent et demandent réponse : 1^o d'un point de vue général, mais à chacun son métier, il apparaît étonnant qu'une poignée de criminels puisse mener à son terme une opération d'une durée relativement longue, sans qu'à aucun moment des moyens incomparablement plus nombreux et puissants aient pu les empêcher. La prise d'otages, pratiquée depuis quelques années, et leur détention dans des locaux, par exemple, offrant plusieurs accès, devrait maintenant pouvoir cesser de se solder le plus souvent par un succès abandonné au camp du mal. Une concertation et la recherche d'une solution efficace entre autorités responsables des pays concernés s'imposent ; 2^o d'un point de vue particulier, il est rappelé que les états nationaux et locaux ont dénoncé, à diverses reprises, la densité excessive des missions diplomatiques et consulaires qui se sont implantées dans le 16^e arrondissement (de l'ordre de vingt-quatre) ainsi que les incidents et manifestations qui ont lieu dans le voisinage de quelques-unes d'entre elles. Ils ont déploré, notamment, que les effectifs de police de l'arrondissement n'aient pas été augmentés en proportion des besoins de sécurité accrues qu'impose une telle situation.

Réponse. — La lutte contre les actions terroristes comporte un aspect préventif et un aspect opérationnel. Il est difficile aux autorités françaises de prévenir les actions terroristes susceptibles de se dérouler dans des locaux diplomatiques. La présence de fonctionnaires de police sur la voie publique ne saurait en effet empêcher les personnes qui se présentent individuellement ou en petits groupes d'entrer dans des locaux dont la vocation est précisément la réception du public et notamment des ressortissants étrangers. Les services de police n'ont pas compétence pour filtrer les visiteurs et procéder sur eux à des contrôles systématiques. Il appartient donc aux missions diplomatiques concernées de prendre, à l'intérieur de leurs locaux, les mesures qui leur semblent opportunes pour détecter les individus suspects, s'opposer à leur entrée et requérir, le cas échéant, les forces de police françaises. Pour neutraliser les actions terroristes engagées, le ministre de l'intérieur a constitué des unités spécialisées. Mais l'intervention est d'une manière générale conditionnée par les éléments de fait, qui peuvent, éventuellement, la gêner, voire l'empêcher. Dans le cas particulier, évoqué par l'auteur de la question, les autorités françaises ont eu pour préoccupation primordiale d'éviter la perte de vies humaines. Elles ont dû tenir compte, en outre, du fait que les locaux diplomatiques sont inviolables et assimilés juridiquement à un territoire étranger. Enfin, les décisions qu'elles ont eu à prendre étant susceptibles de conséquences sur le plan international, elles ont toujours été prises avec l'accord des représentants des pays dont les ressortissants étaient concernés. En ce qui concerne la densité des ambassades et consulats dans le 16^e arrondissement de Paris, l'observation formulée à cet égard par l'honorable parlementaire échappe au pouvoir d'appréciation du ministre de l'intérieur. Il n'en reste pas moins vrai que la présence

de nombreuses missions diplomatiques et consulaires, chancelleries ou résidences crée des servitudes particulièrement lourdes pour la police municipale de l'arrondissement, qui doit également faire face à ses autres missions. Une protection permanente par des gardes statiques de l'ensemble des immeubles diplomatiques ou consulaires n'étant pas possible, une adaptation aux besoins est recherchée, en fonction des renseignements recueillis sur les risques encourus et en liaison permanente avec le ministère des affaires étrangères.

Amicale des Algériens en Europe. Mouvement des travailleurs arabes (statut et capacité de ces organisations).

4752. — 29 septembre 1973. — M. Soustelle demande à M. le ministre de l'intérieur : 1^o quel est exactement, au regard de la loi française, le statut des organisations dites Amicale des Algériens en Europe et Mouvement des travailleurs arabes ; 2^o si ces organisations sont autorisées à mener une action politique en France.

Réponse. — L'Amicale des Algériens en Europe et le Mouvement des travailleurs arabes constituent des associations étrangères et relèvent ainsi du titre IV de la loi du 1^{er} juillet 1901. Leur création et leur fonctionnement en France sont soumis à autorisation ministérielle préalable en vertu de l'article 22 de la loi précitée. L'Amicale des Algériens en Europe ne bénéficie pas à l'heure actuelle de ladite autorisation. Le Mouvement des travailleurs arabes, quant à lui, n'a effectué aucune démarche auprès de l'autorité préfectorale en vue de régulariser sa situation.

Expulsion d'un responsable de la C. I. M. A. D. E., Marseille.

4583. — 22 septembre 1973. — M. Cermolacce rappelle à M. le ministre de l'intérieur sa question écrite n^o 3016, insérée au Journal officiel du 30 juin 1973, ayant trait à la procédure d'expulsion engagée à l'encontre d'un responsable de la C. I. M. A. D. E. de Marseille. Il constate que si aucune réponse satisfaisante n'a été donnée à sa question, par contre, l'expulsion a été effective et doit être considérée comme une mesure de représaille contre l'action menée depuis de nombreuses années dans notre pays par l'intéressé en faveur des travailleurs immigrés. Devant l'ampleur des protestations élevées contre cette expulsion, un communiqué a dû être publié. L'organisation la C. I. M. A. D. E. considère que la publication de ce rapport de police est « d'autant plus intéressante qu'elle met au grand jour les motifs allégués pour cette expulsion, lesquels reposent sur des faits inexacts et des contre-vérités. Sur les dix faits mentionnés : quatre sont totalement inexacts, trois comportent de graves contre-vérités et un se réfère à une unique conversation téléphonique et n'a donc pu être obtenue que par les moyens bien connus des écoutes téléphoniques ». Il considère que l'orientation de la politique du Gouvernement tend plutôt à la répression que vers l'examen et l'application d'un statut démocratique et social des immigrés. Il demande à M. le ministre de l'intérieur : 1^o s'il n'entend pas reconsidérer la mesure d'expulsion qui vient d'être prise ; 2^o s'il entend agir pour que vienne en discussion au cours de la prochaine session la proposition de loi n^o 389 instituant un statut démocratique et social des travailleurs immigrés déposée par le groupe parlementaire communiste.

Réponse. — Le ministre de l'intérieur n'envisage pas de revenir sur la mesure d'expulsion prise.

Elections cantonales (prix du matériel de propagande ; réunion des commissions de propagande, Tarn-et-Garonne).

5209. — 11 octobre 1973. — M. Ballanger attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la gravité de la situation en matière de déroulement des opérations de vote dans le département de Tarn-et-Garonne. En fixant les prix du matériel de propagande 30 p. 100 moins cher que dans tous les autres départements, la préfecture vise en fait à défavoriser les plus petits imprimeurs artisans et par ce biais à accélérer la disparition des petits imprimeurs et ainsi à rendre l'expression des positions de l'opposition démocratique plus difficile. Dans cette affaire des prix le représentant du Gouvernement poursuit deux aspects d'une même politique d'élimination du petit artisanat et d'atteinte aux libertés publiques. Il appelle également son attention sur les garanties apportées aux commissions de propagande. Aux termes de la loi, celles-ci doivent se réunir à l'heure limite du dépôt du matériel, soit le lundi 17 septembre, à dix-huit heures. Or, en l'état actuel des arrêtés préfectoraux, ces commissions ne devaient se réunir que le lendemain et ne pouvaient donc dresser procès-verbal de la livraison du matériel le lundi 17, à dix-huit heures. Il s'agit là d'un fait grave. Il lui demande s'il entend intervenir pour que la loi soit respectée et pour que soit réglé le conflit ouvert avec certains imprimeurs, sur la base des prix pratiqués notamment dans les départements du Tarn, de l'Aveyron et du Lot.

Réponse. — Les prix maxima d'impression des documents de propagande utilisés à l'occasion des élections cantonales des 23 et 30 septembre 1973 ont été fixés dans le département de Tarn-et-Garonne par un arrêté préfectoral du 29 août 1973, pris après consultation de la commission départementale prévue à l'article R. 39 du code électoral. Aux termes de ce texte, ladite commission comprend un représentant des organisations professionnelles des imprimeurs. Peu après, il est apparu que les tarifs ainsi déterminés étaient en effet nettement inférieurs à ceux pratiqués dans des départements limitrophes; aussi, à la suite de la protestation des organisations professionnelles d'imprimeurs qui ont désavoué leur représentant, la commission s'est réunie une seconde fois. Les prix maxima ont été sensiblement majorés par un nouvel arrêté préfectoral daté du 17 septembre 1973 et annulant l'arrêté précité du 29 août. Par ailleurs, aucune disposition du code électoral n'impose à la commission de propagande de se réunir à l'heure limite prévue pour la remise des documents électoraux par les mandataires des candidats. La date de réunion des commissions de propagande ne saurait, en toute hypothèse, faire obstacle à la remise des documents de propagande au président dans les délais réglementaires visés à l'article R. 38 du code électoral.

Code électoral (changement de domicile).

5515. — 24 octobre 1973. — M. Vlzet expose à M. le ministre de l'intérieur que son attention vient d'être attirée sur le fait que des personnes ne peuvent voter lors des consultations électorales en raison des dispositions du code électoral. Il s'agit des personnes ayant déménagé depuis peu et qui ne peuvent voter dans la commune de leur nouveau domicile. Par exemple: une personne habitant Brest a déménagé pour une commune de la région parisienne en décembre 1972. Elle n'a pu s'inscrire sur la liste électorale de sa nouvelle commune, ne pouvant justifier de six mois de résidence. Donc en fait, elle doit se déplacer à Brest pour voter, sa situation ne correspondant pas aux possibilités de voter par correspondance ou par procuration: ce qu'elle n'a pas pu effectuer lors des dernières élections cantonales, ce qui est bien entendu regrettable. Il lui demande si une révision du code électoral ne peut être envisagée pour permettre de voter dans la commune de son domicile même si l'on y habite depuis peu.

Réponse. — Il semble que l'auteur de la question fasse une confusion entre la notion de domicile et celle de résidence. Dans l'exemple qu'il soumet à l'examen du ministre de l'intérieur, il s'agit d'un changement de domicile, puisque l'intéressé a déménagé. La preuve du nouveau domicile, pour lequel aucune condition de durée de résidence n'est exigée, peut être établie par tout moyen propre à assurer la conviction de la commission administrative chargée de la révision annuelle des listes électorales entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Le plus simple de ces moyens est la déclaration de changement de domicile prévue par l'article 104 du code civil. Il appartenait donc à l'intéressé de demander dès son arrivée dans la région parisienne son inscription sur la liste électorale avant la clôture des opérations de révision.

JUSTICE

Ministère public (indépendance à l'égard des plaideurs: plainte en diffamation contre des candidats communistes aux élections législatives).

4775. — 29 septembre 1973. — M. Bardol appelle l'attention de M. le ministre de la justice sur les faits suivants: au cours de la campagne pour les élections législatives 1973, le candidat U.D.R. de la première circonscription de Boulogne-sur-Mer, M. Meaux, a cité directement devant le tribunal correctionnel les deux candidats communistes dans les deux circonscriptions de la ville, MM. Bardol et Bailleu, pour diffamation. Il demandait leur condamnation on raison d'un article dont ils n'étaient pas les auteurs, paru dans le journal *Liberté*, dont ils n'assurent pas la publication. Le tribunal de Boulogne a acquitté MM. Bardol et Bailleu, ainsi que le directeur de la publication du journal *Liberté* le terme « falsificateur », seul visé, ne pouvant être retenu à lui seul comme diffamatoire. Il a condamné M. Meaux à des dommages-intérêts envers MM. Bardol et Bailleu, abusivement cités. M. Meaux a interjeté appel. Le parquet ne s'étant pas joint à cet appel, le procès revenait devant la cour de Douai, sur les seuls intérêts civils. M. le procureur général de cette cour a usé alors de la prérogative exceptionnelle d'interjeter appel, à titre personnel, pour demander une condamnation pénale, requise à l'audience par son représentant. Il est ainsi intervenu dans une polémique électorale en faveur de l'une des parties, qui se trouve être le secrétaire de la fédération U.D.R. du Pas-de-Calais, alors qu'il est de principe que le parquet n'est au service d'aucun intérêt particulier. Son

intervention peut paraître d'autant plus insolite qu'il est juge de l'opportunité des poursuites et que celles-ci sont dirigées notamment contre M. Bardol, ancien sénateur et aujourd'hui député du Pas-de-Calais. Il lui demande s'il ne croit pas devoir rappeler aux membres du ministère public, et en particulier à Douai, les principes de leur indépendance à l'égard des plaideurs, quels qu'ils soient, fussent-ils membres du parti au pouvoir.

Réponse. — Les dispositions de l'article 139 du règlement de l'Assemblée nationale s'opposeraient à ce qu'il soit répondu à la question posée qui, outre qu'elle met en cause des tiers nommément désignés, concerne une procédure judiciaire toujours en cours. Le garde des sceaux estime néanmoins nécessaire de rectifier l'erreur commise par l'honorable parlementaire; en effet il résulte des renseignements recueillis que le procureur général n'a pas usé dans cette affaire de son droit d'appel. Par ailleurs, à l'audience, le représentant du ministère public, sans prendre partie sur le fond même du litige, a très légitimement formulé, en toute indépendance et impartialité, les observations d'ordre strictement juridique que lui paraissait devoir appeler la procédure soumise à la cour d'appel.

SANTE PUBLIQUE ET SECURITE SOCIALE

Aides familiales rurales (accroissement de leur nombre) ●

1299. — 31 mai 1973. — M. Morellon expose à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale que si le personnel social est déjà insuffisant en ville, il est encore plus réduit en milieu rural, en particulier en ce qui concerne les assistantes sociales. La longueur des déplacements s'ajoute à une action isolée, et il n'en est pas tenu compte dans la rémunération de ce personnel déjà insuffisamment payé, ce qui explique la désaffection que l'on constate pour ces carrières, il lui demande s'il n'estime pas qu'à côté de ce corps des assistantes sociales dont le rôle est spécifique, il faudrait également développer la formation certes, mais surtout le nombre des aides familiales rurales, dont la présence au sein d'une famille en difficulté, essentiellement en cas de maladie, permet à côté de l'accomplissement des tâches matérielles d'apporter aide et réconfort dans des moments difficiles.

Réponse. — L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de la santé publique et de la sécurité sociale sur l'intérêt qui s'attache à l'action des aides familiales rurales et sur les problèmes financiers que pose cette action. Bien que tout à fait conscient de l'intérêt de cette profession en milieu rural, le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale tient néanmoins à souligner que les difficultés rencontrées par les aides familiales rurales sont celles que connaissent toutes les travailleuses familiales quel que soit le milieu où elles exercent. L'utilité de cette profession et la nécessité de la développer ont été clairement affirmées à l'occasion de l'élaboration du VI^e Plan. Dans cette perspective, des crédits importants ont été inscrits au budget du ministère de la santé publique et de la sécurité sociale en vue de favoriser la formation de ces travailleurs sociaux: ils permettent d'attribuer aux stagiaires travailleuses familiales qui en font la demande, une bourse dont le montant représente une indemnité salariale égale au S.M.I.C. D'autre part, plusieurs instructions ministérielles énumèrent les différents cas dans lesquels l'intervention d'une travailleuse familiale est souhaitable, et une instruction récente insiste sur leur rôle dans le domaine de la protection maternelle et infantile et de l'aide sociale à l'enfance. Mais, les difficultés de financement des services rendus par ces travailleurs sociaux en ont, jusqu'à présent, freiné l'augmentation des effectifs. C'est pourquoi les services compétents du ministère de la santé publique et de la sécurité sociale se sont préoccupés d'accroître les sources actuelles de ce financement principalement constituées par les fonds d'action sanitaire et sociale des organismes de sécurité sociale. Un arrêté du 8 septembre 1970 a ainsi créé une dotation complémentaire au fonds national d'action sanitaire et sociale de la caisse nationale d'allocations familiales qui a été affectée, notamment sous forme de prestations de service, aux associations et services employant des travailleuses familiales. Il est prévu, en outre, de faire figurer, dans les mesures d'accompagnement de la loi portant réforme de la loi de 1920 un accroissement du nombre d'heures de travailleuses familiales en faveur des mères en difficulté. Un groupe de travail étudie, enfin, toutes autres mesures susceptibles de parfaire celles déjà arrêtées.

Médicaments: lithium (nomenclature des actes de biologie à modifier).

4432. — 8 septembre 1973. — M. Plantier signale à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale qu'une nouvelle thérapeutique a été mise au point dans le traitement des maladies maniaquo-dépressives: il s'agit du lithium. Cette thérapeutique a

un double avantage : d'une part, elle est très efficace, d'autre part, elle supprime toute nécessité d'hospitalisation, ce qui amène une économie considérable pour la sécurité sociale et l'ensemble de la nation. Mais elle comporte une obligation, la surveillance du taux de lithium dans le sang, car en deçà d'un certain chiffre, le traitement est inefficace et au-delà d'un autre chiffre, il devient dangereux. Il est donc nécessaire de pratiquer un dosage régulier du lithium dans le sang, au minimum une fois par mois. Ceci nécessite une dépense de l'ordre de 500 francs par an, donc infiniment moins élevée qu'une hospitalisation. Cependant, la sécurité sociale se refuse à rembourser cet examen pour des raisons purement administratives : la nomenclature des actes de biologie — dont dépend la lithiémie — ne pourrait être modifiée qu'après définition du statut des médecins biologistes. Or, ce statut semble fort difficile à mettre au point. Dans ces conditions, il lui demande s'il compte intervenir personnellement afin que la nomenclature des actes de biologie soit modifiée et comporte désormais la possibilité de pratiquer les lithièmes voulus.

Réponse. — Il est indiqué à l'honorable parlementaire que le dosage sérique du lithium ne figure pas actuellement à la nomenclature des analyses médicales. Il est donc exact que dans les conditions présentes, les organismes d'assurance maladie doivent en refuser le remboursement au titre des prestations légales de l'assurance maladie. Etant donné l'intérêt du traitement par lithium, le problème de l'inscription de cet examen vient de faire l'objet d'une étude dans le cadre des aménagements à apporter à la Nomenclature des actes de biologie médicale. Il y a lieu de penser que cette inscription interviendra dans un délai rapproché.

QUESTIONS ECRITES

pour lesquelles les ministres demandent un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse.

(Art. 139, alinéa 3, du règlement.)

Sécurité routière (feux arrière de brouillard).

5133. — 10 octobre 1973. — M. Bernard Lafay se permet d'indiquer à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme que nombre d'usagers de la route se félicitent de l'intervention de l'arrêté du 29 mai 1973 qui autorise, à dater du 1^{er} octobre 1973, la présence sur les véhicules de feux arrière de brouillard. Il semble effectivement que l'utilisation de cette signalisation de couleur rouge soit de nature à accroître la sécurité du trafic, à condition toutefois que la perception du dispositif lumineux ne donne lieu à aucune incertitude sur le gabarit du véhicule ainsi équipé. Or l'arrêté précité permet l'installation d'un ou de deux feux. Dans ce dernier cas, aucun risque n'est apparemment à redouter mais il en irait peut-être différemment dans la première éventualité. En effet, un seul feu — bien qu'il doit être situé à gauche du plan longitudinal du véhicule — n'indiquera-t-il pas en erreur un automobiliste qui, s'appuyant à dépasser ledit véhicule, sera susceptible, par temps de brouillard particulièrement dense, de se méprendre sur l'exacte largeur dudit véhicule, voire de le confondre avec un deux-roues, ce qui s'avérerait très dangereux pour l'exécution de la manœuvre de dépassement. Il lui demande quelles mesures il compte prendre en conséquence.

Puéricultrices (études dans une maison familiale : dérogation à l'obligation scolaire).

5136. — 10 octobre 1973. — M. Begault demande à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale si une jeune fille, âgée de quinze ans et huit mois en octobre 1973, et qui vient de passer avec succès les épreuves du brevet, peut être admise dans une maison familiale pour y commencer les études d'aide puéricultrice, et quelle démarche elle doit entreprendre pour obtenir une dérogation en raison de son âge.

Industrie électro-mécanique (garantie d'emploi).

5156. — 10 octobre 1973. — M. Baillot rappelle à M. le ministre du développement industriel et scientifique que depuis un peu plus d'un an, près de 2.500 travailleurs de l'électromécanique ont été licenciés. Actuellement pèse la menace de nouvelles et massives suppressions d'emploi sur les travailleurs de Babcock-Atlantique, Alsthom, Compagnie Electromécanique, Jeumont Schneider, Stein-

Industrie. Ainsi la politique de ralliement nucléaire aux licences américaines, l'installation directe de Westinghouse en France, autorisée par le Gouvernement, l'abandon du charbon national et des ressources hydrauliques, conjugués aux appétits multinationaux des groupes capitalistes conduisent à une rapide dégradation de l'emploi. Les abandons monétaires formulés à la conférence de Nairobi par le ministre de l'économie et des finances, au nom du Gouvernement français, devant le dollar américain, vont multiplier les difficultés déjà rencontrées par l'exportation de notre industrie dont les bases nationales se rétrécissent. Dans cette inquiétante situation, il paraît indispensable de sauvegarder le potentiel national et de préserver en priorité la situation économique et sociale des travailleurs de notre pays, base fondamentale de tout redressement. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour garantir l'emploi de tous les travailleurs de l'électromécanique.

Paris (abandon du projet de « superpériphérique »).

5158. — 10 octobre 1973. — M. Marchais indique à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme que les informations concernant le projet dit « superpériphérique » ou V. R. P. (voie périphérique rapide) déposé le 22 juin 1970 par l'urbanisme Aménagement Tourisme, provoquent une vive émotion et suscitent les plus vives inquiétudes dans les communes de Gentilly, de Montrouge, de Vanves et de Malakoff. Outre le fait que ce projet entraînera la disparition d'espaces verts, déjà limités, la détérioration du site de l'église de la cité universitaire et contribuera à renforcer l'impression d'encerclement par le béton que ressentent les habitants de Gentilly, les riverains du périphérique actuel estiment qu'ils subissent suffisamment de nuisances. En raison du bruit infernal de la circulation, de la pollution de l'atmosphère, ils sont contraints de vivre en vase clos, fenêtres hermétiquement fermées 21 heures sur 24. De nombreux copropriétaires sont lésés dans leurs intérêts, leur appartement ayant subi une moins-value importante. Tous ces effets nocifs — particulièrement ceux du bruit — sont vécus comme une agression permanente et engendrent des troubles graves pour la santé physique, nerveuse et morale des habitants de ces régions. Il a été avoué qu'aucune étude n'a été menée à terme sur l'aggravation — reconnue puisqu'il est envisagé de fermer le superpériphérique à la circulation de 10 heures du soir à 7 heures le matin — Cet aveu trouve confirmation dans une réponse du ministère de la protection de la nature et de l'environnement à la question écrite n° 2648 du 21 juin 1973 (J. O. n° 64, p. 3860) où l'on peut lire que certaines enquêtes (concernant le bruit) devront garder un caractère confidentiel pendant tout le temps de leur déroulement, pour éviter les perturbations nuisibles à la validité du résultat des études (non terminées à ce jour). Il est donc inadmissible qu'un tel projet soit mis à l'exécution dans de telles conditions, inadmissible que ne soit pas prise en considération la santé de milliers d'habitants, mais que, par contre, soit considérée comme prioritaire la rentabilité d'un ouvrage, dont la conception et la réalisation ont été confiées à un groupe privé (la dépense de l'ordre de 105 millions de francs 1971 serait couverte par un péage « modulé » de l'ordre de deux francs, valeur 1971, pour chaque véhicule). Par ailleurs, il apparaît que ce projet, nuisible pour les riverains, sera inefficace pour un désengorgement de la circulation sur le périphérique. S'il s'agit de rattraper l'erreur de conception d'origine pour la section Sud (2x3 voies) du boulevard périphérique, en passant à 2x5 voies sur cette section, alors qu'existent 2x4 voies en amont et en aval, on peut présumer un pur et simple déplacement du problème, ce qui nécessitera un prolongement du superpériphérique tout autour de Paris. Plutôt que d'envisager cet encerclement de la capitale, ne pourrait-on pas, d'une part, faire accélérer la réalisation, dans des conditions ne portant pas atteinte aux conditions de vie des populations intéressées, des roades routières nécessaires pour le contournement de Paris du trafic routier régional et national, d'autre part, utiliser l'emplacement de l'ex-chemin de fer de ceinture dans les mêmes conditions de respect des riverains. En conséquence il lui demande ce qu'il compte faire pour que ne soit pas donné suite, dans les conditions précitées, à ce projet de superpériphérique.

Automobiles (équipements de sécurité obligatoires).

5165. — 10 octobre 1973. — M. Donnadieu appelle l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme sur la gravité toujours plus grande des accidents et les conséquences humaines et sociales de la multiplication de ceux-ci. Afin d'en diminuer au maximum les conséquences il lui demande s'il ne peut pas obliger les constructeurs d'automobiles à équiper leurs véhicules : 1° de ceintures de sécurité faciles à mettre et ne gênant pas le conducteur ; 2° d'appuis-tête incor-

porés aux sièges avant ; 3° de pare-brise de sécurité choisis parmi les meilleures qualités du moment (type verre feuilleté actuellement) ; 4° d'un volant muni d'une colonne télescopique ou assez flexible pour éviter les enfoncements thoraciques en cas de choc violent ; 5° d'arceaux de sécurité incorporés dans le toit et les côtés de la voiture ou bien d'une coque assez rigide pour l'habitacle et déformable pour les autres parties de façon à empêcher l'écrasement de la coque en cas d'accident ; 6° de réservoirs d'essence mieux protégés. Le prix de revient de ces dispositions seraient largement compensé par l'économie en vies humaines et en invalidités et par ce fait en primes d'assurance.

H. L. M. (statut des agents des offices publics).

5226. — 12 octobre 1973. — **M. Pierre Weber** expose à **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme** que le statut général des agents des offices publics d'H. L. M. est aligné sur celui des emplois similaires occupés par les agents communaux. Il lui souligne que la loi n° 72-658 du 13 juillet 1972 permet la promotion d'agents communaux, et il lui demande s'il n'estime pas qu'en accord avec ses collègues, les ministres intéressés, il serait désirable que toutes dispositions utiles soient prises à son initiative pour que ces personnels puissent bénéficier des mêmes avantages que leurs homologues municipaux.

Autoroutes (couverture de l'autoroute A 4 dans sa traversée de Champigny).

5230. — 12 octobre 1973. — **M. Franceschi** appelle l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme** sur le projet de tracé de l'autoroute A 4 qui doit traverser l'agglomération de Champigny dans les zones d'habitation. Cette erreur ayant déjà été commise à Gentilly, au Kremlin-Bicêtre et à l'Hay-les-Roses, il serait peut-être préférable, dans ce cas, de trouver une autre solution. Un bon exemple existe pour la traversée du périphérique Ouest dans le 16^e arrondissement. En conséquence, il lui demande s'il n'est pas possible, sinon de détourner le tracé de l'autoroute, ce qui poserait certainement un grand nombre de problèmes, du moins de recouvrir les voies dans la traversée des zones d'habitation dans la commune de Champigny, car il serait inacceptable que les habitants du 16^e arrondissement soient traités différemment de ceux des proches banlieues.

Hôtels (projet de construction de grands hôtels deux étoiles à Paris).

5257. — 13 octobre 1973. — **M. Pierre Bas** attire l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme** sur le fait que lors d'une émission radiotélévisée « Paris - Ile-de-France » du vendredi 9 février 1973, un délégué du ministère du tourisme a expliqué qu'il était nécessaire de construire une quinzaine de grands hôtels deux étoiles à Paris. Il devrait y avoir un confort maximum dans chaque chambre et le prix total pour une chambre à deux lits, petit déjeuner, taxes et service compris, ne devrait pas dépasser 50 francs par jour. Ces déclarations ont provoqué une vive émotion dans le monde hôtelier. Ces prix s'avèrent, en effet, aux yeux de la profession, non rentables. C'est pourquoi il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine.

Sécurité routière (taille des feux de stop à l'arrière des camions).

5258. — 13 octobre 1973. — **M. Pierre Bas** attire l'attention de **M. le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme** sur le fait que les feux de stop à l'arrière des camions sont souvent trop petits par rapport à ceux dont sont équipées les voitures de tourisme. Ils sont peu visibles et il semble qu'il y ait là une disharmonie qui peut nuire à la conduite des autres véhicules. Il lui demande si ce problème lui est connu et quelle est sa position.

Rentes viagères (taux des rentes versées par la Caisse nationale des retraites de vieillesse et rendement de ses placements).

5372. — 18 octobre 1973. — **Mme de Hauteclocque** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** : 1° quels ont été de 1895 à 1972 les taux annuels d'intérêt ayant servi de base au calcul des barèmes des rentes viagères de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ; 2° quels ont été de 1895 à 1972 les taux moyens annuels des placements des fonds de la C. N. R. V. effectués au cours de chacune desdites années ; 3° quels ont été de 1895 à 1972 les taux annuels de rendement de l'ensemble des fonds de la C. N. R. V.

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des deux séances du lundi 12 novembre 1973.

1^{re} séance : page 5555 ; 2^e séance : page 5581.